



Rapport

du

Département du développement territorial
et de l'environnement

Exercice 2015

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

2015 EN BREF

Secrétariat général

Le secrétariat général (SDTE) a retrouvé sa stabilité en matière d'effectif en 2015 après une année 2014 mouvementée. En effet, il a vu l'arrivée d'un nouveau secrétaire général en janvier ainsi que d'une nouvelle secrétaire de département suite au départ en préretraite de l'ancienne titulaire, au 1^{er} avril 2015. Le départ de la secrétaire administrative du SDTE, à 50%, est également intervenu. Ce poste n'a pas été repourvu, une partie du taux d'activité étant repris par la secrétaire comptable, permettant une économie de 0.1 EPT au passage.

Les comptes 2015 du SDTE bouclent avec un résultat légèrement inférieur aux prévisions de quelque 0,3 million de francs. Cette situation s'explique en grande partie par l'augmentation des honoraires versés au service des automobiles et de la navigation (SCAN) pour l'encaissement des taxes suite à l'introduction d'un nouveau système de gestion des débiteurs taxes. Relevons également le financement du mandat "Public affairs" confié à des experts dans le cadre de la défense des intérêts neuchâtelois à Berne sur les dossiers liés au classement de la H20 en route nationale et au financement du RER neuchâtelois.

L'année 2015 a été avant tout celle des transports pour le SDTE puisqu'il a conduit la rédaction du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil "Neuchâtel Mobilité 2030: stratégie cantonale" ainsi que la campagne de communication en vue de la votation cantonale du 28 février 2016. Il a également conduit les travaux de conviction à Berne. Il a par ailleurs coordonné et suivi notamment la rédaction d'un rapport stratégique sur la mobilité douce ainsi que celui relatif à la modification de la loi sur les transports publics (LTP).

Service de l'aménagement du territoire

L'année sous revue a été marquée par l'établissement des plans directeurs régionaux. Après l'entrée en vigueur, au 1^{er} mai 2014, de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le canton a discuté de ses objectifs de croissance démographique 2030/40 avec la Confédération, en a tiré des objectifs en terme d'urbanisation qu'il a attribués à chacune des régions du canton. Les communes organisées en régions se sont penchées sur le devenir de leur territoire afin de définir à la fois où leur développement doit prendre place, où le tissu urbain doit être densifié et où le territoire doit être préservé. Si en 2015 le service a accompagné les communes, en 2016, il se concentrera sur l'adaptation du plan directeur qui interprétera le travail effectué par les régions.

2015 a été l'année de la mise en production de SATAC 2. Au 1^{er} janvier 2015, seules 5 communes pilotes faisaient usage de l'application. Au 1^{er} juin, le logiciel a fonctionné sur le territoire de 11 nouvelles communes. Dès le 1^{er} décembre 2015, l'ensemble des communes du canton ont rejoint cette solution d'e-gouvernement en matière de traitement des permis de construire.

A fin 2015, le service a remis au Conseil d'État le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire. Ce dernier sera transmis tant au Grand Conseil qu'à la Confédération. Document d'information au sens de la LCAT, le RAT 2015 a été l'occasion de dresser et de partager un bilan de la situation des politiques à incidence spatiale du canton dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle LAT.

Service des transports

Les indemnités de transports versées en 2015 ont été stables par rapport à l'année 2014.

Fin 2015, le nouvel horaire 2016 est entré en vigueur. La cadence demi-heure a pu être introduite entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ainsi que le Val-de-Travers. Cet horaire répond aux contraintes imposées par les nouveaux horaires sur la ligne du Pied du Jura en lien avec les travaux Léman 2030. Il est valable durant toute la durée des travaux de la gare de Lausanne, soit pour une période de dix ans. En conséquence, le réseau bus a été adapté de manière à ce que la majeure partie de la population tire avantage des nouveaux horaires ferroviaires.

Une révision de la loi cantonale sur les transports publics (LTP) a été réalisée en 2015. Les points principaux de la révision étaient une simplification de la clé de répartition des indemnités de transports canton/communes ainsi que la prise en compte du montant forfaitaire versé par le canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Le projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 1er décembre 2015.

Service des ponts et chaussées

Le service s'attache à déterminer et planifier au plus juste les diverses sollicitations de moyens lui permettant d'assumer les missions qui lui incombent. Ainsi, l'entretien, l'aménagement et l'assainissement des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau continueront de nécessiter des moyens financiers importants pour lesquels des crédits devront être demandés.

Par ailleurs, les projets et chantiers à venir les plus importants sont :

- N5, tunnel de Serrières : les travaux de réaménagements extérieurs et de remise en état de toutes les zones modifiées au cours du chantier s'étendront encore jusqu'en 2016 et demanderont une coordination soutenue pour une intégration réussie des différentes infrastructures de transport.
- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds : le projet de contournement du Locle doit encore être consolidé puis finalisé pour pouvoir être remis à la Confédération dès le transfert de cet axe dans le réseau des routes nationales. À ce sujet, les discussions en cours aux Chambres fédérales sur le programme FORTA revêtiront une importance capitale en 2016.
- Le contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18, dont un panel de variantes a été étudié. La variante finalement retenue doit maintenant être développée dans le détail et son coût de réalisation chiffré. La prise en compte des interactions entre ce projet et celui du contournement H20 de La Chaux-de-Fonds doivent être méticuleusement analysées et intégrées pour ne pas pénaliser l'un ou l'autre par des réalisations incompatibles.
- Les projets et travaux en lien avec les conventions-programmes liant le canton à la Confédération en matière d'assainissement du bruit routier, de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau et de revitalisation des cours d'eau. La troisième génération de ces trois conventions doit être mise en œuvre jusqu'en 2019.
- Les douze projets, répartis dans l'entier du canton, qui visent avant tout à sécuriser tous les types d'usagers sur les tronçons concernés, composent le crédit de la 12^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales.
- La poursuite de l'entretien structurel des routes cantonales, dont l'état général continue de se dégrader.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2015 peuvent être séparés en deux catégories : les objectifs internes et externes.

Objectifs externes

- Basculer le Littorail sur son tracé définitif pour permettre la réalisation des aménagements extérieurs à Serrières. Objectif non atteint puisque les travaux de génie ferroviaire n'ont pu démarrer qu'à fin octobre en raison de la longueur des procédures d'approbation fédérales.

- Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif sera atteint en 2016.
- Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont menés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint en ce qui concerne les chantiers planifiés.

Objectifs internes

- Poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données routières MISTRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU). Cet objectif a été atteint dans la mesure des possibilités offertes compte tenu des développements informatiques pilotés par la Confédération.
- Procéder à une première phase d'assainissement de la route principale H20 compte tenu de l'horizon incertain de son transfert à la Confédération. Cette route restant propriété du canton, la responsabilité et la charge d'entretien du propriétaire continuent de lui incomber. Objectif atteint.
- Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation.
- Acheter la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Compte tenu des différents sujets importants figurant dans l'agenda politique du Conseil d'État, il a été décidé de temporiser l'avancement de ce dossier, ce qui a dégagé un peu de temps pour commencer la rédaction du règlement d'exécution de la LRVP.

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. À ce titre, le cas de la H20 est symptomatique. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait qu'elle n'ait pas encore pu être transférée à la Confédération oblige le canton à assumer ses devoirs de propriétaire.

La préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'État, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2, conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre, et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique qu'aux aspects financiers, constituent les sujets prépondérants nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

L'intensité de la charge de travail au sein du service ne montre donc aucun signe d'affaiblissement, même si les difficultés conjoncturelles rencontrées par les collectivités publiques et certaines branches de l'économie privée inquiètent les entreprises de construction en termes d'occupation pour les mois à venir.

Service de l'énergie et de l'environnement

En 2015, l'énergie et l'environnement sont restés au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias.

Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur de nombreuses consultations relatives à des révisions de textes légaux fédéraux touchant l'eau, l'énergie, l'air, l'électricité, les émoluments et taxes, les déchets radioactifs, le climat et l'environnement.

Dans le domaine énergétique, un nouveau programme de promotion Énergie avec une modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie a été mis en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Afin de sensibiliser la population aux économies d'énergie, un tous-ménages offert par l'Office fédéral de l'énergie intitulé "L'efficacité énergétique dans le ménage" a pu être distribué fin janvier à 94'000 exemplaires. Le Grand Conseil a adopté en mars un décret portant octroi d'un

crédit d'engagement de 4,2 millions de francs permettant un cautionnement simple pour la Société coopérative de chauffage à distance au bois à La Brévine.

Le programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (le Programme Bâtiments) a de nouveau rencontré un grand écho dans le canton avec 525 dossiers traités. Après contrôle de l'avis d'achèvement des travaux, un montant de quelque 3'800'000 francs a été versé.

Le fonds cantonal de l'énergie a été sollicité pour un montant global de 830'000 francs.

Le fonds des eaux a été sollicité à hauteur de quelque 3'000'000 francs pour 32 projets qui ont été subventionnés.

Dans le domaine environnemental, de nombreux dossiers restent d'actualité. La qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits de ce dernier sont toujours une priorité. Après trois ans d'application du système de taxes causales, les chiffres montrent que la production de déchets urbains incinérés augmente à nouveau et que le taux de tri baisse. Cependant, avec un taux de valorisation de 51.4%, le canton de Neuchâtel reste dans la moyenne nationale. Avec l'introduction de la nouvelle directive de tri au 1^{er} janvier 2016 et dorénavant la récupération des flacons, le canton fait un pas supplémentaire vers un tri responsable des plastiques et met dès lors correctement en œuvre la législation cantonale. Les mesures de la qualité de l'air en général, les contrôles réguliers en ce qui concerne les rejets de toutes natures des entreprises ou le contrôle de la gestion des déchets monopolisent passablement de ressources. Il en va de même pour les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire.

Enfin, la problématique du traitement des micropolluants a fait l'objet d'analyses sur un large spectre afin d'être prêts à répondre aux nouvelles exigences au plan fédéral.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Les objectifs 2015 ont globalement été atteints avec comme points forts la finalisation des négociations relatives à l'établissement des conventions programmes RPT de tous les domaines du service, la rédaction du concept de desserte forestière, la réalisation d'un chenal à faune sauvage dans le parc de la Vieille-Thielle, ainsi que la poursuite de plans d'affectations cantonaux liés aux objets que l'État entend protéger, comprenant le dossier complexe du Creux du Van (partie Soliat-Baronne-Grand Vy).

De manière générale, le budget a été respecté et les dépenses bien maîtrisées. Plusieurs éléments ont permis des économies par rapport au budget adopté. Sur le plan des dépenses, un délai d'embauche, des travaux limités des forestiers communaux pour l'État et une réduction de la part cantonale aux subventions à la promotion de la biodiversité ont notamment permis de réduire certaines charges. Sur le plan des recettes, les revenus moindres provenant des ventes de bois et des prestations de services ont été compensés par des augmentations de recettes, en particulier des subventions RPT et d'une convention OFROU pour des surfaces de compensation écologique.

Sur le plan des investissements, le SFFN a participé au développement du centre forestier de l'Entre-deux-Lacs et a bénéficié d'un crédit permettant de réaliser le chenal à faune sauvage susmentionné. Les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers ont été importants dès l'automne, suite au climat de l'été passé et à une faible offre en nourriture en forêt. Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées se sont déroulés de manière très satisfaisante.

Les priorités du service pour l'année 2016, inscrites dans le mandat de prestations signé entre le Département et le service dans le cadre de "Qualité NE", porteront en particulier sur les domaines suivants :

- Consolidation du concept de régulation de la population et de prévention des dégâts de sangliers.
- Mise à jour des principes sylviculturaux du plan d'aménagement forestier (PAF).
- Finalisation du projet de plan d'affectation cantonal de la zone du Creux du Van "Soliat-Baronne-Grand Vy".

- Adaptation de la fiche du plan directeur cantonal relative aux loisirs dans les espaces naturels.

Service de l'agriculture

L'année 2015 a été marquée principalement par l'application de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017, en matière de paiements directs. Les nouveaux programmes volontaires, qui découlent de la politique agricole fédérale, ont impliqué d'importants travaux préparatoires, en particulier ceux consacrés aux paysages. La loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr) a été adaptée afin de permettre la participation cantonale aux nouvelles contributions pour la qualité du paysage (CQP) voulues par la Confédération.

En 2015, trois projets paysages ont été mis en œuvre : Le Locle - La Chaux-de-Fonds, Le Val-de-Travers - Vallon et Enges - Lignièrès (Chasseral BE). Quatre nouveaux projets qui englobent les régions Littoral, Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel, Val-de-Travers - montagne et Chasseral NE, ont été élaborés et envoyés à l'OFAG pour approbation.

Trois nouveaux réseaux écologiques ont également été validés par le service de la faune, des forêts et de la nature (La Côte-aux-Fées et Monts, La Joux-du-Plâne et Vallée de La Brévine - extension ouest), la mise en œuvre se fera en 2016. Et quatre projets ont fait l'objet de recensements en 2015 (Le Locle – Les Brenets, La Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel, Littoral ouest, Entre-deux-Lacs).

Le montant des subventions versées par la Confédération au canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 76,1 millions de francs en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 186'600 francs.

Une demande de crédit de 23,1 millions de francs, dont 11,7 millions à charge du canton, a été acceptée par le Grand Conseil en automne 2015 pour des travaux d'améliorations foncières et de constructions rurales.

Le rapport de synthèse "Évologia/Analyse et perspectives" et les propositions quant à l'avenir de ce site ont été validés par le Conseil d'État en juin 2014. Un nouvel état des lieux sera réalisé en 2017. Le projet d'assainissement thermique et phonique de la Grange aux concerts, prévu dans ce cadre, a été mis au point. Les travaux seront réalisés au premier semestre 2016.

La ferme du Basset, en dessus des Brenets, a été vendue à un particulier et les terres réparties sur deux autres domaines de l'État (Galandrue et Ferme Modèle). Par ailleurs, le domaine de la Croix-Blanche aux Verrières a été vendu au fermier. Le montant de ces ventes s'est élevé à 769'540 francs.

Dans le cadre du programme d'assainissement des finances 2017-2019, une réflexion quant à l'organisation du service de l'agriculture a été menée et des propositions d'économie faites.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Service pilote géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a respecté les enveloppes qui lui ont été attribuées au niveau des charges de personnel et des biens, services et marchandises. Diverses mesures d'économies ont abouti. La mise en réseau des trois laboratoires vétérinaires officiels romands, dont celui du SCAV, engendre dès 2015 des recettes nouvelles, tout en permettant une meilleure efficacité et une réduction des coûts. La réorganisation de la section des inspections vétérinaires et la délégation des contrôles vétérinaires de base à l'ANAPI entraînent une diminution nette des charges annuelles de 29'000 francs. La réorganisation de l'enlèvement des sous-produits animaux du Val-de-Travers engendre une diminution des coûts de transport évaluée à 32'000 francs par an. Finalement, l'adaptation des taxes sur les boissons alcooliques adoptée par le Grand Conseil provoque une augmentation des revenus de près de 700'000 francs dès 2015.

Les lois sur la police du commerce et sur les établissements publics sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les augmentations des taxes, émoluments et autres redevances ont provoqué de nombreuses contestations de la part des milieux concernés, notamment chez les plus petites entités, qui se voient ponctionnées plus lourdement que par le passé. Plusieurs adaptations

réglementaires ont été effectuées en début d'année, dans le but de soulager les situations les plus délicates. D'autre part, une réévaluation globale de la législation est en cours, pour, le cas échéant, y apporter les améliorations souhaitées. Par ailleurs, les nouvelles dispositions légales, à savoir l'octroi d'autorisations d'exploitation, l'examen des concepts d'autocontrôle avant l'ouverture de nouveaux établissements publics ou encore la reprise par le SCAV de la gestion des taxes de séjour, ont été mises en œuvre progressivement dans le courant de l'année.

Le SCAV a consacré 45% de son temps d'activité à la sécurité alimentaire, 17% à la police du commerce, 8% à la santé animale, 8% à la protection des animaux, 8% aux mandats pour tiers, 6% à la police des chiens, 5% aux vérifications météorologiques, 3% aux eaux de baignade, 3% aux prestations vétérinaires mixtes et 0.1% aux affaires vétérinaires. Au total, 63'883 heures de travail effectif ont été comptabilisées en 2015.

Parmi les événements principaux de l'année, outre les mesures d'économies ci-dessus et la mise en œuvre de la législation sur les établissements publics et la police du commerce, il y a lieu de relever la gestion d'une importante pollution de l'eau potable au Locle et dans la Vallée de La Brévine, la mise en fonction d'un centre de gestion des épizooties à Montmollin, l'acquisition d'un équipement d'électrophorèse multi capillaires (séquenceur ADN) et d'un appareil HPLC et la démission du chimiste cantonal en fin d'année.

Service de la géomatique et du registre foncier

Le 24 avril 2015, le DDTE, en tant que mandant, et le service de la géomatique et du registre foncier, en tant que mandataire, ont conclu un accord sur les objectifs et les prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Le SITN en 2015, c'est 40 applications touchant l'ensemble des départements, 650 types de données, 1'500 commandes de géodonnées. Les projets marquants du SITN pour 2015 ont été le développement de la cartographie interactive du site internet de la mobilité 2030, le développement d'une cartographie du domaine de la santé et un thème sécurisé pour l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN). Le projet de numérisation des plans d'archives du registre foncier et du cadastre a avancé de manière significative et s'est concrétisé par la finalisation de la numérisation de 120'000 pièces. Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) a avancé de manière significative avec la signature de conventions avec les principaux gestionnaires de réseaux et la publication des premières données.

Dans le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2015 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 630'000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. Une surface supérieure à 8'000 ha de données de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération portant la surface approuvée du canton à plus de 50%. Les derniers périmètres restants de la mensuration officielle ont pu être transformés dans le nouveau cadre de référence MN95 et le mandat a ainsi pu être finalisé.

La phase pilote en lien avec l'introduction du nouveau cadastre RDPPF s'est terminée avec succès.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs. En tant que service GestionNE, le SGRF a lancé une enquête de satisfaction sur les prestations liées à l'abornement et à la production des documents de mutations cadastrales auprès de ses clients en novembre 2015. Les résultats ainsi que les commentaires et remarques formulés sont très encourageants et sont la conséquence d'efforts continus dans la recherche de l'excellence dans ce domaine d'activité.

Dans le domaine du registre foncier, l'année 2015 fut une année charnière; en effet, le projet de regroupement des offices du registre foncier s'est concrétisé en octobre 2015 par le déménagement de l'office des Montagnes et du Val-de-Ruz sur le site de Tivoli 22 à Neuchâtel.

La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu du registre foncier ont entraîné pour la septième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier.

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.1. Missions

Le secrétariat général du département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le secrétariat général effectue notamment les prestations suivantes :

- conseiller et assister le ou la chef-fe de département en lui assurant un soutien appuyé, rapide et décisif dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires ;
- assurer une interface efficace entre les services et le ou la chef-fe de département ;
- gérer et administrer le secrétariat général du chef ou de la cheffe de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition ;
- assurer la coordination des activités internes au département en garantissant de manière efficace le rôle de relais entre la direction du département et les services ;
- assurer la coordination interdépartementale ;
- piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières ;
- assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département ;
- veiller à la communication et à l'information interne et externe.

1.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 1.5. *Activités/Réalisations* ci-après. Les éventuels objectifs n'ayant pas été réalisés y figurent également.

1.3. Ressources (personnel, finances, informatique)

Ressources humaines

Situation EPT (budget/réel)		
Situation début 2015	Situation fin 2015	Différence +/-
5.6	5.5	-0.1

Le SDTE a accueilli son nouveau secrétaire général qui est entré en fonction au 1^{er} janvier 2015. Alors actif comme secrétaire général adjoint au Département de l'économie et de l'action sociale, l'arrivée du nouveau secrétaire général s'est déroulée de manière à assurer une succession de ses dossiers en cours au sein de la fonction qu'il quittait. Ainsi, il a partagé son temps de travail entre les deux départements durant le mois de janvier.

Après sept années de bons et loyaux services, la secrétaire de département a fait valoir ses droits à la retraite anticipée à fin mars. La collaboratrice qui lui a succédé a pris officiellement ses fonctions dès le 1^{er} avril. Travaillant au sein de l'administration cantonale, elle a pu être présente à mi-temps durant trois semaines entre février et mars 2015 afin d'être formée et sensibilisée aux diverses tâches de la fonction par la secrétaire de département sortante.

Un autre départ en retraite est intervenu à fin septembre, celui de la secrétaire administrative du SDTE à 50%, en charge des ressources humaines, après 14 années d'intense collaboration. Le poste laissé vacant a été repris par la secrétaire comptable dont le taux d'activité est passé de 60 à 100%. L'économie de 0.1 EPT (cf. tableau ci-dessus) résulte de ce transfert de tâches.

Après une année 2014 marquée par l'intérim de la fonction de secrétaire général et la suppléance du chef de département partagée par les membres du Conseil d'État, le SDTE présente à nouveau une équipe complète.

Finances

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Les comptes 2015 du SDTE bouclent avec un résultat légèrement inférieur aux prévisions de quelque 0,3 million de francs. Cette situation s'explique en grande partie par l'augmentation des honoraires versés au service des automobiles et de la navigation (SCAN) pour l'encaissement des taxes suite à l'introduction d'un nouveau système de gestion des débiteurs taxes. Quant au produit de la taxe sur les véhicules à moteur, il n'a pas atteint le niveau escompté (-0,3 mio de francs), ce qui signifie que la modification de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB) commence à déployer ses effets avec la mise en circulation de véhicules moins polluants. Cette dégradation est en partie compensée par une augmentation des recettes liées à la taxe de navigation et à la part de l'État au bénéfice du SCAN (+0,2 mio de francs).

Afin de simplifier les processus financiers entre le SCAN et l'État, un nouveau système de gestion des débiteurs taxes a été introduit dès le début de l'année. Le SCAN a repris à son compte tous les débiteurs taxes et en assumera seul les pertes. En contrepartie, il facture à l'État une indemnisation forfaitaire pour la gestion de ces créances. En 2015, un dépassement de crédit de CHF 360'000.- a été sollicité afin de couvrir l'indemnité due au SCAN pour les années 2010 à 2015.

Dans le cadre du projet "Neuchâtel Mobilité 2030" et en vue d'obtenir de la Confédération le classement de la H20 en route nationale et le financement du RER neuchâtelois, le SDTE a confié un mandat "Public affairs" à des experts dans le domaine, mandat qui intègre notamment une stratégie d'actions, de la production de documents, ainsi que du soutien dans les démarches à entreprendre auprès des différents décideurs.

1.4. Événements principaux

- 6 janvier : lancement de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030.
- 28 janvier : signature du mandat de prestations entre le SCAN et l'État de Neuchâtel pour la période 2015-2018.
- 29 avril: adoption par le Grand Conseil du rapport sur la 12^{ème} étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales.
- 24 et 25 juin : organisation de la 99^{ème} conférence romande des travaux publics (CRTP) qui s'est tenue dans le canton de Neuchâtel et a rassemblé quelque 60 participants.
- 17 septembre : renvoi du dossier FORTA en commission des transports par le Conseil des États en faveur de l'intégration des 400 kilomètres de routes cantonales, dont la H20.
- 29 septembre : adoption par le Grand Conseil du rapport sur la stratégie cantonale de mobilité douce et l'entretien constructif.
- 29 septembre : adoption par le Grand Conseil du rapport sur les améliorations structurelles agricoles.
- 19 octobre: finalisation de la réorganisation du SGRF par le regroupement des collaborateurs sur un site unique, à Tivoli.
- 1^{er} décembre : adoption par le Grand Conseil de la modification de la loi sur les transports publics (LTP).

- 3 décembre : adoption par le Grand Conseil du rapport sur la stratégie cantonale Neuchâtel Mobilité 2030.
- 13 décembre : entrée en vigueur de l'Horaire 2016 des CFF avec l'introduction de la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et vers le Val-de-Travers.

1.5. Activités / Réalisations

- Établissement du rapport "Neuchâtel Mobilité 2030 – stratégie cantonale".
- Conduite de la campagne de communication sur la stratégie de mobilité dans l'optique d'une votation populaire sur la modification de la Constitution et le préfinancement de la liaison ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.
- Conduite du travail de lobbying à Berne en faveur de l'inscription de la H20 dans le réseau des routes nationales, d'une part et du financement du RER neuchâtelois.
- Conduite et suivi du dossier "Gens du voyage".
- Conduite et suivi de la démarche visant à corriger transitoirement la taxation des manifestations publiques se déroulant en 2015 et à modifier la réglementation de la Loi sur la police du commerce et sur les établissements publics pour 2016.
- Conduite et suivi de l'entrée en vigueur du nouvel horaire 2016 des transports publics.
- Conduite et suivi des travaux de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT).
- Conduite des travaux en lien avec la rédaction d'un rapport stratégique sur la mobilité douce.
- Suivi de l'élaboration du Projet d'agglomération 3^{ème} génération établi par le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN).
- Suivi du rapport du Conseil d'État à l'appui d'un nouveau projet de loi sur l'approvisionnement en électricité.
- Soutien au projet pilote de gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light), auquel participent les services de la géomatique et du registre foncier (SGRF), de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), de l'agriculture (SAGR) et, dès le 1^{er} janvier 2015, le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), en assurant notamment l'interface administrative et technique entre la direction du projet et les services pilotes.
- Élaboration du contrat de prestations liant l'État de Neuchâtel et l'Office des vins et produits du terroir (OVPT devenu NVT récemment).

Développement durable

Le département du développement territorial et de l'environnement est chargé de coordonner et de suivre les tâches dévolues à l'État en matière de développement durable (loi sur l'action publique en vue d'un développement durable -Agenda 21). En vertu de l'article 12, Le département désigné intègre dans son rapport annuel de gestion une information sur les actions menées en vue d'un développement durable. Cette information ne se veut pas exhaustive. Elle permet de mettre en avant 3 axes où l'action de l'État est particulièrement orientée vers le développement durable.

Cercle indicateurs : premier relevé

2015 fut l'année de la publication du premier relevé du Cercle indicateurs pour le canton. Le commentaire du canton sur ses résultats (disponible en intégralité [sur www.are.admin.ch](http://www.are.admin.ch)) met en exergue un profil forces-faiblesses assez contrasté, avec plusieurs couples d'indicateurs qui révèlent les paradoxes propres au canton (exemple : une innovation et une productivité du travail à des niveaux excellents contre un taux de chômage élevé). L'[observatoire du territoire](#) (OT),

système de monitoring du canton afin de mettre en évidence les évolutions dans les domaines stratégiques du plan directeur cantonal, permettra de compléter la lecture et l'interprétation des résultats. Le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire, paru à fin 2015, permet également une évaluation des politiques sectorielles ayant des effets sur le territoire. Il intègre le premier relevé du cercle indicateur, permettant ainsi un monitoring efficace de la durabilité dans le canton.

Le deuxième relevé, qui interviendra en 2017, permettra de mesurer l'évolution de tous les indicateurs et d'évaluer si la mise en œuvre du développement durable progresse ou recule (monitoring). D'ici là, le secrétariat général va poursuivre certains axes de travail, dans une optique d'amélioration continue du système, via les séances de l'organe directeur du projet. Les axes de travail porteront par exemple sur l'adaptation d'indicateurs, sur le processus de diffusion des résultats et enfin sur l'intégration de l'Agenda 2030 de l'ONU et des objectifs de développement durable.

Écologie industrielle : poursuite des démarches

Les démarches d'écologie industrielle ont été poursuivies, sur mandat de l'État à l'association Ecoparc. Suite au diagnostic réalisé en 2014, trois sites avaient été retenus en fonction des opportunités en termes de mutualisation de ressources et de services sur les zones en activité ou en phase de développement (pôle de développement cantonal par exemple).

Concernant le projet sur la commune du Locle (secteur des Saignoles), la ville a déposé un dossier à l'ARE et a reçu un soutien financier pour poursuivre la recherche de potentiels de mutualisation de ressources. Du côté du Val-de-Ruz, un projet a été déposé auprès du canton (NECO) et a obtenu un soutien NPR (via la politique régionale). L'étude sera réalisée sur deux sites pilotes entre 2016 et 2017 : la zone en développement du Chillou (entre Malvilliers et Boudevilliers) et la zone industrielle de Fontaines.

1.6. Perspectives 2016

L'année 2016 sera notamment rythmée par les projets suivants dont la responsabilité incombe au SDTE :

- conduite du travail de lobbying à Berne en faveur de l'inscription de la H20 dans le réseau des routes nationales, d'une part, et du financement du RER neuchâtelois, d'autre part ;
- suivi des travaux de planification pour une aire de séjour cantonal en faveur des Yéniches et Manouches suisses ;
- conduite du dossier de révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) ainsi que de la "Conception directrice de l'énergie" ;
- conduite des travaux de révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) en lien avec la mise en œuvre de la LAT ;
- Suivi de la mise en œuvre de la planification éolienne ;
- Appui dans le bilan des législations en matière de police du commerce et d'établissements publics ;
- Coordination et suivi des travaux liés à la mise sur pied d'une société anonyme avec les cantons du Jura et de Berne dans le cadre de l'Unité territoriale IX (UT IX), responsable de l'entretien des routes nationales.

2. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Missions

- **Planifier**

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et communes. A cet effet, veiller à la mise en œuvre d'un instrument de monitoring.

- **Coordonner**

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le plan directeur cantonal, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

- **Informier et conseiller**

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

2.2. Objectifs annuels

Les objectifs 2015 sont présentés sous le chapitre 2.5. *Activités/Réalisations ci-après.*

2.3. Ressources (personnel, finances, contacts, informatique)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2015	Situation fin 2015	Différence +/-
18.0	18.1	+ 0.1

Un poste de 1.0 EPT a été attribué à la mise en place des planifications directives régionales, durant l'exercice 2015 en remplacement de celui mis à disposition courant 2014 afin d'assurer le déploiement de la hotline SATAC_2, qui était de 0.8 EPT. Une collaboratrice architecte-aménagiste a baissé son taux de travail de 0.1 EPT. Le 0.1 EPT a été pris sur le poste de juriste repourvu à temps partiel au 1^{er} janvier 2016.

Le poste de stagiaire n'a pas été repourvu suite à la fin du contrat le 31 août 2015. Ce poste est à repourvoir d'année en année et représente un complément de ressource pour le service, cependant il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes universitaires et d'assurer la relève dans les métiers de l'aménagement du territoire.

Finances

Fonds de l'aménagement du territoire

Les plus-values encaissées en 2015, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de 1'183'573 fr. 35.

Aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue.

Selon l'article 41, lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2015, 3 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 4 demandes enregistrées en 2013 et 2015 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de 605'522 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 51,9 hectares de terres agricoles. Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2015 s'élève à 106'303 fr. 60 et les amortissements se sont élevés à 579'399 francs. À fin 2015, 72 prêts d'un montant total de 4'433'257 francs bénéficient de cette mesure.

Une subvention de 50'000 francs a été versée, selon les articles 78b et 78c du RELCAT, relativement à un mandat d'études parallèles.

Compte de fonctionnement

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Pour ce qui est des opérations relevant du budget de fonctionnement du service, celui-ci comprend des charges pour 3'561'825 fr. 70 et des recettes s'élevant à 1'666'700 francs. L'essentiel des coûts est composé de charges de personnel à hauteur de 2'473'525 fr. 55. La principale recette est constituée des émoluments perçus pour le traitement des permis de construire pour un montant de 1'386'714 francs.

Contacts

La coordination interservices est effectuée par le biais de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) qui est le lieu de l'échange sur le devenir du territoire cantonal. En 2015, deux séances ont été organisées. Elle réunit l'ensemble des chefs de service conduisant les politiques publiques à incidence spatiale. En sus, les représentants des services se rencontrent une fois par mois pour traiter plus particulièrement de l'aspect technique de certains dossiers.

A raison de 6 réunions en 2015, le service a rencontré les architectes et les urbanistes des villes, les architectes conseils des communes ainsi que les représentants des associations professionnelles et les bureaux d'aménagement œuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives, en matière de construction et d'aménagement. Ces séances permettent de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte, au mieux, les contraintes que les professionnels de l'architecture et l'aménagement rencontrent. A cinq reprises, les spécialistes des communes travaillant sur SATAC ont été rencontrés afin de permettre d'optimiser les fonctionnalités du programme.

Au niveau intercantonal, des contacts réguliers sont maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT) et la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC). Le service participe également à la Plate-forme de l'Arc jurassien, à la Région capitale suisse, à la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), à l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) ainsi qu'à la Fédération suisse des urbanistes (FSU). Il convient également de mentionner la participation du service au groupe

Les Experts en Dangers Naturels Suisse (Fachleute Naturgefahren Schweiz FAN) ou à l'organe de conduite de gestion du Cercle des indicateurs.

Informatique

En matière d'informatique, l'exercice sous revue a été consacré à la mise en production du logiciel SATAC de traitement des permis de construire. L'application est partagée par les cantons de Vaud, Tessin, Uri, Bâle et Neuchâtel. Le travail en cours a été présenté aux cantons du Jura, Fribourg et Genève. Ces cantons souhaitent s'inspirer de la solution neuchâteloise pour le développement de leur propre système. Le développement a été subventionné par la Confédération.

Au 1^{er} janvier 2015, SATAC 2 est en production dans 5 communes pilotes et volontaires (Corcelles-Cormondrèche, Hauterive, La Chaux-de-Fonds, Les Ponts-de Martel et Milvignes).

Depuis le 1^{er} juin 2015, 11 nouvelles communes (Bevaix, Boudry, Brot-Plamboz, Cortaillod, Cressier, La Chaux-du-Milieu, La Sagne, Les Brenets, Neuchâtel, Saint-Aubin-Sauges, Val-de-Travers) font usage de SATAC 2.

Enfin, depuis le 1^{er} décembre 2015, les 21 communes restantes (Brot-Dessous, Cornaux, Enges, Fresens, Gorgier, La Brévine, La Côte-aux-Fées, La Tène, Le Cerneux-Péquignot, Le Landeron, Le Locle, Les Planchettes, Les Verrières, Lignières, Montalchez, Peseux, Rochefort, Saint-Blaise, Valangin, Val-de-Ruz et Vaumarcus) font également usage de SATAC 2.

13 jours de formation ont été organisés à l'attention des spécialistes des communes.

2.4. Événements principaux

Au titre d'événements principaux, il convient de citer le développement des plans directeurs régionaux sur lesquels le canton va s'appuyer pour réviser le plan directeur cantonal. La finalisation et remise du rapport 2015 sur l'aménagement du territoire à la Confédération mérite également d'être signalée. L'année a été rythmée par l'entrée en production de SATAC_2 faisant, encore une fois, de Neuchâtel un pionnier de la cyberadministration.

2.5. Activités / Réalisations

Planification cantonale et données de base

L'année 2015 a été rythmée par les tâches et projets suivants :

- Mise en œuvre de la révision de la LAT 1^{ère} étape, de l'OAT, du projet de directives concernant le dimensionnement des zones à bâtir (DZB) et du contenu minimum des plans directeurs cantonaux, poursuite des travaux techniques et accompagnement des plans directeurs régionaux.
- Suivi des études de base (révision du PAC viticole, plan directeur des rives du lac, stratégie de mobilité Neuchâtel 2030, plan directeur des chemins pour piétons et chemins pédestres – phase diagnostic et stratégie mobilité douce).
- Poursuite du développement de l'observatoire du territoire et mise en ligne de nouvelles fiches (2 thèmes).
- Début des travaux liés à l'adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles minimaux de l'ARE et au nouveau règlement-type d'aménagement.
- Production de nombreux documents cartographiques (plans des données de base et plans des zones à bâtir non construites) et statistique à l'intention des communes dans le cadre des travaux d'établissement des plans directeurs régionaux et du projet d'agglomération RUN 3.
- Soutien dans la rédaction du rapport sur la stratégie de mobilité NE2030.

- Dans le cadre des attributions du service, nous avons émis 15 préavis de synthèse et 6 préavis spécialisés pour des consultations cantonales et fédérales.

Plan directeur cantonal

L'année 2015 a été consacrée à la poursuite des études de base définies dans le PDC et aux travaux relatifs à l'adaptation du PDC 2011, suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) au 1^{er} mai 2014. Dans le cadre de cette révision, le rôle du PDC a été renforcé. Il est attendu que les cantons adaptent leur PDC dans le délai de 5 ans dès l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, notamment dans le domaine du dimensionnement des zones à bâtir. Dans le canton de Neuchâtel, certaines exigences sont déjà remplies, comme l'introduction d'un système sur la plus-value et l'établissement d'un Projet de territoire. A contrario, certaines mesures doivent être précisées, comme le dimensionnement et la répartition des surfaces affectées à l'urbanisation, la gestion des zones d'activités ou encore la garantie de la disponibilité foncière. Pour accompagner ces travaux, une commission consultative du Conseil d'État a été nommée en 2014, fondée sur une large représentation politique (C³DC). Au terme des travaux préparatoires, la Commission a soutenu unanimement les objectifs et répartition de la croissance pour 2030/40 à travers les régions du canton.

État de la mise en œuvre du plan directeur cantonal 2011

En termes de controlling, on distingue deux niveaux, le contrôle des tâches et le contrôle des effets. Le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire permet de documenter ce deuxième aspect. Le présent chapitre donne des informations sur l'état d'avancement des travaux fixés dans le PDC.

À travers 65 fiches de coordination et une carte de synthèse, le PDC approuvé en 2013 par le Conseil fédéral fixe les objectifs et les principes d'aménagement valables pour les autorités des trois niveaux. À l'orée de sa révision partielle, une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDC et du besoin d'adaptation a été réalisée, sous forme d'un sondage auprès des différents services pilotes. Les réponses fournies par les instances concernées ont mis en évidence les besoins d'intervention sur de nombreuses fiches et serviront au travail d'actualisation du plan directeur courant 2016. Il n'est toutefois pas envisagé de modifier l'ensemble des fiches, en particulier lorsque celles-ci n'ont pas encore eu le temps de porter effet, ou d'être mises en œuvre par les communes, pour des questions de stabilité de l'instrument et de sécurité du droit. Conformément à l'arrêté concernant l'adoption du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire, du 22 juin 2011, deux formes d'adaptation sont possibles :

- Les modifications mineures, qui sont de l'ordre de la mise à jour et peuvent être effectuées en tout temps et sont de la compétence du chef de département. Il s'agit notamment de mettre à jour les bases légales et l'état d'avancement des travaux.
- Les modifications importantes qui requièrent un besoin de coordination et une pesée des intérêts et justifient une procédure de consultation complète et l'adoption du Conseil d'État, tout comme l'approbation du Conseil fédéral. Dans le cas d'espèce, de nouveaux principes d'aménagement et de coordination viennent compléter ceux en vigueur.

Il ressort de ce contrôle des tâches après 4 ans qu'un tiers des 115 mandats définis dans le PDC a déjà été réalisé, un tiers est en cours et est généralement bien avancé. Quant au tiers restant, soit le délai de réalisation a été sous-estimé, soit ces mandats demandent une redéfinition.

Sont notamment terminés, ou en passe de l'être, les mandats suivants :

- Directive cantonale sur le contenu des plans directeurs régionaux (2015).
- Directive cantonale concernant le dimensionnement des zones à bâtir.
- Mise en place d'un outil de monitoring des zones à bâtir.
- Projets au sein de la Région Capitale Suisse (pôles).
- Développement d'un observatoire cantonal du territoire (OT_NE).
- Révision de la loi et de la liste des biens culturels.
- Modalités d'utilisation du sol et de gestion dans les sites palafittiques.

- Planification des pôles de développement économique d'importance cantonale.
- Conception directrice cantonale de l'énergie (CDCE).
- Suivi d'études nécessaires à la mise en œuvre du concept éolien et cahiers des charges des PAC.
- Nouvelle loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE).
- Intégration du RER neuchâtelois dans Rail 2030 (PRODES 2030).
- Développement du projet H20 jusqu'au stade de la mise à l'enquête.
- Étude réorganisation du réseau TP Val-de-Ruz (concept mobilité 2030 tout le canton).
- Étude concernant le maintien de la ligne Corcelles-Peseux.
- Modification de la législation cantonale LConstr., RelConstr.
- Directive cantonale sur les dangers naturels.
- Cadastre du bruit routier.
- Mise à jour du fichier cantonal des sites pollués ; catalogue des priorités d'intervention.
- Suivi et traitement des plans de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI).
- Mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolement (SDA).
- Conception directrice sur le paysage (étude de base).
- Étude de base sur les rives du lac.
- Mise en œuvre de l'ordonnance sur les prairies et pâturages secs (OPPS) et de l'ordonnance qualité écologique (OQE).

Sont notamment en cours les mandats suivants :

- Adaptation de la loi cantonale sur les routes et voies publiques (LRVP).
- Guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives (et définition de secteurs sensibles flore et faune sauvage).
- Révision par le Conseil d'État des contrats régions et d'agglomération (2016).
- Gestion du site du Creux-du-Van (projet de PAC ICOP, coordination intercantonale).
- Étude de base sur les sites touristiques prioritaires.
- Révision du plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre et révision des itinéraires VTT.
- Directive cantonale concernant les centres d'achat et autres grands générateurs de trafic.
- Nouveau plan cantonal OPair.
- Étude de base sur les besoins en équipements sportifs aux plans cantonal et régional (CISIC).
- PAC Gens du voyage.
- Modification du PAC viticole.
- Cadastre de l'espace minimal à réserver aux eaux (cours d'eau et étendues d'eau).
- Plan directeur des rives du lac de Neuchâtel (consultation en 2016).
- Finalisation des PAC ICOP sur la base des études techniques.
- Concept cantonal et plan de mesures "biodiversité".
- Constructions et installations dans le site marécageux et le PAC Marais.

N'ont pas encore été initiés :

- Projet d'observatoire du tourisme.

- Plan sectoriel des carrières et des gravières (2016-2017).
- Création d'un service cantonal de la mobilité. Ce projet doit être réévalué.
- Création d'une commission cantonale des espaces publics et de la mobilité et un prix "Espaces publics". En lieu et place, le canton a soutenu la mise en place d'urbaine.ch.
- Révision et actualisation des études de base sur les remontées mécaniques et autres installations dans la nature (un mandat SFFN sur les activités de loisirs est néanmoins en cours).
- Directive cantonale d'application des modalités de coordination OPAM-AT (l'aide à l'exécution de la Confédération suffit).

Observatoire du territoire (OT_NE)

Sur la base des indicateurs déjà mis en ligne sur le site internet de l'État, le projet d'observatoire du territoire a été poursuivi en 2015. Les fiches pour les thèmes "surfaces d'assolement" et "agriculture" ont été finalisées.

Rapport sur l'aménagement du territoire 2015 (RAT 2015)

Le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire prévu par la LCAT est un jalon important pour l'évaluation des politiques sectorielles ayant des effets sur le territoire et une excellente occasion de rendre compte de l'état de l'aménagement et de communiquer sur ces thèmes. Le fil rouge de cette édition est la mise en œuvre de la loi fédérale révisée sur l'aménagement du territoire (LAT1). Ce rapport d'information, approuvé par le Conseil d'État, le 30 novembre 2015, a été transmis à la Confédération, répondant aux exigences de la LAT, ainsi qu'au Grand Conseil, qui le traitera courant 2016, à l'appui d'une commission parlementaire ad hoc.

Inventaire cantonal des surfaces d'assolement (SDA) : mise en place d'un système de gestion

Au plan fédéral, le SCAT s'est exprimé sur le nouveau modèle de géodonnées SDA établi par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et sur le rapport de la CEAT relatif à la mise en œuvre du plan sectoriel SDA dans les cantons. Au plan cantonal, et sur la nouvelle base de son inventaire révisé en 2014, et désormais disponible sur le géoportail du SITN, le canton assure la mise à jour annuelle des géodonnées SDA. Il se doit, notamment à travers l'établissement de préavis, d'assurer la préservation des surfaces d'assolement dans toutes les procédures de planification et d'autorisation de construire. Afin de clarifier les règles applicables aux SDA, un Guide d'application est en cours d'élaboration.

Adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles minimaux de l'ARE et au nouveau règlement-type d'aménagement

En application de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo), les nouveaux modèles de données minimaux relatifs aux plans d'affectation ont été adoptés par l'ARE, le 12 décembre 2011. Ils visent à ce que les autorités fédérales, cantonales et communales, les milieux économiques, la population et les milieux scientifiques disposent rapidement, simplement et durablement de géodonnées mises à jour, au niveau de qualité requis et à un coût approprié (art. 1 LGéo). L'OGéo prévoit que les géodonnées de base doivent être adaptées par les cantons dans les cinq ans, à savoir jusqu'à décembre 2016.

Par ailleurs les géodonnées adaptées aux modèles minimaux doivent également pouvoir intégrer le contenu proposé par le nouveau règlement-type d'aménagement en préparation (densification, mixité fonctionnelle, propositions de combinaison de règles entre affectations primaires et contenus superposés). Les travaux d'adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles minimaux de l'ARE et au nouveau règlement-type peuvent être découpés en quatre phases :

- Création d'une légende type pour les futurs plans communaux et cantonaux d'affectation des zones (2015).
- Adaptation des géodonnées (2015-2016).

- Refonte des directives cantonales pour les géodonnées et la représentation des plans communaux d'affectation des zones, document à destination des communes et des aménagistes (2016).
- Adaptation du géoportail SITN (2016).

Consultations fédérales et cantonales

Le SCAT a coordonné et établi les prises de positions relatives aux consultations fédérales suivantes :

- Deuxième révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT2).
- Révision de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).
- Plan d'action Stratégie biodiversité du Conseil fédéral.
- Plan sectoriel des transports, partie infrastructure rail et navigation ; adaptations 2015 ; tarification de la mobilité.
- Loi sur l'aviation (LA+).
- Fiche PSIA champ d'aviation de Môtiers (OFAC).
- Règlement de l'aérodrome régional de La Chaux-de-Fonds - Les Éplatures (OFAC).
- Révision de l'ordonnance sur les forêts (OFo).
- Concept Energie éolienne (OFEN) : en cours.
- Modèle de géodonnées SDA.
- Plan directeur cantonal du Jura (révisions 2015).
- Plan directeur cantonal bernois (approbation des adaptations Plan directeur 2030).

En outre, le SCAT a participé aux consultations cantonales suivantes :

- Loi cantonale sur le développement économique (LADE).
- Loi sur les registres de personnes et contrôle des habitants.
- Conception des transports publics du canton du Jura (CDTP JU).

Initiative populaire : "Avenir des crêtes : au peuple de décider!"

Le 18 mai 2014, le peuple a accepté à une large majorité, le contre-projet proposé par le Grand Conseil. Le texte est entré en vigueur le 1er juillet 2014, mais a fait l'objet d'un recours de droit public au Tribunal fédéral, recours qui a été rejeté dans un arrêt du 1^{er} juillet 2015.

Géologie

Géologie générale

- Préparation d'adaptations législatives en matière de gestion du sous-sol.

Dangers naturels

Dans le cadre de la tâche permanente de précision et de mise à jour des cartes des dangers, des études ont été réalisées pour le versant Marfaux à Boudry, pour le glissement rocheux des Buges dans les Gorges de l'Areuse, le long de la route de Biaufond et pour le glissement de la Baleine (critique notamment en raison de ses interactions avec l'Areuse). Les suites nécessaires seront entreprises en coordination avec les communes et services concernés. Les travaux de sécurisation de la voie CFF au Val-de-Travers, que le canton avait accompagnés avec la Confédération ces dernières années, ont pu être réceptionnés.

En chiffre l'activité se présente de la manière suivante :

- 175 préavis pour des dossiers de permis de construire (190 en 2014).
- 1 préavis pour des dossiers d'aménagement (14 en 2014).
- Divers avis / interventions / transmissions de données / réponses téléphoniques régulières à des questions en lien avec les dangers naturels et les cartes des sols de fondation.
- Prises de position sur des objets fédéraux / des cantons voisins.
- Gestion et application de la convention-programme ouvrages de protection selon l'article 36 LFo pour la période 2012-2015 et des lignes budgétaires y relatives.
- Conseils techniques sur des ouvrages du service des ponts et chaussées et du service de la faune, des forêts et de la nature.
- Participation à ORCAN et KATAPLAN.
- Participation à un groupe d'experts pour l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des dangers et risques le long des infrastructures de transport de gaz.
- Participation à un groupe d'experts pour retravailler et finaliser une actualisation des recommandations fédérales pour la cartographie des dangers naturels.

Exploitation des matériaux (application de la LEM)

- Divers décisions, préavis de synthèse, constats de remise en état et mises à l'enquête ainsi qu'interventions de suivi pour des dossiers d'extraction (carrières / gravières).
- Collaboration soutenue avec le service de l'énergie et de l'environnement afin d'assurer la coordination pour ce qui est de la thématique des déchets.

Section aménagement local

La section aménagement local (AL) est principalement chargée :

- d'accompagner et conseiller les communes, leurs mandataires (aménagistes, architectes) et les tiers (propriétaires, entreprises) dans leurs réflexions sur des instruments de planification ;
- d'établir les préavis spécialisés, sous l'angle de la légalité et de l'opportunité, des propositions ou demandes de modifications des instruments de planification ;
- d'établir les préavis de synthèse sur la base des préavis des services et partenaires consultés dans le cadre du traitement des instruments de planification.

Activités de la section AL

En 2015, le service de l'aménagement du territoire a traité **76 dossiers** liés à des instruments de planification.

44 dossiers enregistrés avant 2015

- **23** dossiers enregistrés avant 2015 ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont :
 - 18 plans d'affectation (modifications du plan ou règlement d'aménagement, plans spéciaux, plans d'alignement) ;
 - 5 plans de quartier, modification de plan de quartier ou plan directeur de quartier.
- **10** dossiers enregistrés avant 2015 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont :
 - 8 plans d'affectation (modifications du plan d'aménagement, plan spécial, plan d'alignement et cahier des charges) ;
 - 1 plan de quartier ;
 - 1 plan directeur de quartier.

- **11** dossiers enregistrés avant 2015 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, à savoir :
 - 7 plans d'affectation (modification de plan d'aménagement, plan spécial, plan d'alignement) ;
 - 4 plans de quartier.

32 dossiers enregistrés en 2015

- **16** nouveaux dossiers, enregistrés en 2015, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés :
 - 2 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'État ou mis en vigueur ;
 - 6 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation ;
 - 8 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- **16** nouveaux dossiers ont requis notre conseil, dont :
 - 14 demandes de modifications partielles d'un plan d'aménagement et plans spéciaux ;
 - 1 plan d'affectation cantonal ;
 - 1 plan de quartier.

Révisions de plans d'aménagement communaux et autres activités

Aucun plan d'aménagement communal n'a été sanctionné et aucune subvention n'a été accordée en lien avec ce type de procédure.

Parmi les autres dossiers traités en 2015, nous pouvons mettre plus particulièrement en évidence :

- l'accompagnement des 6 plans directeurs régionaux (étape 1 : coordination Urbanisation / Transports) initiés début 2015 et dont le dépôt est prévu entre fin mars et fin mai 2016. Pour chaque région, des séances ont eu lieu avec les représentants de la région. La coordination a été effectuée avec le SPCH, le SENE, le SCTR, le SAGR, le SFFN et le NECO. Des subventions à hauteur de 310'000 francs ont été allouées aux régions pour élaborer leur plan directeur régional ;
- la poursuite des travaux en vue de la planification du pôle de La Tène ;
- la révision du plan d'affectation cantonal de la zone viticole, en vue d'y affecter de nouvelles surfaces plantées en vigne. La consultation des communes et des propriétaires a eu lieu en fin d'année. L'enquête publique est prévue en 2^{ème} partie de l'année 2016 ;
- l'octroi et le suivi du mandat visant à déterminer l'espace réservé aux étendues d'eau (lac), ainsi que celui visant à déterminer l'espace réservé aux eaux (cours d'eau) ;
- la participation aux séances de travail du lancement de la cellule foncière du canton.

Les activités de la section ont également porté sur la mise en œuvre de la LAT, avec notamment :

- l'élaboration et la publication du Guide du plan directeur régional, accompagné d'une fiche technique par région, visant à aider les régions à élaborer leur PDR ;
- l'octroi d'un mandat visant à procéder au test du règlement-type d'aménagement ;
- l'octroi d'un mandat à l'EPFL (Laboratory of Architecture and Sustainable Technologies du Prof. E. Rey) portant sur les types d'habitat dans une perspective de densification et de mixité des usages.

Bureau des permis de construire

Les missions de la section permis de construire sont de :

- garantir le contrôle de la légalité des permis de construire ;
- assurer la coordination de la procédure de traitement des demandes de permis de construire.

Les prestations de la section permis de construire sont de :

- conseiller et informer les communes, les requérants et leurs mandataires en matière de procédures d'octroi de permis de construire et de droit de la police des constructions ;
- rédiger les préavis spécialisés résultant de l'examen des dossiers sous l'angle de leur conformité aux législations fédérales, cantonales et communales, tant en matière d'aménagement du territoire que de sécurité, salubrité et accessibilité des constructions ;
- établir, à l'attention des autorités communales, en vue de l'octroi ou du refus du permis de construire, la synthèse coordonnée des préavis émanant des services et organes consultés dans le cadre de la procédure ;
- préparer les décisions spéciales à l'attention du Département du développement territorial et de l'environnement en application des législations fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire et de droit des constructions ;
- exploiter le système automatisé de traitement des autorisations de construire SATAC 2 ;
- coordonner les procédures découlant de partage matériel ou de morcellement parcellaire au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) avec les projets de construction en zone agricole.

Les statistiques de la section permis de construire

En 2015, le service a enregistré **708** demandes de permis de construire (26% traitées sur SATAC 2), soit 72 de moins qu'en 2014. Il en a synthétisé 725 (14% sur SATAC 2), donc moins de dossiers entrants que sortants pour l'année 2015 (745 en 2014). Ces **725** dossiers représentent 534 dossiers dans la zone à bâtir (74%) et 191 dossiers hors de la zone à bâtir (26%).

Pour rappel, les chiffres des 5 dernières années sont : 783 dossiers synthétisés en 2010, 694 en 2011, 693 en 2012, 770 en 2013 et 745 en 2014.

Le traitement de ces dossiers a nécessité **358** décisions spéciales produites par le service, soit une augmentation de 15% par rapport à 2014 (313) réparties de la manière suivante :

- 176 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 9% de plus qu'en 2014 (162) ; cela correspond surtout à 30% des dossiers soumis en zone d'urbanisation (29% en 2014) ;
- 64 décisions spéciales pour les constructions conformes à l'affectation de la zone agricole (52 en 2014) ;
- 111 décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à l'affectation de la zone agricole (95 en 2014) ;
- 7 dérogations pour une distance à un cours d'eau (4 en 2014).

En sus, il convient d'ajouter **283** dérogations (259 en 2014) établies par les autres services cantonaux.

Toutes décisions spéciales confondues, **647** décisions spéciales ont été nécessaires à la synthèse des **725** dossiers (572 en 2014). Elles concernent **439** dossiers (390 en 2014), soit 61% des dossiers synthétisés (52% en 2014).

Le temps moyen de traitement de tous les dossiers confondus est de 130 jours (119 en 2014). Le temps moyen de traitement des dossiers est sur SATAC 2 de 83 jours et sur SATAC 1 de 139 jours. Pour les dossiers conformes, cette moyenne est de 126 jours (104 en 2014), réduite à 75 jours sur SATAC 2 et 134 jours sur SATAC 1. La moyenne passe à 133 jours pour les dossiers avec décision (134 jours en 2014). A relever que le temps de réponse des requérants ou de leur mandataire aux demandes de compléments faites par les services, ainsi que les jours non ouvrables et fériés sont comptabilisés. Le nombre de dossiers traités sur SATAC 2 n'est pas suffisant pour établir un quelconque bilan, bien que les chiffres soient encourageants.

L'augmentation des décisions spéciales, notamment due à la nouvelle directive du Département du développement territorial et de l'environnement permettant une densification du territoire à l'échelle du canton, a eu une influence sur le temps de traitement des dossiers.

La densification constante du territoire engendre des relations de voisinage difficiles et tendues. Le nombre de dossiers avec oppositions a augmenté (13.0% par rapport au nombre total de dossiers, 10.9% en 2014). Le délai de traitement moyen de ces dossiers est de 222 jours (coordination, droit d'être entendu, séances de conciliation, échanges d'écritures, etc.).

La saisie des dossiers dans SATAC 1 pour l'année 2015 est répartie de la manière suivante : 73% par les architectes et ingénieurs civils (72% en 2014), 19% par le service (20% en 2014) et 8% par les communes (9% en 2014).

Dans SATAC 2, la saisie est désormais ouverte aux requérants. La répartition est la suivante : 65% par les architectes et ingénieurs civils, 6% par le service, 15% par les communes et 14% par les requérants.

Outre les demandes de permis de construire (sanctions préalable, définitive et minime importance), le service coordonne les pré-consultations et les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR).

En 2015, **67** pré-consultations (54 en 2014) ont été enregistrées et **46** décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la LDFR (39 en 2014) ont été rédigées.

Enfin, le service a traité **98** demandes de divisions parcellaires (au sens de l'article 10 LCAT) transmises par le service des mensurations cadastrales (101 en 2014).

Manifestations sportives

Au cours de l'année 2015, 77 autorisations de manifestations sportives ont été délivrées. Le montant encaissé s'élève à 6'000 francs.

2.6. Perspectives 2016

Observatoire du territoire

A mi-2016, toutes les fiches seront en ligne et les premières mises à jour pourront débuter. Les évolutions entre deux périodes pourront ainsi être analysées et permettre de tirer des enseignements sur les effets des politiques publiques à incidence spatiale. Un bilan est à dresser.

Adaptation du plan directeur cantonal 2011 et révision de la LCAT

Le SCAT vise l'établissement de l'avant-projet de modification du PDC d'ici fin 2016, en parallèle à l'examen et à la remontée d'information du contenu des plans directeurs régionaux. La pré-consultation auprès des communes et instances concernées, ainsi que l'examen préalable auprès des services fédéraux sont envisagés à la fin 2016. Ils seront suivis par la mise au point du dossier et la consultation officielle en 2017. L'approbation par le Conseil fédéral est prévue en 2018. Elle devra dans tous les cas intervenir avant 2019 pour sortir du régime transitoire au sens de l'article 38a LAT.

L'année 2016 sera également consacrée aux modifications législatives pour la mise en œuvre de la LAT révisée, portant notamment sur la garantie d'utilisation, les mesures de compensation découlant des avantages et inconvénients de l'aménagement du territoire, la densification et la mixité sociale, ou encore la gestion des zones d'activités

Révision des plans d'aménagement communaux

Les plans directeurs régionaux débutés en 2015 seront portés à chef en 2016. En aval, lorsque les enjeux auront été tranchés au plan régional, les communes réviseront leur plan d'aménagement et y introduiront les règles de l'AIHC. Dans cette perspective, le canton finalise l'adaptation des géodonnées aux modèles minimaux de la Confédération.

Terminer le projet d'assainissement du traitement des demandes de permis de construire

L'année 2015 a été consacrée à la mise en production de la nouvelle application informatique de traitement des permis de construire progressivement dans toutes les communes. Une phase d'optimisation du logiciel est prévue en 2016 après un premier retour d'expérience.

3. SERVICE DES TRANSPORTS

3.1. Missions

Le service cantonal des transports (SCTR) a deux missions principales majeures :

- **Commander l'offre** de transport public (TP) auprès des entreprises de transport (ET) et payer les **indemnités** correspondantes avec l'aide de la Confédération et des communes.
- **Planifier** le développement de l'offre TP à court, moyen et long terme (horizon 2030 pour le projet de mobilité) pour répondre au besoin.

Ces deux missions doivent impérativement être en cohérence avec le plan directeur cantonal (PDC) ainsi que les futurs plans directeurs régionaux (PDR).

Le SCTR, pour accomplir ses missions, est en contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, l'Office fédéral des transports (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Franche-Comté.

3.2. Objectifs annuels

Les objectifs fixés pour l'année 2015 sont :

- négocier les indemnités financières avec les entreprises de transport pour les années 2016-2017, en particulier pour les importants changements de l'horaire 2016 ;
- modifier la loi sur les transports publics (LTP) pour financer la participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) ;
- assurer la planification de l'offre de transport du court jusqu'au long terme. Participer à la stratégie de mobilité NE 2030 ;
- mettre en œuvre l'horaire 2016 permettant l'introduction de la cadence demi-heure entre Neuchâtel – La Chaux-de Fonds – Le Locle ainsi que dans le Val-de-Travers. Ceci est rendu indispensable en raison de la nouvelle trame des ICN induite par les travaux de la gare de Lausanne (Léman 2030) ;
- trouver une solution pour pérenniser la desserte des TER en provenance de Morteau au-delà de 2017 lorsque le système de sécurité ETCS sera installé par les CFF.

3.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2015	Situation fin 2015	Différence +/-
5.5	6.1	+0.6
Création de fonctions		
Fonction	Description	
Aménagiste-Urbaniste	Permet d'assurer une coordination avec la loi sur l'aménagement du territoire et le projet d'agglomération. Ce poste de 0.6 EPT remplace celui d'un ingénieur en transport (1 EPT).	

Madame Vuilliomenet a intégré le service début mars pour prendre la fonction d'aménagiste-urbaniste nouvellement créée. Tous les postes du service sont depuis cette date pourvus.

Finances

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Trafic régional et infrastructure

Sur la base des conventions annuelles, la part cantonale à l'indemnité s'élève à 25'040'348 francs. Selon l'article 29 de la loi sur les transports publics (LTP), du 1er octobre 1996, l'État prend en charge 46% de la part cantonale, à savoir 11'518'560 francs, le solde de 13'521'788 francs étant supporté à raison de 50% par l'État et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la LTP en vigueur en 2015.

Trafic local

La subvention (indemnité) concernant le trafic urbain (TU) et le trafic régional voyageurs (TRV) non reconnue par la Confédération, à savoir 28'661'747 francs est supportée à raison de 50% par l'État et de 50% par les communes, selon la répartition prévue par la loi sur les transports publics (LTP), du 1er octobre 1996.

Trafic touristique

En vertu de l'article 40 LTP, le trafic touristique sur les lacs de Neuchâtel et Morat, ainsi que sur le lac des Brenets est subventionné. Pour l'année 2015, les indemnités s'élèvent à 798'000 francs. Ce montant est à répartir paritairement entre l'État et les communes.

Trains transfrontaliers Régio-Express

La part cantonale à l'indemnité s'est élevée à 732'586 francs en 2015. Le niveau d'indemnité 2015 est plus faible que celui de 2014 car un train a été supprimé pour être substitué par un bus. Les entreprises contribuent financièrement aux prestations de trains transfrontaliers RE.

Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)

Une convention spécifique a été signée avec les CFF pour couvrir les pertes de recettes engendrées sur le trafic grandes lignes (prestations non indemnisées) suite à l'introduction de la communauté tarifaire intégrale. Un montant de 90'535 francs a été versé à cet effet en 2015 et est compris dans le trafic urbain.

Trafic marchandises voie étroite

Une offre a été soumise par l'entreprise conformément à l'ordonnance sur la promotion du trafic ferroviaire de marchandises et du transport de véhicules à moteur accompagnés (OPTMa) et un plafond des indemnités a été autorisé par les commanditaires. Pour l'année 2015, les charges pour le canton de Neuchâtel liées à ces prestations s'élèvent à 4'812 francs.

Part communale 2015 au pot commun

		CHF
TRV et IS	Part cantonale y compris RPT	25'040'348
RPT	= 46% x 25'040'348 = 11'518'560	-11'518'560
TRV et IS	Hors RPT	13'521'788
TU	Y compris prestations non reconnues TRV	28'661'747
NLB et LNM	Ligne touristique	798'000

Trains transfrontaliers	Part neuchâteloise	732'586
M	Trafic marchandises Glovelier – La Chaux-de-Fonds	4'812
Total "pot commun"		43'718'933
50% à la charge des communes		21'859'466

Détail des indemnités par entreprise

La moitié des indemnités versées concerne le transport urbain (50.9%) et s'établit à un niveau très légèrement inférieur par rapport à 2014. Le trafic régional voyageurs et les indemnités d'exploitation et d'amortissements de l'infrastructure représentent 45,33% des indemnités totales versées en 2015, soit une proportion légèrement supérieure à l'année précédente. Des économies ont été réalisées dans le trafic régional et le transport urbain notamment en raison de la hausse tarifaire de décembre 2014, mais ces économies ont été partiellement compensées par des indemnités supplémentaires à verser pour couvrir les charges supplémentaires d'amortissement de l'infrastructure ferroviaire.

		CHF
CFF	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	9'893'895
CFF	Contribution d'investissement (halte du Crêt-du-Loche)	22'232
CFF/SNCF	Régio-Express transfrontaliers	732'586
CarPostal Delémont	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	2'205'513
CarPostal Delémont	Lignes neuchâteloises (TU)	89'295
CarPostal Yverdon	Lignes neuchâteloises et intercantionales (TRV)	226'836
BLS	Lignes intercantionales (TRV)	1'108'380
BLS	Tronçon intercantional (TRV IS)	899'798
CJ	Lignes intercantionales (TRV), y compris indemnisation du trafic marchandise sur voie étroite (M)	372'188
CJ	Tronçon intercantional (TRV IS)	403'600
LNM	Lignes touristiques	699'000
transN	Lignes neuchâteloises (TRV)	8'233'387
transN	Tronçons neuchâtelois (TRV IS)	2'038'500
transN	Lignes neuchâteloises (TU)	28'026'482
TPF	Lignes intercantionales (TRV)	175'781
NLB	Lignes touristiques	99'000
Mesures de soutien		11'020
Total y compris RPT		55'237'493
RPT		-11'518'560
Total "pot commun"		43'718'933
50% à la charge des communes		21'859'466

TU = Trafic urbain

TRV = Trafic régional voyageurs

TRV IS = Infrastructures ferroviaires destinées au TRV (indemnités d'exploitation et d'amortissements)

M = Trafic marchandise

En raison des arrondis, l'addition des chiffres présentés peut différer légèrement du total.

Explications complémentaires :

En vertu de la convention du 31 janvier 2007 entre les CFF et le canton de Neuchâtel concernant la réalisation et l'exploitation de la halte du Crêt-du-Loche, le canton a payé aux CFF en 2015 une indemnité d'exploitation de 22'232 francs.

Les prestations transN non reconnues TRV par la Confédération (paires de courses supplémentaires) sont comptées dans le trafic régional voyageur. Ces prestations supplémentaires commandées par le canton s'élèvent à 699'636 francs.

Lignes à l'essai et associations

		CHF
transN	Ligne Néode (305) à l'essai	98'505
transN	Offre urbaine Le Locle (secteur Verger) à l'essai	14'500
transN	Ligne Fleurier – Les Ponts-de-Martel à l'essai	35'430
transN	Ligne secteur Littoral ouest à l'essai	539'795
CarPostal	Ligne de Biaufond	9'000
Divers destinataires	Association Snowbus	3'178
Divers destinataires	Association Noctambus	22'000
Divers destinataires	Association NoctamRUN	20'000
Divers destinataires	Neuchâtel roule, Fête des Vendanges et autres mesures d'encouragement	5'700
Total		748'108

Application du principe d'échéance

Comme l'année d'horaire 2014 s'est terminée le 12 décembre 2015, il s'agit de prendre en compte les 19 jours restants lors du bouclage de l'exercice 2015. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2015 sont les suivants :

	CHF
364 400 "Entreprises de transports"	55'239'089
Indemnités comptabilisées en 2014	-2'701'000
Indemnités à payer (5,21% du budget 2016)	2'977'900
364 400 "Entreprises de transports" y compris délimitation	55'515'989

	CHF
364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"	748'108
Indemnités comptabilisées en 2014	-42'200
Indemnités à payer (5,21% du budget 2016)	40'300
364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"	746'208

	CHF
462 300 "Part communale entreprises de transports"	21'859'466
Part communale comptabilisée en 2014	-1'062'600
Indemnités à payer (5,21% du budget 2016)	1'191'100
462 300 "Part communale entreprises de transports" y compris délimitation	21'987'966

Crédit supplémentaire d'investissement

N° d'ordre	Montant	Justification
3 000 433	110'000	Un crédit d'engagement et un crédit supplémentaire ont été acceptés par le Conseil d'État pour garantir le financement de la mise en place d'un aimant Signum en sortie de la gare du Locle pour augmenter le niveau de sécurité des trains transfrontaliers TER (ligne Morteau-La Chaux-de-Fonds). La nécessité de cette adaptation s'est justifiée suite à l'accident ferroviaire qui a eu lieu à Granges-Marnand dans la Broye. Cette opération était non seulement nécessaire mais également urgente dans la mesure où les TER étaient autorisés à circuler en 2015 seulement si ces travaux étaient réalisés.

Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)

Un crédit d'engagement de 14,7 millions de francs a été autorisé par le Grand Conseil en date du 29 janvier 2013 pour assurer le versement de prêts et de contributions selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (Lhand) aux entreprises de chemins de fer privés. Les prêts octroyés permettent aux entreprises d'assurer le renouvellement de leur infrastructure ferroviaire ; des conventions sur les prestations spécifiques ont été signées avec les entreprises pour la période 2013 - 2016. Selon l'article 56 de la loi sur les chemins de fer (LCdF), les aides financières suivantes ont été versées durant l'exercice 2015 :

Crédit-cadre cantonal infrastructures ferroviaires (N° d'ordre 3 000 409)	CHF
transN, prêts d'investissement 2015	1'117'500
BLS, prêts d'investissement 2015	584'000
CJ, prêts d'investissement 2015	272'220
BLS, contribution Lhand* Gare de Gümmenen	26'280
Total 2015	2'000'000

*Lhand : loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés

Comme annoncé ci-dessus, un crédit d'engagement a été accepté par le Conseil d'État pour assurer le financement d'un aimant signum en gare du Locle. Une convention entre le canton et les CFF a été signée. Les travaux ont été réalisés en 2015. Un versement de 104'326 francs a été versé aux CFF pour la réalisation des travaux.

Crédit d'engagement Adaptation aimants signum (N° d'ordre 3 000 433)	CHF
CFF, participation coûts d'investissement	104'326
Total 2015	104'326

3.4. Événements principaux

Horaire 2016

Le 13 décembre 2015, le nouvel horaire ferroviaire H2016 est entré en vigueur. La cadence demi-heure a ainsi pu être introduite entre les trois villes Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle. La ligne historique est nouvellement exploitée par les CFF ainsi que la BLS avec prolongement du

RégionalExpress (RE) jusqu'à Berne une fois par heure. La cadence du Val-de-Travers a également été renforcée. Plusieurs lignes de bus ont dûes être adaptées voir créées pour assurer la bonne cohérence du système de transport dans son ensemble.

Modification de la LTP

Le 1^{er} décembre 2015, la modification de la loi sur les transports publics (LTP) a été votée par le Grand Conseil. Une simplification de la clé de répartition des indemnités de transports canton/communes (60% / 40%) ainsi que la prise en compte du montant forfaitaire versé par le canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) ont été considérées. D'autres adaptations mineures portant entres autres sur les lignes à l'essai ont été faites.

3.5. Activités / Réalisations

Négociation des indemnités

Le canton de Neuchâtel et la Confédération ont établi des appels d'offres aux entreprises de transport pour les années 2016 et 2017. Celui de la Confédération prévoyait une réduction du niveau d'indemnités de -2,5% à prestations constantes entre les années 2015 et 2016. La réduction devant être permise notamment par des gains d'efficience. Le canton a suivi les indications de la Confédération dans ses appels d'offres envoyés en 2015 pour l'année horaire 2016. Une pression pour une meilleure efficience a été portée sur toutes les entreprises de transport sans distinction afin d'obtenir des réductions d'indemnités permettant de soulager le budget de l'État. En effet, si le respect des -2,5% ne peut pas être assuré par les entreprises, le canton devra prendre à sa charge les indemnités non reconnues par la Confédération, d'où l'importance des négociations débutées en 2015.

Pour l'année horaire 2017, il a été demandé aux entreprises de présenter des offres intégrant la hausse tarifaire programmée. Le niveau de la hausse tarifaire prévu n'était pas encore connu avec exactitude en 2015 mais il devrait s'approcher de 3%.

Pour les nouvelles prestations liées à l'horaire 2016, soit principalement le cadencement à la demi-heure entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel avec le prolongement une fois par heure des trains jusqu'à Berne, les négociations financières se sont poursuivies en 2015 en parallèle des négociations des offres de base. Il en a été de même pour les autres améliorations ferroviaires et bus en lien avec l'horaire 2016.

Les rounds de négociation des offres pour les années horaires 2016 et 2017 ont démarré en 2015 et vont se poursuivre en 2016 pour aboutir à la signature de conventions biennales. Les négociations sont encore ouvertes avec toutes les entreprises. Seule une convention pour les trains transfrontaliers en direction de Frasné, portant sur 2016, a pu être signée en 2015. Elle prévoit quasiment un statu quo des indemnités versées par les autorités organisatrices par rapport à l'année précédente tout en maintenant une participation financière des entreprises (CFF et SNCF) à ces prestations de transport.

Lignes à l'essai

Plusieurs lignes sont à l'essai dans le canton :

- Le canton continue de participer aux coûts non couverts de la ligne 305 sur le réseau urbain de La Chaux-de-Fonds sur la base d'une offre réduite. Le nouveau site Universo en amont du giratoire Combe-à-l'Ours a permis d'améliorer légèrement la fréquentation de la ligne même si elle reste bien en dessous de celle d'une ligne urbaine cadencée. La Ville a décidé de commander la cadence aux 20' intégrale. D'autres variantes de desserte du site sont à l'étude comme le prolongement de la ligne 302 rendu possible suite à l'abandon du trolleybus qui pourrait être mis en œuvre pour décembre 2016.

- Les critères de fréquentation de la ligne de bus 21.591 entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel fixés dans la convention n'ont pas été atteints. De nouvelles perspectives (nouveaux échanges pendulaires) semblent se dessiner, concrétisées par une croissance légère de la fréquentation durant l'année 2015. D'entente entre les financeurs, une solution pour une nouvelle période d'essai a pu être trouvée. D'un commun accord, l'offre a cependant été redimensionnée avec la suppression d'un aller-retour à midi dont la fréquentation était insuffisante.
- La convention Béroche – Boudry – Bevaix – Cortaillod a pu être signée début 2015 après plusieurs rounds de négociation. Un bilan à la fin du printemps 2016 sera tiré quant à la pérennisation de l'offre supplémentaire à l'essai depuis 3 ans, soit jusqu'au changement d'horaire de décembre 2016.
- La période d'essai de la cadence aux 20' du réseau urbain du Locle est terminée. L'offre a donné satisfaction et est dorénavant intégrée au pot commun avec le financement usuel canton - communes.

Optimisation de la desserte

Sur le Littoral, le SCTR apporte son soutien technique à l'étude de l'électrification de l'avenue des Champs-Montants. Cette mesure est issue du projet d'agglomération 1^{ère} génération et soutenue par la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL). Elle permettra de détourner la ligne 21.107 pour desservir des pôles d'emplois et de commerces.

Suite à la décision de pérenniser la ligne 21.120 (Neuchâtel – Bôle), sa fusion avec la ligne 21.125 (Colombier – Rochefort), avec qui elle partageait une partie de son itinéraire, a été mise en œuvre à l'horaire 2016, après consultation des communes concernées. La nouvelle ligne permet de réduire les coûts tout en offrant une desserte de qualité, et notamment des correspondances optimisées avec le réseau ferroviaire dans le cadre du nouvel horaire 2016.

Le SCTR et la Ville du Locle ont travaillé sur la desserte du pôle spécifique d'intérêt cantonal des Saignoles.

Le SCTR et la Ville de La Chaux-de-Fonds ont rédigé une étude commune qui a permis de proposer des solutions pour desservir le pôle de développement d'intérêt cantonal du Crêt-du-Locle.

Relation transfrontalière (taskforce, pérennisation des TER)

La taskforce transfrontalière, réunissant l'OFT, la DREAL, la Région Franche-Comté, les CFF et la SNCF, est sous la direction du canton de Neuchâtel. Le nouveau système de sécurité ETCS L1 sera installé par les CFF en 2017 sur tout le réseau ferroviaire. Dès cet horizon, les TER ne pourront plus circuler jusqu'à La Chaux-de-Fonds car encore équipés de l'ancien système de sécurité. Une solution provisoire a finalement été trouvée en installant sur l'infrastructure l'ETCS en parallèle au système existant. Au-delà de cet horizon, aucune solution n'a pu encore être trouvée.

Mise en service de l'horaire 2016

Les travaux Léman 2030 impactent directement l'offre grande ligne sur la ligne du Pied du Jura. Au lieu d'une offre en rafale à 3 minutes d'intervalle, les ICN circulent dorénavant à 30 minutes entre Bienne et Yverdon. Pour Neuchâtel et son agglomération proche, cet horaire permet enfin d'offrir une desserte à la demi-heure entre Yverdon et Zurich. Cependant pour une même qualité de correspondance pour l'Arc lémanique, les lignes du trafic régional doivent passer à la demi-heure.

Pour les trois villes, la décision finale de commander l'offre a été prise le 1er avril 2015 par le Conseil d'État. Après de nombreux tests in situ de freinage et d'horaire, la faisabilité technique de la cadence demi-heure Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel a pu être confirmée moyennant du matériel moderne de type FLIRT. En collaboration avec transN, ce sont six Flirt CFF qui assurent les relations Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel en correspondance pour Lausanne. Dans l'autre demi-heure, la BLS assure les relations La Chaux-de-Fonds – Berne via Neuchâtel à la cadence horaire.

Le 13 décembre 2015, le nouvel horaire est entré en service. Après un rodage les premiers jours, l'horaire fonctionne maintenant à satisfaction. La robustesse reste cependant fragile lors de conditions climatiques difficiles en particulier en cas d'importantes chutes de neige. L'OFT est entré en matière pour le cofinancement de ces nouvelles prestations.

La cadence à la demi-heure au Val-de-Travers a également pu être commandée en semaine, excepté deux trous de cadence en matinée et après-midi pour des raisons financières. Le week-end, quatre paires de course à la demi-heure permettent de répondre aux besoins touristiques.

A noter que ce nouvel horaire est valable durant toute la période des travaux de la gare de Lausanne soit pour une période de dix ans.

En conséquence, le réseau bus a été adapté de manière à ce que la majeure partie de la population tire avantage des nouveaux horaires ferroviaires.

- Au niveau des bus régionaux, un groupe de travail dirigé par le SCTR, composé des communes concernées et des entreprises de transport s'est réuni plusieurs fois au cours de 2014 et 2015. La première priorité était d'offrir une desserte bus de substitution aux villages de Montmollin et de Montézillon suite à la suppression de la halte ferroviaire, et de permettre le rabattement des habitants de Milvignes et de Val-de-Ruz vers les gares.
- La ligne 21.423 est devenue une navette qui lie Cernier à la gare des Hauts-Geneveys avec des correspondances optimisées permettant des échanges de qualité avec La Chaux-de-Fonds. De plus, Cernier reste reliée à Neuchâtel par le bus.
- Une nouvelle ligne 21.424 relie désormais Montmollin à Cernier, selon une cadence horaire en semaine, avec correspondance aux Geneveys-sur-Coffrane sur les trains en direction de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. La ligne est prolongée plusieurs fois par jour jusqu'au centre de Rochefort via Montézillon. La nouvelle ligne 21.120, englobant dorénavant la ligne 21.125, est exploitée par transN. CarPostal a accepté d'échanger sa concession et d'exploiter la nouvelle ligne 21.424, reprenant une partie de la concession de la ligne 21.423 de transN.
- Les horaires de la ligne 21.120 ont été élaborés de manière à offrir de bonnes correspondances entre Milvignes et les Montagnes en gare de Chambrélien. La ligne 21.120 permet également le rabattement toutes les heures vers la navette de Corcelles-Peseux et la gare d'Auvernier. Un recalage des temps d'attente en gare de Chambrélien sera néanmoins nécessaire.
- Les horaires des lignes urbaines qui desservent les gares de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ont été décalés de quelques minutes lorsque cela était nécessaire, permettant ainsi des correspondances optimales tout au long du service.

Le projet d'horaires 2016 a été publié à des fins de consultation et de prise de position du 26 mai au 14 juin 2015 ; la synthèse des remarques et les réponses sont publiées sur le site internet du SCTR. Lorsque cela était possible, les remarques ont été intégrées dans la version définitive des horaires.

FAIF, Prodes 2030 (groupe de travail régional, espace de planification Arc jurassien)

L'OFT a analysé la recevabilité des modules déposés par les cantons à fin 2014. Ensuite, sous la responsabilité du SCTR, les entreprises de transports CJ et transN ont déterminé les besoins en infrastructures pour réaliser l'offre déposée.

Le processus d'analyse des modules cantonaux de compétence CFF est directement piloté par l'OFT. Courant 2016, sur la base des résultats des études, les modules déposés feront l'objet d'une analyse globale de l'OFT afin d'en évaluer leurs coûts – bénéfices. La priorisation des projets doit ensuite permettre de proposer les investissements retenus pour PRODES 2030.

Neuchâtel Mobilité 2030

Le SCTR a participé aux divers groupes de travail internes et externes durant l'année 2015. Une simulation financière du préfinancement de la ligne directe par le canton a permis d'établir le coût à 110 millions. Cette simulation a été faite en collaboration avec le service financier. Finalement, le SCTR a collaboré à la rédaction du rapport 15.024 mobilité NE 2030 pour le Grand Conseil.

Modification de la LTP

Le 1^{er} janvier 2016, le projet FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) est entré en vigueur. Les coûts d'exploitation, de maintien, et de l'extension des infrastructures ferroviaires sont dès lors couverts par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Dès 2016, le canton de Neuchâtel verse un montant de 10,67 millions de francs par an au fonds FIF. Il s'agit d'une dépense à caractère obligatoire.

Afin de s'adapter au nouveau cadre fédéral, une révision de la loi cantonale sur les transports publics a été entamée en 2015. Les points principaux de la révision étaient l'uniformisation de la clé de financement des indemnités de transport (canton 60% et communes 40%) pour le trafic régional (TRV) et urbain (TU) ainsi que le financement de la participation du canton au fonds FIF avec la participation financière des communes à hauteur de 40%.

D'autres modifications ont été proposées : quant aux lignes à l'essai, l'engagement du canton à hauteur de 60% a été proposé. La période d'essai, fixée par le Conseil d'État, a été prolongée à cinq ans. En dernier lieu, une disposition portant sur l'approbation par l'État de toute acquisition de matériel roulant pour le TU dépassant le montant de 3 millions de francs a été proposée, similaire à celle pour le TRV dans la législation fédérale.

Le projet de loi portant modification de la loi sur les transports publics a été adopté au Grand Conseil par 106 voix, sans opposition, le 1^{er} décembre 2015.

Accompagnement des plans directeurs régionaux (PDR)

Le SCTR accompagne la mise en œuvre des PDR dans les six régions du canton. Les différents documents ont été préavisés.

Accompagnement du projet d'agglomération

Le SCTR participe aux divers groupes d'accompagnement et assiste le processus d'élaboration du projet d'agglomération RUN de troisième génération (PA RUN3).

3.6. Perspectives 2016

Négociation des indemnités

Une poursuite des négociations des offres 2016 et 2017 est prévue en 2016. Les entreprises nationales remplissent les conditions financières prévues par la Confédération au niveau national.

Pour l'offre des trains transfrontaliers entre Neuchâtel, Pontarlier et Frasne, il s'agira de s'assurer de la pérennité du cofinancement de la SNCF et des CFF. Les partenaires devront discuter du remplacement du matériel roulant actuel par du matériel roulant plus moderne, type "Flirt-France".

Nouvelle clé intercommunale du pot commun, critères à revoir pour 2017

La commission Mobilité 2030 a déposé un postulat concernant la redéfinition de la répartition intercommunale des indemnités au pot commun. La motivation est une répartition uniforme de la participation financière au fonds FIF indépendamment des prestations de transport. L'amendement

a été déposé le 1^{er} décembre 2015 lors du débat au Grand Conseil au sujet du projet de loi portant modification de la loi sur les transports publics.

La CDC transports publics sera associée de près aux travaux en 2016 pour redéfinir les critères de répartition entre les communes des indemnités de transport (TRV, TU) et de leur contribution au FIF. La clé canton/communes de 60% / 40% n'est naturellement pas remise en question.

Suivi de l'horaire 2016

Les horaires 2016 resteront stables pour dix ans au moins. Le prochain changement d'horaire ferroviaire important n'est pas attendue avant l'étape PRODES 2025. Le suivi et la recherche d'amélioration ponctuelle des horaires 2016 restent d'actualité.

Le groupe de travail "horaires ferroviaires 2016" dirigé par le SCTR se réunit régulièrement afin de suivre la stabilité des horaires.

Les premières semaines de l'horaire 2016 ont montré certaines difficultés d'exploitation de la ligne 21.120. transN mettra en œuvre à fin février 2016 des horaires adaptés. Le groupe de travail "horaires bus 2016" sera à nouveau réuni avec les communes au printemps de manière à prévoir les modifications nécessaires pour l'horaire 2017.

Suivi de l'évaluation des mesures Prodes 2030

Dans le courant 2016, l'OFT donnera aux cantons les résultats des évaluations des modules d'extension d'offre. Le SCTR accompagnera le processus et échangera avec l'OFT. En particulier, les hypothèses retenues seront analysées avec soin.

Accompagnement des PDR et du projet d'agglomération

En 2016, après l'accord de principe des exécutifs communaux sur les PDR, le SCTR sera appelé à donner son préavis.

Le rapport intermédiaire au sujet du projet d'agglomération 3^{ème} génération sera mis en consultation durant le premier semestre de l'année 2016. Le rapport final sera soumis lors du deuxième semestre de la même année.

4. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

4.1. Missions

Les missions principales du service des ponts et chaussées (SPCH) consistent à :

- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Construire et aménager le réseau routier cantonal reliant les localités entre elles, ainsi que les ouvrages d'art qui lui appartiennent, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines.
- Acheter la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois.
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit.
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service.
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière.
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages.
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.
- Mettre à jour périodiquement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal.

L'atelier mécanique du SPCH a, pour activité prioritaire, d'assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines nécessaires à l'exploitation du domaine routier cantonal.

Les spécialistes en la matière au sein du SPCH conseillent les secteurs publics et les tiers quant à l'application des législations en matière de marchés publics et/ou relatives aux divers domaines d'activité du SPCH.

Le SPCH est également chargé de notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'État ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service.

Pour terminer, le laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) procède à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de quelques tiers des domaines public et privé.

4.2. Objectifs annuels

Les objectifs spécifiques à l'année 2015 peuvent être séparés en deux catégories : les objectifs externes et internes. Les objectifs permanents ne sont pas abordés.

Objectifs externes

Basculer le Littorail sur son tracé définitif pour permettre la réalisation des aménagements extérieurs à Serrières. Objectif non atteint puisque les travaux de génie ferroviaire n'ont pu démarrer qu'à fin octobre en raison du retard pris par le projet de l'entreprise de transport concernée.

Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif sera atteint en 2016.

Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont menés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint en ce qui concerne les chantiers planifiés.

Objectifs internes

Poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données routières MISTRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU). Cet objectif a été atteint dans la mesure des possibilités offertes compte tenu des développements informatiques pilotés par la Confédération.

Procéder à une première phase d'assainissement de la route principale H20 compte tenu de l'horizon incertain de son transfert à la Confédération. Cette route restant propriété du canton, la responsabilité et la charge d'entretien du propriétaire continuent de lui incomber. Objectif atteint.

Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation.

Achever la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Compte tenu des différents sujets importants figurant dans l'agenda politique du Conseil d'État, il a été décidé de temporiser l'avancement de ce dossier, ce qui a dégagé un peu de temps pour commencer la rédaction du règlement d'exécution de la LRVP.

4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation)

Ressources humaines – organisation

Situation EPT		
Situation début 2015	Situation fin 2015	Différence +/-
137.6	137.9	+ 0.3

L'effectif budgétaire consolidé est maintenant fixé à 140.6 EPT. Cependant, compte tenu des arrivées et départs intervenant en cours d'année, l'effectif réel reste toujours en-deçà de ce chiffre.

Suite au décès, à fin 2014, du voyer-chef de la division d'entretien 2, un poste de chef d'équipe principal a été créé et auquel un chef d'équipe actif depuis plusieurs années a été nommé. Ce chef d'équipe principal est en formation depuis mi-2015 pour être à même de reprendre la division et d'être nommé au poste de voyer-chef.

Finances

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Le manque d'un outil de gestion de projet incluant un lien entre planification temporelle et financière oblige les chefs de projet à tenir manuellement des tableaux de suivi dont la mise à jour implique des doubles saisies et autres opérations fastidieuses. Une application propre à répondre à ce besoin a été retenue et est en cours de test.

Le Conseil d'État ayant demandé aux services de limiter autant que possible les dépenses et les recettes réelles ayant dépassé les recettes budgétées, le résultat final se situe à un peu plus de 15% en dessous du budget.

Informatique – En général

L'équipe informatique (INFO) s'occupe de développer, maintenir et coordonner les matériels et logiciels spécifiques utilisés au SPCH, ainsi que de fournir aux utilisateurs un support technique de premier niveau.

Cette année a principalement été consacrée à des travaux de maintenance. En plus de la maintenance habituelle, 6 serveurs devenus trop anciens ont dû être remplacés, ce qui a eu comme incidence de devoir modifier voire réécrire plus de vingt applications.

Les tâches principales effectuées peuvent donc être synthétisées comme suit :

- Migration des serveurs, modification, voire réécriture des applications suivantes : gestion des interventions du laboratoire, perturbations du trafic, acquisition de terrain, gestion des licences (Autocad, AutoTurn, NormicaView), etc.
- Réalisation des programmes suivants : gestion des conventions, plaquettes du système de repérage routier (SRB), uniformisation des appels d'offres.
- Mise en production du programme OpenFlora pour la gestion de la bibliothèque.
- Projet coordonné avec le SIEN pour la mise à disposition des demandes de permis de fouilles sur le Guichet Unique, avec participation des communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds, Milvignes et La Tène.
- Aide à la mise en place des programmes OATE 2 (transports exceptionnels), en collaboration avec le SCAN, et Kuba-Acqua (repérage SRB pour les cours d'eau).
- Mise en production de Kuba-Acqua (repérage SRB pour les cours d'eau).

Informatique – Gestion de la maintenance routière (GMAR)

Système d'information pour la gestion des routes et du trafic – MISTRA

- Maintenance et exploitation des données routières 2015. La longueur du réseau routier cantonal a légèrement augmenté, passant de 447'990 m à 448'753 m. Cette augmentation provient de quelques corrections du SRB et de modifications intervenues sur la RC5 : nouveau tronçon le long de PMP (tunnel de Serrières) et reprise par la Confédération, dans le périmètre des routes nationales, du tronçon allant de Serrières au tunnel de Prébarreau. La surface totale du réseau routier entretenu par l'État s'élève maintenant à 3'381'830 m².
- Base SITN routes et thème route du géoportail : maintenance des données.
- Désactivation de l'ancien système de gestion des routes STRADA.

Études et développements

- Finalisation du projet de révision du système de repérage de base (SRB) des routes cantonales et mise en conformité des données et de la matérialisation dans le terrain.
- Autorisations transports exceptionnels : coordination et préparation des données de base du réseau de circulation (itinéraires de transports).
- Gestion des infrastructures (PMS) : finalisation du projet en partenariat avec le bureau mandataire et l'office de l'entretien. Le système ViaPMS utilisé auparavant étant trop complexe, il a été abandonné au profit d'une systématique moins automatisée, mais aussi moins coûteuse et mettant à profit les données gérées au sein de MISTRA.
- Numérisation des plans d'alignements : mise en place d'un groupe de projet piloté par le SITN et réunissant le SCAT et le SPCH. Établissement d'un cahier des charges pour adjudication des lots de numérisation.
- Collaborations transversales aux projets : monitoring du trafic, cadastre du bruit, mobilité NE 2030, Loi sur les routes et voies publiques (LRVP).

Communication

Quant au tunnel de Serrières, 2 émissions du "Chaînon manquant" ont été produites par TVP et diffusées sur Canal Alpha, exposant divers aspects de cet important chantier multidisciplinaire.

Formation

De manière générale, les activités déployées par le service étant très techniques, il n'existe pas de formations standards. La formation continue des collaborateurs se fait presque exclusivement au travers de séminaires ou conférences professionnels.

Au registre des formations obligatoires, on peut relever le cas des cantonniers-chauffeurs au bénéfice de permis poids lourd, qui sont contraints de suivre les formations OACP prescrites par la Confédération. Un programme prévoyant un tournus de l'ensemble des cantonniers-chauffeurs et une augmentation du budget de formation ont été mis en place pour respecter cette obligation.

Par ailleurs, le service forme deux apprentis dessinateurs en génie civil et une apprentie employée de commerce (dans le cadre du tournus des apprentis de l'État).

4.4. Événements principaux

H20, Neuchâtel – Col-des-Roches

Le Conseil fédéral a présenté le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) aux Chambres fédérales. D'importantes démarches des cantons ont été entreprises pour que l'extension du réseau des routes nationales, dont fait partie la H20, soit financée au travers de ce fonds et puisse enfin être mise en œuvre.

Un appui technique a été apporté au chef du DDTE dans le cadre de démarches entreprises auprès de l'OFROU et de la Commission des transports du Conseil des États.

Assainissement de la H20

Après l'état des lieux réalisé en 2014 pour évaluer les besoins en assainissement de la H20, nombre d'investigations et de travaux ont été réalisés sur et dans les ouvrages, ainsi qu'en ce qui concerne les installations techniques. Par ailleurs, des études ont été menées au sujet de la sécurisation des tunnels sous La Vue-des-Alpes et afin de poursuivre la planification générale et préparer les travaux 2016.

Évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds

Les études relatives au projet de détail de l'évitement du Locle et du tunnel des Brenets se poursuivent, afin de pouvoir transmettre à l'OFROU un dossier abouti en cas d'intégration de la H20 dans le réseau des routes nationales dépendant de la mise en œuvre du fonds FORTA.

H10, Neuchâtel – Les Verrières

Le projet d'intervention préparé en 2014 a permis de réaliser des travaux de renforcement du viaduc du Crêt-de-l'Anneau en 2015, qui permettent d'assurer la sécurité des usagers et de faire transiter les véhicules lourds jusqu'à 40 tonnes sur l'ouvrage. Les mesures provisoires (limitation de vitesse à 60 km/h, fermeture d'une voie de circulation) ont pu être levées. Cet assainissement redonne à ce pont une capacité portante utile pour sa durée de vie résiduelle estimée à environ 15 à 20 ans. Des mesures de surveillance accrues devront cependant être mises en place pour s'assurer du bon fonctionnement de l'ouvrage durant ces prochaines années.

RC169, Les Brenets, réaménagement du virage des Grands Prés

Les études se sont poursuivies au début de cette année afin de finaliser le projet. Les travaux de réaménagement de cette route permettant d'accéder aux rives du lac et au Saut-du-Doubs, comprenant entre autres une mise au gabarit de la chaussée et le remplacement complet du coffre de chaussée et de la superstructure, ont débuté à fin juin et se poursuivront en 2016.

RC1320, Le Crêt-du-Loche – Giratoire du Grillon

Il a été constaté, sur ce tronçon récemment rénové, des défauts sur la couche de roulement. Celle-ci devra être remplacée en été 2016 aux frais du consortium d'entreprises, dans le cadre de travaux de garantie. Ceux-ci nécessiteront des fermetures complètes de chaussée avec la mise en place d'itinéraires de déviation incommodes pour les industries et les transports publics.

4.5. Activités / Réalisations

Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)

Le LEAR a effectué des essais et mesures de conformité, sur la fourniture et la mise en place des enrobés bitumineux, posés dans le cadre de la campagne de renouvellement des couches de roulement des routes cantonales (environ 12 km). Des analyses et contrôles ont également été réalisés lors des chantiers de reconstruction et de renforcement (graves de fondation et enrobés des couches de base). Le laboratoire participe également activement à l'étude et à la préparation des chantiers planifiés, par des auscultations de chaussée et des essais préalables.

Accrédité depuis 10 ans, le LEAR a passé un audit de réaccréditation en septembre, reconduisant ainsi son accréditation STS pour une nouvelle période de 10 ans.

Fonds des routes communales

Durant l'année 2015, sept subventions ont été octroyées par arrêté du Conseil d'Etat, pour un montant de 223'588 francs. Cinq dossiers ont été honorés intégralement. Deux subventions accordées en 2015 présentent un solde résiduel de 43'000 francs, en attente du décompte final.

	Contribution cantonale		
	Montant accordé	Montant versé 2015	Solde ouvert 31.12.2015
Année 2001 : 1 subvention en cours	2'400.—	2'303.65	
Année 2013 : 1 subvention en cours	3'509.—	3'509.—	
Année 2014 : 6 subventions en cours	424'160.—	333'257.—	
Année 2015 : 7 subventions accordées	223'588.—	180'588.—	43'000.—
		519'657.65	

La fortune du fonds au 31.12.2015 s'établit donc comme suit :

Fortune du fonds au 01.01.2015		3'593'343.—
Part de 4% sur produit de la taxe 2015 des véhicules automobiles et des remorques, des cyclomoteurs, de la navigation et des véhicules de location	1'923'175.—	
Total attribué au fonds des routes communales	1'923'175.—	1'923'175.—
		5'516'518.—
Subventions payées en 2015		- 519'657.65
Fortune du fonds au 31.12.2015		4'996'860.35

Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques

Les activités du Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques se sont inscrites dans la continuité des années précédentes et se sont essentiellement réparties entre :

- les questions traitant de marchés publics ;

- la régularisation cadastrale résultant de la construction de l'A5 entre Vaumarcus et Areuse, de la H20 entre Les Éplatures et le Haut-du-Crêt, de la H10 – Évitement de Corcelles, ainsi que d'autres plus petits projets de corrections ou d'améliorations routières ;
- le mandat confié par l'OFROU pour les acquisitions relatives aux travaux de gros entretien réalisés ou en cours de réalisation entre Colombier et Le Landeron ;
- diverses ventes et acquisitions au fur et à mesure des développements ou clôtures de projets ;
- le traitement des affaires juridiques par lesquelles le service peut être concerné.

Signalisation, circulation, trafic

En tant que répondant cantonal en matière de mobilité douce, l'ingénieur trafic et circulation a rencontré diverses associations en lien avec la mobilité douce (Pro Vélo, Neuchâtel Rando, etc.) pour échanger sur les projets en cours et recueillir les attentes des différents acteurs. Grâce à cette collaboration, des améliorations ponctuelles ont pu être réalisées, notamment en matière de marquage d'itinéraires cyclables et de traversées de routes cantonales par les chemins de randonnée pédestre.

Dans le cadre du programme Via Sicura, la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) oblige les cantons à désigner un préposé à la sécurité. À ce titre, l'ingénieur trafic et circulation met progressivement en œuvre les instruments de sécurité de l'infrastructure (ISSI) développés par l'OFROU, notamment au niveau de la gestion des points noirs (BSM).

La stratégie de comptage du trafic, optimisée dès 2014, a pu déployer ses pleins effets en 2015 avec la réalisation de comptages sur l'ensemble du réseau routier cantonal. Les valeurs de trafic journalier moyen, collectées dans un plan de charges du réseau routier cantonal, pourront ainsi prochainement être mises à disposition du public, par le biais du guichet cartographique.

Le bureau signalisation et circulation a été sollicité à de nombreuses reprises par les communes ou d'autres tiers publics ou privés, pour des conseils, avec ou sans vision locale. Une attention toute particulière a été portée à la qualité de la modération du trafic dans les localités, notamment en ce qui concerne la perceptibilité des aménagements et le respect des vitesses dans les zones 30 et les zones de rencontre.

84 arrêtés communaux (dont 25 temporaires) concernant des questions de signalisation sur le domaine public cantonal ou communal en localité et 28 sur fonds privé ont été examinés et approuvés. En outre, 5 décisions formelles en matière de circulation routière sur route cantonale hors localité ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Des autorisations pour restriction de trafic ou pose de publicité temporaire en lien avec des manifestations ont été octroyées à 182 reprises. En outre, 55 dossiers concernant des réclames routières et 17 relatifs à des indicateurs de direction "Entreprise" ont été traités.

Le bureau a également apporté régulièrement un soutien en matière de technique du trafic, dans le cadre de projets menés par d'autres services de l'administration cantonale.

Contrôle des remontées mécaniques

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. 15 téléskis, 6 minitéléskis, 1 ascenseur et 1 funiculaire ont fait l'objet de ces contrôles. Le service assure le suivi administratif. De manière générale, l'état des installations et leur fonctionnement satisfont aux conditions de sécurité.

Archives et bibliothèque (BIAR)

L'année 2015 a été marquée par l'augmentation des recherches de la part de lecteurs externes, notamment pour des documents au sujet du tunnel de La Vue-des-Alpes et par la mise en service du logiciel de classement de la bibliothèque OpenFlora. Un important travail d'élimination

d'ouvrages devenus obsolètes a été effectué en amont (environ 7 m/linéaires), suivi de la saisie de presque 3'000 ouvrages, monographies, périodiques et iconographies.

Ayant introduit les neuf catégories thématiques selon le système de classement CDU (Classification Décimale Universelle), OpenFlora a pu être ouvert aux lecteurs internes.

L'unification des procédures d'archivage pour les entités décentralisées (Divisions, Garage, Laboratoire) a été entreprise. Le règlement du SPCH rédigé en 2013 et les calendriers de conservation ont été mis à jour. Globalement, les versements aux archives ont été moins consistants que l'année précédente, soit environ 11 m/linéaires.

Un versement important du point de vue historique a été effectué par le secrétariat général du DDTE durant l'été. Il s'agit de divers registres (concessions hydrauliques, routes et chemins, 1^{ère} Correction des eaux du Jura, etc.) qui font remonter le fonds des archives anciennes du SPCH à 1799. Des éliminations ont également eu lieu (environ 9 m/linéaires de documents divers arrivés à échéance en 2014 et environ 15 m/linéaires de pièces justificatives).

Le BIAR a également participé en mai à la Semaine du patrimoine scientifique et technique neuchâtelois, organisée par la Fédération pour le patrimoine scientifique et industriel (FPSI), avec une exposition temporaire intitulée "2000 ans de ponts et passerelles neuchâtelois" (du pont celtique de Cornaux/Les Sauges aux réalisations contemporaines de l'A5). Cette présentation a demandé une collaboration avec diverses institutions cantonales, telles les Archives de l'État (AEN), le Département audio-visuel de la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds (DAV), le Musée d'art et d'histoire (MAHN) et le Laténium. Un catalogue rédigé par un ingénieur du Bureau des ouvrages d'art et des eaux (BOAE) et par l'archiviste du service a été publié à cette occasion.

Dépenses relevant des comptes de fonctionnement

Seules les rubriques comptables nécessitant des explications ou un développement sont reprises et détaillées ci-après.

Machines et équipements (4053.311.000)

Cette rubrique prend en compte les frais d'acquisition des machines et véhicules – non couverts par le crédit d'investissement en cours – pour les trois divisions d'entretien, l'équipe de la signalisation routière, le laboratoire, ainsi que l'atelier mécanique. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 400'293 fr. 91.

Électricité routes et tunnels (4053.312.400) (4053.312.950)

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie liés à l'exploitation de toutes les routes cantonales (centres d'entretien exclus). La part très largement prépondérante de la consommation concerne la ventilation et l'éclairage des tunnels cantonaux. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 446'050 fr. 90.

Carburants (4053.313.010)

Les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien se sont élevées à 362'018 fr. 95, indiquant que l'entretien hivernal effectué en 2015 a été peu important. Il est également à noter que le niveau de prix des carburants est bas.

Matériel, véhicules, radio, outillage (4053.313.030)

La mission principale de l'atelier mécanique consiste à assurer la maintenance du parc de véhicules et de machines du service, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant quelque 580 objets. Les moyens financiers à disposition ne permettent pas un renouvellement régulier des véhicules et des machines, ce qui explique le montant élevé des achats de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage et de protection, de pièces de rechange. Les dépenses s'élèvent à 417'438 fr. 64.

Signaux et peinture (4053.313.400)

Par rapport au budget initial de 460'000 francs et au budget révisé de 425'000 francs, les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc. se répartissent comme suit :

Divers	3'344.95
Signalisation verticale	103'079.80
Signalisation horizontale	293'421.30
Signalisation cyclotourisme, entretien et renouvellement	4'369.30
Glissières	<u>7'396.75</u>
Total	<u>411'612.10</u>

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel. L'achèvement de la campagne de mise aux normes en ce qui concerne la rétroréflexion, en 2014, a permis de réduire significativement les coûts liés à la signalisation verticale.

Environ 55 t de peinture, soit 25 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 25 t de peinture à solvant et environ 5 t de masse à deux composants, ont été utilisées. 20 t de microbilles de verre ont été mêlées aux produits de marquage, soit environ le double de la quantité de 2014, afin d'améliorer la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité.

Le nombre croissant de chantiers impliquant un renouvellement total du marquage ainsi que diverses adaptations de marquage dans le but d'améliorer la sécurité expliquent également l'augmentation des dépenses liées à la signalisation horizontale par rapport à l'année précédente.

Quelques sections de glissières de sécurité ont été remplacées dans le cadre du programme d'entretien ou complétées, en tenant compte de l'accidentologie constatée.

Marchandises pour entretien des routes et ouvrages (4053.313.410)

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses relatives à l'achat de matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien des routes exécutés par les cantonniers et autres collaborateurs du service. Ces dépenses ont atteint 273'556 fr. 40.

Dégâts lors d'accidents (4053.313.420 et 4053.436.400)

Réparations de dégâts intervenus lors d'accidents (4053.313.420)	120'559.10
Recettes relatives aux dégâts intervenus lors d'accidents (4053.436.400)	324'743.—

Le budget des charges liées aux dégâts intervenus lors d'accidents (200'000 francs) a largement permis d'absorber les coûts réels. Les recettes, quant à elles, incluent la refacturation des salaires.

Entretien électromécanique (4053.314.420)

La section électromécanique (SELM) du centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN) assure l'entretien préventif, curatif et le remplacement des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) des routes H10, H20 et RC2125, ainsi que la signalisation lumineuse des carrefours de Rochefort, Saint-Blaise et du Col-des-Roches.

Le tableau ci-dessous représente la répartition des dépenses dans les différents domaines électromécaniques, pour la période 2015 :

Domaine "Distribution d'énergie"	42'346.–
Domaine "Éclairage"	30'614.–
Domaine "Ventilation"	28'750.–
Domaine "Signalisation"	24'931.–
Domaine "Installations de surveillance"	49'108.–
Domaine "Systèmes de gestion et réseaux de communication"	383.–
Domaine "Câblage"	12'606.–
Domaine "Installations auxiliaires"	52'790.–
Prestations de la section électromécanique	264'194.–
Total	505'720.–
Budget initial alloué	605'000.–
Budget révisé (septembre 2015)	500'000.–

Sur le tronçon H20, des efforts particuliers ont à nouveau été consacrés à la ventilation des tunnels des Gorges-du-Seyon. Plusieurs remplacements de ventilateurs à jet ont été effectués. Dans les ouvrages de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne, la semaine de fermeture annuelle a été mise à profit, comme chaque année, pour effectuer la maintenance et les tests de toutes les installations. Malgré le vieillissement global avancé des installations (> 20 ans), leur fonctionnement reste assuré par le remplacement ponctuel des équipements dans le cadre de l'entretien courant.

La distribution d'énergie secourue (onduleur et batteries) du tunnel de La Clusette a été remplacée afin d'assurer le fonctionnement des équipements en cas de perte du réseau électrique. Dans cet ouvrage, l'état de vieillissement de certaines installations devient préoccupant.

Enlèvement de la neige et sablage (4053.314.430)

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds figure dans le tableau suivant qui met en évidence un hiver 2014/2015 peu rigoureux.

		Jours d'enneigement						
		Hiver	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
La Chaux-de-Fonds	2006/2007	1	3	10	7	11	1	33
	2007/2008	7	10	7	3	10	4	41
	2008/2009	12	17	6	18	18	10	81
	2009/2010	5	16	18	11	8	3	61
	2010/2011	10	16	5	7	0	0	38
	2011/2012	0	16	14	8	5	3	46
	2012/2013	4	14	11	16	10	2	57
	2013/2014	8	9	9	16	3	0	45
	2014/2015	2	10	13	14	7	0	46
Neuchâtel	2006/2007	0	0	1	0	1	0	2
	2007/2008	2	0	0	0	2	0	4
	2008/2009	7	11	6	14	14	7	59
	2009/2010	0	4	10	5	2	0	21
	2010/2011	4	5	1	0	0	0	10
	2011/2012	0	5	2	5	0	0	12
	2012/2013	0	7	4	9	1	0	21
	2013/2014	3	0	0	0	0	0	3
	2014/2015	0	3	6	3	0	0	12

Les dépenses relatives à l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1'423'476 fr. 20, soit au-dessous de la moyenne annuelle des 10 dernières années qui se situe entre 1'700'000 et 1'800'000 francs.

Entretien des berges et travaux d'art (4053.314.405)

Surveillance et entretien des cours d'eau

Divers travaux de curage et d'élagage ont été réalisés durant l'année écoulée afin de maintenir le gabarit hydraulique de plusieurs cours d'eau, notamment Le Seyon, entre Dombresson et Savagnier, la Vieille-Areuse à Môtiers et La Morte aux Verrières.

Au Locle, la réfection et la sécurisation du système hydraulique de La Baigne de la Combe-Girard ont été réalisées au printemps.

Lors des crues du mois de mai, une intervention d'urgence a été menée le long de la Thielle afin de limiter les arrivées d'eau dans les champs sis entre la raffinerie de Cressier et la Vieille-Thielle.

D'importants travaux de réfection et de consolidation des enrochements des rives du lac de Neuchâtel ont été réalisés en automne entre Saint-Blaise et Auvernier. Le sentier longeant la Basse Areuse à Cortaillod a également fait l'objet de travaux de sécurisation compte tenu des dégâts engendrés par les castors établis dans le secteur.

Au lac des Taillères, le système de régulation du niveau du plan d'eau a été complètement modifié. Le nouveau déversoir permet de minimiser les travaux d'entretien en s'affranchissant de la vanne de vidange du lac, devenue obsolète.

S'agissant de l'entretien de vannes, des travaux de nettoyage et de maintenance ont été opérés sur celles du Vivier et de la Vieille-Areuse. Enfin, l'entretien et le suivi des stations hydrométriques se sont poursuivis, et les données récoltées ont été validées, puis publiées sous forme d'annuaires sur le site de la Veille hydrologique neuchâteloise.

Contribution à la 2^e CEJ

Le canton, membre de la Commission intercantonale de la deuxième correction des eaux du Jura (2^e CEJ), verse une participation annuelle équivalant à 10% du budget d'entretien de la 2^e CEJ. En 2015, des travaux de prolongation du môle du canal de La Broye ont été réalisés afin d'éviter l'ensablement récurrent de l'embouchure et son curage régulier et dispendieux.

Répartition des dépenses

Entretien des berges et travaux d'art	381'858.10
Réfection des berges et cours d'eau	296'377.45
Contribution à la 2 ^e CEJ	110'296.85
Total (selon budget diminué de 15%)	788'532.40

Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de revêtements (4053.314.410)

Cette rubrique contient les travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées. Les dépenses imputables à cette rubrique ont atteint 1'875'759 fr. 90.

H18, La Chaux-de-Fonds, POD - Secteur Poste

En relation avec le chantier de la place de la gare réalisé par la Ville de La Chaux-de-Fonds, la reconstruction complète de la chaussée a été faite sur une surface de 800 m², par un nouveau caisson en grave de 50 cm d'épaisseur, une couche de base en revêtement bitumineux ACT 32 S, épaisseur 12 cm, une couche de liaison AC B 16 S, épaisseur 6 cm, et une couche de roulement SDA 8 classe B, épaisseur 4 cm, pour un tonnage total de 510 t.

RC5, Chez-le-Bart – La Pologne

Le giratoire a été construit simultanément à la construction de l'A5. Au vu des dégradations des revêtements bitumineux, il a été procédé au remplacement complet de la structure bitumineuse sur une surface de 3'500 m² ainsi qu'une partie du coffre de chaussée côté est sur environ 1'000 m². La nouvelle structure bitumineuse se compose d'une couche de base ACT 22 S, épaisseur 9 cm, et d'une couche de roulement AC 11 S, épaisseur 4 cm, pour un tonnage total de 1'150 t.

RC168, Le Basset – Les Brenetets

Ces travaux ont consisté en la mise au gabarit de la dernière portion de chaussée entre La Chaux-de-Fonds et Biaufond sur une longueur d'environ 885 m, pour passer d'une largeur de chaussée d'environ 5,10 m à 6,10 m.

RC2330, La Sagne – Entre-deux-Monts

L'état de ce secteur de route ne permettait plus un entretien hivernal acceptable. La structure bitumineuse a donc été remplacée après fraisage du revêtement et pose d'un nouveau revêtement type AC B 22 S, épaisseur 9 cm, sur une surface 3'600 m², soit un tonnage total de 825 t.

Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4053.314.440)**Corrections routières**

- **H20, Giratoire de l'Horloge Fleurie**

En collaboration avec la Ville du Locle qui a réalisé les aménagements extérieurs du bâtiment de l'Ancienne Poste, un giratoire a été construit à l'intersection des rues Marie-Anne-Calame et Daniel-Jeanrichard, qui permet de mieux définir les différents mouvements des usagers à cet endroit et de sécuriser les traversées piétonnes.

- **RC1003, Giratoire du Moulin des Sauges**

Des travaux d'aménagement d'un îlot secondaire ont dû être réalisés pour des raisons de sécurité. En effet, cette disposition constructive vise à abaisser la vitesse des usagers dans le giratoire. Des vitesses inadaptées, observées ces dernières années, ont provoqué de trop nombreux accidents.

- **RC2143, Réaménagement du Bourg de Corcelles**

Les travaux engagés à travers le Bourg de Corcelles depuis 2013 se sont terminés par la dernière étape située entre l'Hospice et le giratoire de la Chapelle.

Entretien de ponts, murs et tunnels et auscultation d'ouvrages d'art

Un effort particulier a été maintenu sur l'assainissement de plusieurs murs de soutènement en maçonnerie. Des réparations ponctuelles sur des ponceaux, ponts et passages inférieurs ont également été effectuées. Les travaux principaux sont les suivants :

- RC5 PI CFF de Cressier, réfection de la maçonnerie des murs d'aile
- RC5 PIP du Port d'Hauterive, colmatage des venues d'eau
- H10 Pont de la Roche, réfection de la passerelle pour piétons
- RC149 PI de la Roche aux Sagnettes, réfection de la maçonnerie
- RC1002 Pont sur l'Areuse, changement du platelage de la passerelle pour piétons
- RC1320 PIP de Tête-de-Ran aux Hauts-Geneveys, solde de la réfection de l'ouvrage
- RC1357 Ponceau du Mordigne, renforcement

L'auscultation d'ouvrages d'art présente des dépenses liées à des moyens mis en place pour des inspections ou des frais de laboratoires pour l'analyse d'échantillons.

Répartition des dépenses

Corrections routières	601'193.—
Entretien de ponts, murs et tunnels	271'703.55
Auscultations d'ouvrages d'art	4'668.20
Acquisitions pour travaux routiers	30'940.40
Total	908'505.15

Mandats, expertises, études (4053.318.000)

Ce point concerne essentiellement les prestations d'experts, de bureaux d'études et de géomètres, de notaires, de laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

Les mandats principaux dans le domaine routier sont :

- Phase test de la numérisation des alignements sur la commune de Fontaines, puis
- Début du processus de numérisation des alignements communaux et cantonaux

- Planification assainissement bruit routier H10 et H18
- H10, enquête de trafic à Peseux
- H20, entrée est du Locle
- RC1115, Aménagement voie bus Gare Corcelles/Peseux

D'autres mandats ont été attribués qui concernent les ouvrages d'art et l'économie des eaux :

- Évaluation de la résistance des ponts aux transports d'éoliennes
- Surveillance et inspection des ouvrages d'art
- Outil d'inspection des ouvrages d'art
- Investigations spéciales sur des ponts
- Suivi des travaux de modification du système de régulation du lac des Taillères
- Suivi des travaux de réfection des enrochements des rives du lac de Neuchâtel
- Convention-programme 04, revitalisation
- Travaux de géomètre
- Détermination de l'espace minimal réservé aux cours d'eau
- Développement d'une base de données informatique dédiée à la gestion des travaux d'entretien de cours d'eau

Mandat CITEC relatif à l'élaboration d'un plan de charges du réseau routier cantonal

Dans le cadre du redéploiement des comptages et suite à l'audit réalisé en 2013-2014, ce mandat avait pour but de mettre à profit les données du modèle multimodal de trafic développé par le service des transports pour équilibrer les valeurs de trafic comptées, de consolider les résultats et de réaliser un plan de charges du trafic journalier moyen (TJM) sur le réseau routier cantonal.

Extraction des graviers du lac (4053.410.420)

Pour la période allant de décembre 2014 à novembre 2015, l'extraction de gravier par dragage représente une recette nette de 888'012 fr. 97 (TVA forfaitaire déduite), correspondant à un volume d'environ 220'320 m³ de matériaux extraits.

Concessions hydrauliques (4053.410.430)

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1'600'351 fr. 35. La part fédérale annuelle à la redevance hydraulique s'est élevée à 21'389 fr. 85. La recette nette de ce poste budgétaire se monte donc à 1'578'961 fr. 50. Ce montant plus important que budgété découle de l'augmentation de la taxe, qui sera compensée dès 2016 par l'introduction d'une moyenne mobile calculée sur 10 ans de production en lieu et place de la référence fixe actuelle.

Dépenses relevant des crédits d'investissements

Le montant total des investissements nets se monte à 10'384'000 francs et est inférieur aux dépenses budgétées à hauteur de 14'763'000 francs. Les dépenses tiennent compte des crédits supplémentaires et complémentaires sollicités et accordés en cours d'année. Les tableaux 1 et 2, en fin de document, récapitulent les dépenses liées aux différents crédits d'investissement.

Les différences les plus significatives concernent :

- La 11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales, pour laquelle une recette conséquente a été enregistrée suite à la vente de terrains devenus inutiles aux alentours de la tranchée de Corcelles. Le même phénomène concerne le réaménagement de la RC1320 entre Le Crêt-du-Loche et les Éplatures.
- L'assainissement du viaduc du Crêt-de-l'Anneau, initialement devisé à 1,8 million de francs, mais qui a été réalisé pour un peu plus d'un million suite à une simplification du concept et à des prix obtenus de beaucoup inférieurs au devis.

- L'assainissement du bruit routier, dont certains chantiers à coordonner avec des autorités communales n'ont pas pu être réalisés tels que planifiés.
- La 12^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales, dont les premiers chantiers avaient été budgétés dès 2015, mais dont le crédit n'a finalement été obtenu qu'en cours d'année, ce qui n'a pas permis de réaliser l'essentiel des travaux planifiés.
- Le tunnel de Serrières, dont certains travaux extérieurs ont dû être repoussés compte tenu de procédures d'approbation fédérales plus longues et compliquées que prévu.

Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)

Tunnel du Bois des Rutelins

Après l'ouverture au trafic en 2014, divers travaux extérieurs au tunnel ont été menés en 2015. Les dossiers conformes de l'ouvrage ont été remis par les mandataires. Les dépenses correspondent aux travaux exécutés et aux honoraires pour les prestations d'ingénieurs.

Franchissement de Peseux

Des études sont conduites afin de proposer des mesures permettant d'atténuer les problèmes de saturation du trafic en traversée de Peseux. Elles sont menées en étroite collaboration avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Peseux. Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandataires

Évitement de Corcelles

Dans le cadre de la mise en service de l'évitement de Corcelles, des mesures d'allègement par la pose de fenêtres ont dû être entreprises. Les dépenses correspondent aux frais de pose de ces vitrages isolants.

Décret du 4 décembre 2007 (Élaboration du dossier de la route principale H20) et décrets du 30 août 2011 (Compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)

Après l'entrée en force de la décision finale d'approbation, le 23 août 2012, les études et travaux menés concernent principalement le projet de détail du tunnel du Locle et des Brenets. Le dossier du projet de détail en tunnel des Brenets a été remis à un expert pour contrôle, celui du tunnel du Locle est en cours d'élaboration et sera finalisé durant l'exercice 2016.

Une plaquette d'information a été adressée aux membres de la Commission des transports du Conseil des États dans le cadre des discussions concernant la création du fonds FORTA, qui devrait inclure le financement de l'extension du réseau des routes nationales dont fait partie la H20.

Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandatés pour les études.

Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention de La Clusette)

Une comparaison de variantes a été mandatée à un bureau spécialisé. Le concept d'intervention pour l'assainissement de la structure et des installations électromécaniques se poursuit.

Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandatés et à quelques travaux visant à tester un système de forages drainants pour récolter les venues d'eau dans la voûte du tunnel.

Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6,9 millions de francs destiné à l'assainissement et au renforcement de cinq ouvrages d'art)

H10, Viaduc du Crêt-de-l'Anneau

L'ouvrage a fait l'objet de renforcements qui permettront d'en prolonger la durée de vie et d'assurer la sécurité des usagers qui l'empruntent. Un plan de surveillance accrue a été élaboré. Eu égard à sa conception d'origine, cet ouvrage restera interdit aux véhicules de plus de 40 tonnes.

RC1320, Grand Pont de La Chaux-de-Fonds

Un bureau spécialisé a été mandaté pour établir un concept d'intervention sur ce pont. Il s'agira de solliciter un crédit en 2016, afin de pouvoir engager, dès 2017, les travaux de remplacement d'appuis qui sont les plus urgents.

Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon)

Les dépenses émergeant à ce crédit correspondent aux acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation de cet aménagement ainsi qu'aux frais notariés y relatifs.

Arrêté du 6 juin 2012 (Introduction de MISTRA)

Bien que les applications prioritaires du programme d'introduction de MISTRA (gestion du système référentiel de base, des chaussées, des ouvrages d'art et du suivi des accidents de la circulation) soient en production, le système reste encore partiellement limité en terme de performance et de fonctionnalités, en raison de difficultés techniques rencontrées par la Confédération dans les développements qu'elle a mandatés. Aucune dépense n'a donc été faite en 2015 sur ce crédit.

L'introduction des applications de monitoring du trafic et de gestion de la mobilité douce, qui ne répondent pas ou insuffisamment aux besoins neuchâtelois, n'est pour l'instant pas envisagée.

Les dépenses totales sur ce crédit s'élèvent à 235'908 fr. 30. Le projet d'introduction se poursuit en fonction de l'avancement des développements toujours en cours à l'OFROU.

Arrêté du 22 août 2012 (H18 Évitement est de La Chaux-de-Fonds, avant-projet)

Les études complétant l'étude d'opportunité initiale ont été poursuivies pour analyser l'influence sur le projet de la charge de trafic générée par le développement des quartiers des Cerisiers et de Makemo, ainsi que celui de la zone industrielle des Grandes Crosettes. L'impact sur le fonctionnement du giratoire du Bas-du-Reymond de la réalisation de l'évitement est par la H18 avant celui de la H20, scénario devenu probable compte tenu du report du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales, a aussi fait l'objet d'une étude particulière. La phase suivante des études, soit l'avant-projet, a débuté et devra tenir compte des éléments mentionnés ci-avant.

Ces études ont été confiées à des bureaux spécialisés. Les dépenses imputées sur ce compte concernent les honoraires des bureaux mandatés.

Arrêté du Conseil d'État du 6 mars 2013 (Étude et réalisation du projet de revitalisation du Seyon aux Prés-Maréchaux)

Le développement du projet de l'ouvrage a été terminé en juin de cette année. Un appel d'offres pour le projet d'exécution a été lancé afin de réaliser ces travaux en 2016. Les dépenses concernent les honoraires de mandataires et des investigations quant aux drainages agricoles.

Arrêté du 11 septembre 2013 (Mobilité douce – giratoire de La Brena)

Les dépenses concernent la mise en place de la signalisation pour la mobilité douce. Ce projet, qui constituait une mesure du projet d'agglomération étant arrivé à son terme, sera bouclé.

Décret du 30 avril 2014 (Entretien constructif des routes cantonales)

Ce décret a été sollicité en regard du manque de moyens financiers octroyés à l'entretien des routes pendant nombre d'années. En 2015, les chantiers suivants ont pu être réalisés sur les routes cantonales :

RC1003, Traversée de Valangin

Dans le cadre d'un projet mené en partenariat avec la commune, qui devait remplacer la conduite d'eau potable, le service a réalisé la réfection complète de la structure bitumineuse dans le village soit une surface de 4'750 m². La nouvelle structure bitumineuse se compose d'une couche de base AC T 22 S, épaisseur 9 cm, d'une couche de liaison AC B 11 S de 4,5 cm et d'une couche de roulement phonique SDA 4 Classe C, épaisseur 3,5 cm, pour un tonnage total de 1'810 t.

Le solde de la pose de la couche de roulement sera exécuté en été 2016.

RC2272, L'Engolieu – Coffrane

Sur ce tronçon d'une surface de 15'600 m², un reprofilage de la chaussée a été réalisé par la mise en place d'un revêtement bitumineux de type AC 11 N, épaisseur 3 cm, et la mise en place d'une couche de roulement de type AC 11 S, épaisseur 3 cm, pour un tonnage total de 2'700 t.

RC5, Traversée d'Auvernier

Dans le cadre d'un projet conjoint avec la commune, qui s'est occupée du réaménagement du centre du village en zone 30 km/h, la couche de base a été remplacé sur une surface de 3'000 m² par un AC T 22 S, épaisseur 9 cm, et la couche d'usure sur 13'000 m² par la pose d'un revêtement phono-absorbant, épaisseur 3,5 cm, pour un tonnage total de 1'600 t.

RC149, Les Ponts-de-Martel – La Molta Dessus

Sur ce tronçon d'une surface de 10'000 m², un reprofilage de la chaussée a été réalisé par la mise en place d'un revêtement bitumineux AC 11 N, épaisseur 3 cm, et la mise en place d'une couche de roulement AC 11 N, épaisseur 3,5 cm, pour un tonnage total de 1'500 t.

RC2325, La Châtagne – La Chaux-du-Milieu / suite

Après avoir mis cet axe au gabarit depuis 2007, il a été procédé au renforcement d'une troisième étape de cet axe sur une surface de 11'450 m².

Le principe de renforcement a consisté en l'exécution d'une membrane de renforcement armée par fibre de verre sur la surface totale de la chaussée, suivie d'un reprofilage de la surface par la mise en place d'un revêtement bitumineux ACT 11 N, épaisseur 4 cm, de l'application d'une couche de renforcement en ACT 16 N, épaisseur 5 cm, et, enfin, la pose de la couche d'usure, un AC 11 N, épaisseur 3,5 cm, pour un tonnage total de 3'500 t.

RC169, Les Brenets, route de Franche-Comté

Ce chantier réalisé en partenariat avec la commune et divers services consistait en une reconstruction complète de la chaussée, y compris un trottoir, sur une longueur de 650 m à l'entrée du village. Un nouveau collecteur de récolte des eaux de chaussée a été posé sur la longueur totale du chantier (PVC DN 315 mm).

La nouvelle structure routière se compose d'une géogrid, d'un caisson en grave épaisseur 40 cm représentant un volume mis en place de 2'700 m³, d'une couche de base en revêtement bitumineux AC T 22 S, épaisseur 9 cm, et une couche de roulement AC 11 S, épaisseur 5 cm, pour un tonnage total de 1'500 t. La pose de la couche de roulement sera exécutée au printemps 2016.

RC2225, Les Taillères – La Brévine

Sur ce tronçon d'une surface de 10'500 m², un reprofilage de la chaussée a été réalisé par la mise en place d'un revêtement bitumineux AC 11 N, épaisseur 3 cm, et la mise en place d'une couche de "roulement-renforcement" AC 16 N, épaisseur 5 cm, pour un tonnage total de 2'150 t. Ce renforcement a été nécessaire dans la mesure où ce secteur de chaussée n'avait pas les épaisseurs requises pour répondre aux normes actuelles.

Arrêté du 16 février 2015 (Assainissement de la H20 (ouvrages d'art))

Les études et investigations qui permettront d'entreprendre les travaux d'assainissement les plus urgents sur le linéaire de l'axe H20 ont porté sur les ouvrages principaux suivants :

- Tunnel du Mont-Sagne
- Ouvrages de la jonction des Convers
- Tunnel de La Vue-des-Alpes
- Tunnel des Hauts-Geneveys
- Tranchée couverte de Malvilliers
- Tranchée couverte de Boudevilliers
- Ponts Noirs
- Tunnels des Gorges du Seyon amont et aval.
- Viaduc sur La Sorge

Arrêté du 16 février 2015 (Assainissement de la H20, galerie de sécurité)

Des études ont été menées en vue de l'amélioration de la sécurité des usagers dans les tunnels du Mont-Sagne et de La Vue-des-Alpes, qui visent à définir les mesures à mettre en place dès 2016, dans l'attente de la planification et de la réalisation de chemins de fuite dans ces deux tunnels. Les études relatives à la création de chemins de fuite continuent en parallèle.

Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandatés.

Arrêté du 22 avril 2015 (Aménagement de voies bus au Locle)

La réalisation du projet de voie bus en traversée du Locle a débuté en avril 2015 avec les travaux de génie civil. Un recours concernant l'adjudication des dispositifs de régulation et de la signalisation par panneaux à messages variables a été déposé par une entreprise.

Bien que l'entreprise recourante ait été finalement déboutée durant l'automne, le secteur de voie bus à l'ouest du Locle n'a pas pu être mis en service en 2015 comme prévu. Les travaux vont donc être poursuivis en 2016 pour une mise en service du secteur ouest en juin. Le secteur est verra son achèvement en 2017, après la réfection complète de la chaussée réalisée dans le cadre du projet d'assainissement de la H20 à cet endroit.

Les dépenses correspondent aux travaux et aux honoraires des bureaux mandatés.

Décret du 28 avril 2015 (12^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales)**RC169, Les Brenets, réaménagement du virage des Grands Prés**

Les principales dépenses représentent les coûts des travaux de réaménagement débutés en juin, ainsi que les honoraires des bureaux mandatés.

RC169, Les Brenets, réaménagement du virage du Clos Ferré

Les dépenses concernent les frais d'honoraires de géomètres pour les relevés de terrains indispensables à l'établissement du projet de l'ouvrage.

RC2171, Vilars – Bayerel

Des sondages géotechniques ont été effectués en vue d'une réalisation de cet aménagement dès le printemps 2016. Divers prélèvements et essais en laboratoire ont été exécutés pour préparer l'appel d'offres des travaux de génie civil. Les dépenses sont liées aux honoraires d'ingénieurs.

Convention-programme 06 – Assainissement du bruit routier des routes cantonales

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État, par décret du 3 novembre 2015, un crédit de 4'500'000 francs pour mener des projets et exécuter des travaux d'assainissement pour la protection des riverains contre le bruit routier le long des routes cantonales.

En 2015, le budget alloué à la protection contre le bruit a principalement été utilisé pour l'assainissement de la RC5 à Auvier et Colombier, la RC1002 à Cortaillod, la RC1003 à Valangin et les RC2272 et 2274 à Coffrane.

Assainissement du bruit routier des routes principales suisses

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État, par décret du 3 novembre 2015, un crédit de 6'000'000 francs pour mener des projets et exécuter des travaux d'assainissement pour la protection des riverains contre le bruit routier le long des routes principales suisses H10 Neuchâtel–Les Verrières, H18 La Chaux-de-Fonds–La Cibourg et H20 Neuchâtel–Col-des-Roches.

Route nationale 5

Outre le tunnel de Serrières dont l'avancement des travaux est traité ci-après, les dépenses relatives à la route nationale 5 ont principalement trait à la valorisation des résultats issus des fouilles archéologiques dans les régions de Bevaix, d'Areuse et d'Hauterive/Champréveyres. Le solde des dépenses concernent l'établissement de décomptes de bouclage.

Tunnel de Serrières (N5, section 4)

L'ouverture au trafic des tunnels de Serrières en mars 2014 n'était pas synonyme de fin des chantiers. Durant l'année 2015, les travaux se sont poursuivis de la manière suivante :

Début février, l'accès provisoire à Serrières-sud par le giratoire de la demi-jonction de Neuchâtel-ouest a été ouvert à la circulation, ce qui a permis la mise hors service du passage à niveau utilisé jusqu'alors. Son tracé définitif sera réalisé après le démontage de la ligne actuelle du Littorail.

L'ouverture de la bretelle de sortie en ouest du tunnel de Serrières et la mise en régime bidirectionnel simultanée de la RC5 entre le giratoire du Ruau et Serrières sont effectives depuis début juin. Cette nouvelle étape marque la fin des travaux propres à l'autoroute. Ne reste plus à poser que la couche de roulement sur ce tronçon, ce qui sera fait au printemps 2016.

L'analyse de l'état de la passerelle du Grand Ruau a fait apparaître des problèmes de réactions alcali-granat, autrement nommées "cancer du béton", incurables. L'assainissement complet de la passerelle s'est donc finalement traduit par une déconstruction presque totale de l'ouvrage. Côté sud, les escaliers seront remplacés par une rampe. Ces travaux, débutés fin juin, se déroulent en maintenant le trafic sur la RC5 et l'exploitation de la ligne du Littorail.

Le chemin piétonnier sur la tranchée couverte de Serrières, entre la chaussée Isabelle-de-Charrières et le bas de la rue Martenet, a été ouvert en juillet.

La passerelle provisoire de Serrières a été déposée fin septembre pour permettre la réalisation complète de la nouvelle voie et des quais de la gare du Littorail. Un itinéraire alternatif a été aménagé sur la tranchée couverte, au-dessus des voies autoroutières, qui a nécessité la construction d'un escalier provisoire permettant de rejoindre la gare de Serrières et le lac. Par manque de place pour la construction d'une rampe à cet emplacement, les personnes à mobilité réduite ont été invitées à emprunter la passerelle du Joran.

En octobre, suite aux travaux de réaménagement de la traversée d'Auvernier menés conjointement par la commune de Milvignes et le SPCH, le tronçon de route cantonale RC5 sis entre Auvernier et le giratoire du Ruau (Auvernier est), a été ouvert en régime bidirectionnel.

Suite à divers besoins d'adaptations complémentaires sur la nouvelle ligne du Littorail, le basculement a encore été reporté pour être planifié au printemps 2016. D'octobre à décembre, les socles des mâts de caténaires, la préparation du quai de la halte du Ruau, le drainage et l'étanchéité de la future voie, de même que le préballastage ont été réalisés. Le mur séparant la future voie transN du chemin piétonnier longeant le port a été construit et le chemin piétonnier en est de la gare de Serrières a été déplacé. Les travaux de finalisation des aménagements au sud de la voie du Littorail, de l'accès au sud de la N5, de restitution du port de Serrières et de la crique PMP, et de plantations seront réalisés après le basculement du Littorail sur sa nouvelle voie.

Le lot 3996 de gestion et traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel a chargé les matériaux nécessaires aux divers remblayages. Les premiers travaux de remise en état de la zone de stockage de matériaux aux Tolayes, à Cortaillod, ont débuté par la réalisation du réseau principal de drainage des sols.

Afin de répondre aux exigences en matière de sécurité, l'OFROU a organisé le 26 mars un exercice d'envergure, TALPA 2015, dans le tunnel. Toutes les instances concernées en matière de sécurité (PONE, SIS, PCi, ...) ont participé à cet exercice qui a permis de tester en grandeur nature les procédures d'intervention des différents services en cas de sinistre.

Au niveau de la communication, deux émissions relatant divers aspects de ce chantier multidisciplinaire ont été produites par TVP et diffusées sur Canal Alpha. Les avis de fermetures des passerelles ont été publiés dans le journal "Vivre la Ville" et des courriers d'information sur l'avancement des travaux ont été distribués aux 800 ménages riverains du chantier.

Tableaux financiers de synthèse

Le tableau SPCH 1 compare les valeurs réelles aux valeurs budgétées de l'année.

Le tableau SPCH 2-a-b-c-d-e donne le détail des chiffres par ordre d'investissement.

4.6. Perspectives 2016

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. À ce titre, le cas de la H20 est symptomatique. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait qu'elle n'ait pas encore pu être transférée à la Confédération oblige le canton à assumer ses devoirs de propriétaire.

La préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'État, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2, conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre, et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique que financier, constitue le sujet prépondérant nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

L'intensité de l'engagement du service ne montre donc aucun signe d'affaiblissement, même si les difficultés conjoncturelles rencontrées par les collectivités publiques et certaines branches de l'économie privée inquiètent les entreprises de construction en termes d'occupation pour les mois à venir.

Tableau SPCH 1

Récapitulation des dépenses 2015 d'investissements du SPCH
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budjetés

Date du décret	Titre	Montants en milliers de francs							Ecart
		Coûts effectifs			Coûts budjetés				
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes		
04.10.2000	11 ^e étape d'aménagement des RC	461	582	-122	140	0	140	-262	
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	932	0	932	980	0	980	-48	
28.09.2009	Remplacement équipement déneigement transporteurs privés	22	0	22	55	0	55	-33	
30.03.2010	Concept d'intervention du tunnel de La Clusette	168	168	0	0	0	0	0	
24.05.2011	Assainissement et renforcement de 5 OA	1'021	0	1'021	1'800	0	1'800	-779	
29.06.2011	Renforcement et réaménagement de la RC1320	-204	0	-204	0	0	0	-204	
06.06.2012	Introduction de MISTRA	0	0	0	60	0	60	-60	
22.08.2012	H18 - Evitement Est de La Chaux-de-Fonds, études d'avant-projets	79	47	31	80	0	80	-49	
06.03.2013	Revitalisation du Seyon aux Prés-Maréchaux	62	37	25	360	285	75	-50	
03.09.2013	Protection contre le bruit RPT06 sur RC non principales 2012-2015	1'312	417	894	1'527	321	1'206	-312	
11.09.2013	Mobilité douce (MD) au giratoire de La Brena	7	0	7	0	0	0	7	
30.04.2014	Entr. constructif RC 2014-2017	4'155	0	4'155	4'200	0	4'200	-45	
24.06.2014	Renouvellement parc vhcs et machines entretien	836	0	836	860	0	860	-24	
05.02.2015	Concept assainissement H20 (génie civil, EM)	8	0	8	0	0	0	0	
16.02.2015	Assainissement H20 - Electromécanique	297	178	119	0	0	0	-32	
16.02.2015	Assainissement H20 - ouvrages d'art	469	282	188	* 560	* 336	* 224	-129	
16.02.2015	Assainissement H20 - Galerie de sécurité	152	91	61	0	0	0	-84	
22.04.2015	Aménagement voies bus Le Locle	204	0	204	* 150	* 90	* 60	1	
03.11.2015	12 ^e étape d'aménagement des RC	481	0	481	0	0	0	-16	
03.11.2015	Assainissement bruit routes principales	72	43	29	* 220	* 0	* 220	-1'299	
03.11.2015	Assainissement routier H20	0	0	0	2'000	0	2'000	-371	
	A5 Tunnel de Serrières	8'832	7'115	1'717	* - 2449	* - 1469	* - 979	-221	
	A5 tronçons 3/5/7	594	612	-18	11'800	9'800	2'000	-283	
		19'957	9'573	10'384	27'573	12'810	14'763	-4'403	

* crédit supplémentaire

Tableau SPCH 2a

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2014	Dépenses totales brutes en 2015	Subventions Conféd. en 2015	Rec. diverses contributions en 2015	Dépenses nettes totales en 2015	Dépenses nettes au 31.12.2015
Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (1 ^{er} étape d'aménagement des RC)								
I-RC.005.0010.01 I-RC.005.0020.01	Situation du numéro d'ordre 4053.1000241	76'945'000.00	30'488'986.72	460'925.00	196'639.30	385'837.20	-121'551.50	30'367'435.22
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		23'927'394.00	3'048'899.00	0.00	0.00	3'048'899.00	26'976'293.00
I-RC.005.0020.03	Tunnel du bois des Rutelins	3'900'000.00	7'412'870.57	302'521.90	196'639.30	0.00	-3'170'450.50	3'391'142.22
	Évitement de La Chaux-de-Fonds, 2 ^{ème} étape	39'200'000.00	3'291'911.00	0.00	0.00	0.00	105'882.60	7'518'753.17
	La Borcarderie - Bonneville	1'100'000.00	1'257'125.30	0.00	0.00	0.00	0.00	3'291'911.00
	La Corbatière - L'Abbaye	1'500'000.00	1'376'086.25	0.00	0.00	0.00	0.00	1'257'125.30
	Fontaines - Cernier, chemin cycles et piétons	940'000.00	1'419'744.45	0.00	0.00	0.00	0.00	1'376'086.25
	Renouvel. équipement électromécanique, 1 ^{er} étape	1'240'000.00	2'537'431.35	0.00	0.00	0.00	0.00	1'419'744.45
	Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement	1'500'000.00	2'075'155.65	0.00	0.00	0.00	0.00	2'537'431.35
	Renouvellement et renforcement de chaussées	2'000'000.00	3'184'129.30	0.00	0.00	0.00	0.00	2'075'155.65
	Tunnel du Châtelard, Les Brenets	500'000.00	1'120'662.65	0.00	0.00	0.00	0.00	3'184'129.30
	Autres projets - CHF 1'000'000	25'065'000.00	6'813'870.20	158'403.10	0.00	385'837.20	-227'434.10	1'120'662.65
Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)								
Décrets du 30 août 2011 (compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)								
I-RC.006.0020.01	Situation du numéro d'ordre 4053.1000784	12'870'000.00	10'110'605.20	931'741.30	0.00	0.00	931'741.30	11'042'346.50
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		2'444'927.00	1'011'061.00	0.00	0.00	1'011'061.00	3'455'988.00
I-EN.002	Elaboration du dossier de la H20	12'870'000.00	7'665'678.20	-79'319.70	0.00	0.00	-79'319.70	7'586'358.50
	Renouvellement vhcs/machines entretien		10'110'605.20	931'741.30	0.00	0.00	931'741.30	11'042'346.50
Décret du 28 septembre 2009 (Rempl.équip.déneigement transp.privés)								
I-EN.002	Situation du numéro d'ordre 4053.1000830	300'000.00	189'464.95	21'669.10	0.00	0.00	21'669.10	211'134.05
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		143'679.00	37'893.00	0.00	0.00	37'893.00	181'572.00
	Renouvellement vhcs/machines entretien		45'785.95	-16'223.90	0.00	0.00	-16'223.90	29'562.05
	Autres projets - CHF 1'000'000	2'570'000.00	189'464.95	21'669.10	0.00	0.00	21'669.10	211'134.05
Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention du tunnel de La Clusette)								
I-RC.010.0010.01	Situation du numéro d'ordre 4053.1000895	1'150'000.00	26'457.70	168'499.55	168'499.55	0.00	0.00	26'457.70
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		26'459.00	6'614.00	0.00	0.00	6'614.00	33'073.00
	Renouvellement vhcs/machines entretien		-1.30	161'885.55	168'499.55	0.00	-6'614.00	-6'615.30
	Autres projets - CHF 1'000'000	1'150'000.00	26'457.70	168'499.55	168'499.55	0.00	0.00	26'457.70

Tableau SPCH 2b

Projets / Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2014	Dépenses totales brutes en 2015	Subventions Conféd. en 2015	Rec. diverses contributions en 2015	Dépenses nettes totales en 2015	Dépenses nettes au 31.12.2015
Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6.9 mios destiné à l'assainissement et au renforcement de 5 OA)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000893	6'900'000.00	3'670'513.35	1'122'462.85	0.00	101'661.51	1'020'801.34	4'691'314.69
Amortissements		539'385.00	367'051.00	0.00	0.00	367'051.00	906'436.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		3'131'128.35	755'411.85	0.00	101'661.51	653'750.34	3'784'878.69
PS CFF de Cressier	1'700'000.00	1'501'797.40	17'952.55	0.00	101'661.51	-83'708.96	1'418'088.44
PS de la Tranchée-Verte à Boveresse	900'000.00	791'886.05	0.00	0.00	0.00	0.00	791'886.05
Pont des Chèvres à Fleurier	2'500'000.00	0.00	3'169.80	0.00	0.00	3'169.80	3'169.80
Viaduc du Crêt-de-l'Anneau à Travers	800'000.00	235'710.80	1'101'210.30	0.00	0.00	1'101'210.30	1'336'921.10
Virage de la Motte	1'000'000.00	1'136'948.85	0.00	0.00	0.00	0.00	1'136'948.85
Divers et imprévus		4'170.25	130.20	0.00	0.00	130.20	4'300.45
Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000894	4'270'000.00	4'168'014.75	117'182.60	0.00	321'030.00	-203'847.40	3'964'167.35
Amortissements		869'115.00	416'801.00	0.00	0.00	416'801.00	1'285'916.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		3'298'899.75	-299'618.40	0.00	321'030.00	-620'648.40	2'678'251.35
Renforcement et réaménagement de la RC1320	4'270'000.00	4'168'014.75	117'182.60	0.00	321'030.00	-203'847.40	3'964'167.35
Arrêté du 6 juin 2012 (introduction de MISTRA)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1001066	300'000.00	235'908.30	0.00	0.00	0.00	0.00	235'908.30
Amortissements		80'766.00	47'182.00	0.00	0.00	47'182.00	127'948.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		155'142.30	-47'182.00	0.00	0.00	-47'182.00	107'960.30
Introduction de MISTRA	300'000.00	235'908.30	0.00	0.00	0.00	0.00	235'908.30
Décret du 22 août 2012 (H18 - Evitement Est de La Chaux-de-Fonds, étude d'avant-projets)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1000914	240'000.00	121'430.35	78'658.35	47'160.55	0.00	31'497.80	152'928.15
Amortissements		27'839.00	30'358.00	0.00	0.00	30'358.00	58'197.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		93'591.35	48'300.35	47'160.55	0.00	1'139.80	94'731.15
Etude de liaison H18 / H 20	240'000.00	121'430.35	78'658.35	47'160.55	0.00	31'497.80	152'928.15
Arrêté du 6 mars 2013 (Revitalisation Prés-Maréchaux)							
Situation du numéro d'ordre 4053.1001086	125'000.00	59'217.70	62'017.60	37'210.56	0.00	24'807.04	84'024.74
Amortissements		20'948.00	29'609.00	0.00	0.00	29'609.00	50'557.00
Valeur résiduelle nette de l'invest.		38'269.70	32'408.60	37'210.56	0.00	-4'801.96	33'467.74
Revitalisation Prés-Maréchaux	125'000.00	59'217.70	62'017.60	37'210.56	0.00	24'807.04	84'024.74

Tableau SPCH 2c

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2014	Dépenses totales brutes en 2015	Subventions Conféd. en 2015	Rec. diverses contributions en 2015	Dépenses nettes totales en 2015	Dépenses nettes au 31.12.2015
Décret du 3 septembre 2013 (Protection contre le bruit RPT06 sur routes cantonales non principales 2012-2015)								
I-RT.106.9037 I-RT.106.9012 I-RT.206.9013 I-RT.206.9014 I-RT.206.9049 I-RT.206.9050 I-RT.206.9060	Situation du numéro d'ordre 4053.1001116	2'812'400.00	678'610.98	1'311'679.25	397'460.85	19'722.60	894'495.80	1'573'106.78
	Amortissements		0.00	67'861.00	0.00	0.00	67'861.00	67'861.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		678'610.98	1'243'818.25	397'460.85	19'722.60	826'634.80	1'505'245.78
	RC 1356 Cernier		55'096.30	0.00	0.00	0.00	0.00	55'096.30
	RC 1002 Cortailod		0.00	224'435.35	35'376.00	0.00	189'059.35	189'059.35
	RC 5 Colombier		0.00	392'368.45	94'968.90	0.00	297'399.55	297'399.55
	RC 5 Auvernier		0.00	411'571.70	182'576.95	0.00	228'994.75	228'994.75
	RC 1003 Valangin		0.00	64'042.45	25'015.00	0.00	39'027.45	39'027.45
	RC 2272 Coffrans		0.00	190'609.70	58'187.55	0.00	132'422.15	132'422.15
	RC 1320 Blv de la Liberté Chx-de-Fonds		597'995.55	0.00	0.00	0.00	0.00	597'995.55
Arrêté du 11 septembre 2013 (MD - giratoire de la Brenna)								
I-RC.012.9013	Situation du numéro d'ordre 4053.1001092	165'000.00	79'354.80	6'837.65	0.00	0.00	6'837.65	86'192.45
	Amortissements		15'917.00	15'871.00	0.00	0.00	15'871.00	31'788.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		63'437.80	-9'033.35	0.00	0.00	-9'033.35	54'404.45
Décret du 30 avril 2014 (Crédit de 8.4 mios pour l'entr. constructif RC 2014-2015)								
I-EN.901	Situation du numéro d'ordre 4053.1001112	8'400'000.00	3'994'931.65	4'154'616.25	0.00	0.00	4'154'616.25	8'149'547.90
	Amortissements		0.00	399'493.00	0.00	0.00	399'493.00	399'493.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		3'994'931.65	3'755'123.25	0.00	0.00	3'755'123.25	7'750'054.90
Arrêté du 14 mai 2014 (Assainissement H20 (chaussées, ouvrages, installations EMI))								
I-RC.019	Entretien constructif routes cantonales	8'400'000.00	3'994'931.65	4'154'616.25	0.00	0.00	4'154'616.25	8'149'547.90
	Situation du numéro d'ordre 4053.1001135	360'000.00	294'905.15	7'870.50	0.00	0.00	7'870.50	302'775.65
	Amortissements		0.00	73'726.00	0.00	0.00	73'726.00	73'726.00
BOUCLE FIN 2015								
I-RC.019	Valeur résiduelle nette de l'invest.		294'905.15	-65'855.50	0.00	0.00	-65'855.50	229'049.65
	Assainissement H20	360'000.00	294'905.15	7'870.50	0.00	0.00	7'870.50	302'775.65

Tableau SPCH 2d

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2014	Dépenses totales brutes en 2015	Subventions Conféd. en 2015	Rec. diverses contributions en 2015	Dépenses nettes totales en 2015	Dépenses nettes au 31.12.2015
Arrêté du 14 mai 2014 (Aménagement voies bus Le Locle)								
I-RC.021	Situation du numéro d'ordre 4053.1001136	300'000.00	83'669.75	203'854.30	0.00	0.00	203'854.30	287'524.05
	Amortissements		0.00	16'734.00	0.00	0.00	16'734.00	16'734.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		83'669.75	187'120.30	0.00	0.00	187'120.30	270'790.05
Voies bus Le Locle								
		300'000.00	83'669.75	203'854.30	0.00	0.00	203'854.30	287'524.05
Décret du 24 juin 2014 (Renouvellement parc vhcs/machine entretien)								
I-EN.002	Situation du numéro d'ordre 4053.1001117	2'570'000.00	420'660.00	835'824.20	0.00	0.00	835'824.20	1'256'484.20
	Amortissements		0.00	42'066.00	0.00	0.00	42'066.00	42'066.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		420'660.00	793'758.20	0.00	0.00	793'758.20	1'214'418.20
Renouvellement vhcs/machines entretien								
		2'570'000.00	420'660.00	835'824.20	0.00	0.00	835'824.20	1'256'484.20
Décret du 16 février 2015 (Assainissement H20 - Electromécanique)								
I-AA.001	Situation du numéro d'ordre 4053.1001228	620'000.00	0.00	297'102.75	178'261.66	0.00	118'841.09	118'841.09
	Amortissements		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	297'102.75	178'261.66	0.00	118'841.09	118'841.09
Assainissement H20 - Electromécanique								
		620'000.00	0.00	297'102.75	178'261.66	0.00	118'841.09	118'841.09
Décret du 16 février 2015 (Assainissement H20 - ouvrages d'art)								
I-RC.022	Situation du numéro d'ordre 4053.1001229	680'000.00	0.00	469'305.05	281'583.02	0.00	187'722.03	187'722.03
	Amortissements		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	469'305.05	281'583.02	0.00	187'722.03	187'722.03
Assainissement H20 - ouvrages d'art								
		680'000.00	0.00	469'305.05	281'583.02	0.00	187'722.03	187'722.03
Décret du 16 février 2015 (Assainissement H20 - Galerie de sécurité)								
I-RC.023	Situation du numéro d'ordre 4053.1001230	150'000.00	0.00	151'567.05	90'940.21	0.00	60'626.84	60'626.84
	Amortissements		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Valeur résiduelle nette de l'invest.		0.00	151'567.05	90'940.21	0.00	60'626.84	60'626.84
Assainissement H20 - Galerie de sécurité								
		150'000.00	0.00	151'567.05	90'940.21	0.00	60'626.84	60'626.84

Tableau SPCH 2e

Projets / Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2014	Dépenses totales brutes en 2015	Subventions Conféd. en 2015	Rec. diverses contributions en 2015	Dépenses nettes totales en 2015	Dépenses nettes au 31.12.2015
Décret du 28 avril 2015 (12^e étape d'aménagement des RC)								
I-RC.020.0169.00 I-RC.020.0169.02 I-RC.020.1003.01 I-RC.020.2171.01	Situation du numéro d'ordre 4053.1001114 Amortissements Valeur résiduelle nette de l'invest.	39'550'000.00	0.00	480'574.45	0.00	0.00	480'574.45	480'574.45
	Les Brenets, réamég.virage des Grands Prés	1'900'000.00	0.00	424'813.70	0.00	0.00	424'813.70	424'813.70
	Les Brenets, réamég.virage au Clos Ferré	1'600'000.00	0.00	5'943.80	0.00	0.00	5'943.80	5'943.80
	Crêt-du-Puy - Le Côté - Le Pâquier	2'600'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Vilars - Bayerel	3'300'000.00	0.00	48'669.40	0.00	0.00	48'669.40	48'669.40
	Giratoire du Pont des Chèvres, à Fleurier	900'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Réaménagement Giratoire du Grillon - Grand-Pont	8'700'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Bregot - Prise Imer	5'400'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Le Closel, à Corcelles	1'700'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Traversée de La Chaux-du-Milieu	1'100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I-RC.023	Bellevue - La Cibourg	6'250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'295.10	2'295.10
	Champ Berthoud - Les Grattes	4'800'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'147.55	1'147.55
	Autres projets - CHF 1'000'000	1'300'000.00	0.00	1'147.55	0.00	0.00	1'147.55	1'147.55
Décret du 3 novembre 2015 (Assainissement bruit routes principales)								
I-RC.023	Situation du numéro d'ordre 4053.1001209 Amortissements Valeur résiduelle nette de l'invest.	6'000'000.00	0.00	72'210.35	42'726.19	0.00	29'484.16	29'484.16
			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Assainissement bruit routes principales	6'000'000.00	0.00	72'210.35	42'726.19	0.00	29'484.16	29'484.16
Réseau autoroutier A5 - sans décret, dépenses liées								
Réseau autoroutier A5	Situation du numéro d'ordre 4053.1000788 Amortissements Valeur résiduelle nette de l'invest.	29'200'000.00	24'768'567.43	8'831'525.30	6'567'589.19	547'308.70	1'716'627.41	26'485'194.84
	Situation du numéro d'ordre 4053.3000369	400'300'000.00	398'086'799.79	593'687.10	-164'520.28	776'449.60	-18'242.22	398'086'557.57
			406'364'678.68	2'563'678.24			2'563'678.24	408'928'356.92
	Tunnel de Serrières Autoroute A5	29'200'000.00	24'768'567.43	8'831'525.30	6'567'589.19	547'308.70	1'716'627.41	26'485'194.84
		400'300'000.00	398'086'799.79	593'687.10	-164'520.28	776'449.60	-18'242.22	398'086'557.57

5. SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Missions

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée de promouvoir une utilisation économe et rationnelle de tous les agents énergétiques et d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Il suit les besoins et l'offre d'énergie du canton. Le SENE protège l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent faire l'objet. A ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses. En outre, il cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit et à certaines radiations.

5.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés au chapitre 5.5. *Activités / Réalisations* du présent rapport.

5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2015	Situation fin 2015	Différence +/-
34.1	32.5	-1.6

En fin d'année, deux démissions ont été enregistrées conduisant à la réduction de 1.6 EPT. Seul un EPT sera remplacé suite à ces départs. La fonction de chargée de communication (0.6 EPT) ne sera pas repourvue,

Finances

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Les activités du service ont pu être menées en adéquation avec les prévisions budgétaires à l'exception des coûts sur l'élimination des véhicules, remorques et bateaux qui ont fortement augmenté. Ces coûts sont cependant plus que couverts par la part de l'impôt sur les véhicules à moteur prévue à cet effet. Les quelques modestes dépassements de crédits sollicités sur certaines rubriques ont été entièrement compensés à l'interne du service.

5.4. Événements principaux

- Nouveau programme de promotion Énergie avec une modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie mis en vigueur au 1^{er} janvier 2015.
- Adoption, le 24 mars 2015, par le Grand Conseil d'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4,2 millions de francs permettant un cautionnement simple pour la Société coopérative de chauffage à distance au bois à La Brévine.

- Distribution, les 28 et 29 janvier 2015, d'un "tous-ménages" à 94'000 exemplaires de la brochure "L'efficacité énergétique dans le ménage" de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).
- Acquisition d'un appareil de chromatographie performant permettant l'analyse des micropolluants selon l'état de la technique.
- Directives du 30 juillet 2015 pour l'amélioration du tri des déchets.
- Mise en œuvre et entrée en vigueur de la loi cantonale sur la gestion intégrée des eaux (LPGE) et de son règlement d'application (RLPGE).

5.5. Activités / Réalisations

Information

Édition

Une fiche technique "À Savoir" : "le diagnostic bâtiment". Mise à jour et réédition d'une douzaine de fiches.

Trois séries de plusieurs affiches proposées aux communes (nouvel étiquetage des produits chimiques, essence alkylée (qui contient 90% de moins de substances cancérigènes), les emballages).

Conception et réalisation d'un flyer recto-verso, d'une affiche A2 et d'une publicité pour le Courrier neuchâtelois. Ces fichiers relatifs à la valorisation des plastiques sont proposés aux communes et déchetteries.

Mappe contenant 8 fiches d'information et de conseils sur le Programme promotion Énergie.

Diffusion

Abonnement des communes au journal "Forum Déchets". Diffusion en "tous-ménages" d'une information relative à "L'efficacité énergétique dans le ménage" éditée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Promotion de l'essence alkylée via une affiche auprès des 34 fournisseurs neuchâtelois, 6 affiches aux communes.

Afin de marquer la journée internationale contre le bruit, le SENE a distribué 12'000 sous-bock "Respect et tolérance" dans 104 établissements publics et 6 discothèques pour sensibiliser les noctambules.

Publication

Réédition de la directive chantier et sa diffusion auprès des 1'400 acteurs de la construction.

Publication d'une brochure "Nettoyer sans polluer" : série de recettes de produits de nettoyage et cosmétiques respectueuses des eaux et de la santé. La Ville de Neuchâtel l'a distribuée en tous-ménages à 24'000 exemplaires.

Médias

Quatre communiqués aux médias ont été effectués : l'efficacité énergétique dans le ménage, nouvelles aides financières dans le domaine du bâtiment, respect et tolérance (bruit), interdiction provisoire des pompes dans les cours d'eau neuchâtelois.

Une demi-page de publicité dans le Courrier neuchâtelois (essence alkylée).

Une page neuchâteloise dans l'édition du journal SuisseEnergie du 21 octobre 2015 concernant le Programme promotion Énergie et le Programme d'efficacité électrique de ProKilowatt.

Transmission des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours.

Diffusion de 52 émissions "Flash-Watt" sur le thème de l'énergie sur les ondes de la radio RTN.

Sites Internet

La plate-forme des cantons romands www.energie-environnement.ch a réalisé un calculateur d'impact sur la mobilité.

Événements

Lancement de la campagne scolaire "Plusse et les énergivores" destinée aux élèves du 1^{er} cycle, soit 3^e et 4^e HarmoS.

Trois "Lunch-Energie" ont été organisés avec pour thème : Qualité de l'enveloppe et climat intérieur des bâtiments - la norme SIA 180:2014, Quel avenir pour le solaire thermique ? Santé dans le bâtiment : priorité d'aujourd'hui.

Une soirée d'information "État des lieux de la législation et du programme de subventions" destinée aux professionnels du domaine de l'énergie.

Deux soirées HabitatDurable relatives aux subventions et procédures pour la rénovation des bâtiments.

Soutien financier

Flyer des communes : printemps de la mobilité, Fête la terre, soirées HabitatDurable, animations scolaires sur les déchets dans les classes du canton, animations pour le Passeport-vacances, animations énergie "Graine de belette", le solaire photovoltaïque pour La Chaux-de-Fonds - Société Suisse pour l'Énergie Solaire (SSES).

Formation et conseils

- Cours de formation destinés aux responsables d'installation de prétraitement des eaux usées industrielle, en collaboration avec les autres cantons romands et l'Association professionnelle pour l'eau en Suisse (VSA).
- Conférence sur le nettoyage des outils et l'élimination des déchets destinée aux entreprises de peinture.
- Première journée d'information "Études d'impact sur l'environnement" mise sur pied par le Groupement des responsables des Études d'impact de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE) et destinée aux bureaux spécialisés de Suisse romande.
- Divers cours de formation aux communes et professionnels (techniciens en gestion énergétique, aspirants et assistants de police, responsables des installations de prétraitement des eaux industrielles et des ateliers de peintures).
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2009 "L'énergie thermique dans le bâtiment", enseigné aux apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie, pour 33 classes de 3^e et 4^e HarmoS, 98 classes de 6^e et 54 classes de 7^e HarmoS. Campagne scolaire à la gestion des déchets, pour 173 classes de la 3^e à la 11^e HarmoS.
- Globalement sur l'année, 14 types de cours ou séances d'information dans le domaine de l'énergie ont été mis sur pied, touchant un total de 3'872 personnes.

Subventions

- Le programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (le Programme Bâtiments) a de nouveau rencontré un grand écho dans le canton avec 253 promesses de subvention pour un montant de 3'190'000 francs et avec 272 versements, après contrôle de l'avis d'achèvement des travaux, totalisant un montant de 3'840'320 francs.

- Autres dossiers réguliers de demandes de subvention : solaire thermique (7 dossiers), chauffages au bois (19), pompes à chaleur (5), réseau de chauffage à distance alimenté au bois (3), MINERGIE (1), MINERGIE-P (2) et CECB® Plus (39).
- Le fonds de l'énergie a été sollicité pour le paiement de subventions d'un montant global d'environ 830'000 francs.
- Au 31 décembre 2015, le fonds de l'énergie est engagé pour des promesses de subventions à hauteur d'environ 2,3 millions de francs, ce qui laisse une fortune disponible d'environ 2,3 millions de francs.
- Le fonds des eaux a été sollicité pour 32 objets pour un montant global de 2'971'404 francs dont :

Projets d'épuration des eaux (18 objets)	2'666'180.–
Projets d'adduction en eau potable (14 objets)	305'224.–

Études/expertises

- Projet Recherche&Développement avec le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM-PV Center) pour l'intégration architecturale et respectueuse du bâtiment de modules photovoltaïques colorés.
- Analyse des grandes chaufferies à bois en service dans le canton de Neuchâtel.
- Pour le Doubs, comme convenu avec la Confédération, le rapport final de la planification stratégique relative à l'assainissement des Éclusées a été rendu fin juin 2015. Ce dossier a été traité de manière conjointe sur l'ensemble du linéaire, des Brenets à Occourt, par les cantons du Jura et de Neuchâtel, il a reçu l'aval de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Consultations, élaboration de législation

Le SENE a conduit le projet de la loi cantonale sur la gestion intégrée des eaux (LPGE) et coordonné les travaux de 7 services concernés. La LPGE a été promulguée par le Conseil d'État le 26 mai 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015. Son règlement d'application (RLPGE) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Le SENE a préparé des projets de réponses du Conseil d'État concernant différentes auditions et consultations fédérales soit :

- 7 auditions fédérales concernant des modifications législatives dans le domaine de l'énergie : ordonnance sur l'énergie OEné (3x), sur les émoluments et taxes Oémo, stratégie réseaux électriques, sur le fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs OFDG, sur un projet constitutionnel de nouveau système incitatif en matière climatique et énergétique, ordonnance sur l'approvisionnement en électricité OApEl (2x).
- 4 auditions fédérales concernant des modifications législatives dans le domaine de l'environnement ; notamment sur le mouvement des déchets spéciaux (OMoD) et la protection des eaux (OEaux), ainsi que dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de la protection de l'air (directive Air-Chantier et les odeurs).

Dans le cadre de la motion 14.130 relative à la loi sur l'exploitation du sous-sol profond et de l'extraction de richesses minières, le SENE collabore à l'intégration des enjeux environnementaux et énergétiques dans la législation existante.

Énergie

Promotion

- Diffusion des labels MINERGIE, MINERGIE-P et MINERGIE-A : entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 496 pour une surface totale de plancher chauffé de 663'266 m².
- Diffusion du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB[®]) et de son rapport-conseil (CECB[®] Plus) auprès des propriétaires neuchâtelois et des gérances immobilières ; le nombre de bâtiments qui ont un CECB[®] s'élève à ce jour dans le canton à 1'300.
- Gestion des activités du groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et la Communauté Lignum.
- Poursuite du programme de soutien à l'optimisation des entraînements électriques en milieu industriel.
- Poursuite, en collaboration avec le canton du Jura, du "Programme d'efficacité électrique" dans le cadre de ProKilowatt (OFEN). Mesures subventionnées : remplacement de pompes de circulation de chauffage, remplacement de chauffe-eaux électriques, remplacement d'éclairages.

Bâtiments/installations de l'État

- Coordination avec le service des bâtiments de l'État (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie, en particulier pour les bâtiments de l'État dans le cadre de l'article 49 de la loi sur l'énergie concernant les gros consommateurs.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'État en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energo.
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6^e programme cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'État de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.

Politique énergétique

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des 3 villes compétentes en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le bâtiment.
- Établissement du rapport d'experts concernant la conception directrice de l'énergie.
- Établissement des statistiques de l'énergie du canton pour 2014.

Gros consommateurs

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 160 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), soit à travers les conventions d'objectifs neuchâteloises, soit en suivant la consommation d'énergie des entreprises astreintes à cette mesure.
- Participation au groupe de travail intercantonal des gros consommateurs d'énergie de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK).

Projet de constructions et chantiers

Études d'impact sur l'environnement

Le service a pris position sur 8 projets soumis à étude d'impact, ainsi que plusieurs notices d'impact, en adressant ses évaluations aux autorités compétentes. Le Plan d'affectation pour le

parc éolien à la Montagne-de-Buttes a constitué un dossier majeur, s'agissant de son analyse sur le plan environnemental et la coordination avec les services cantonaux concernés.

Plans d'aménagement et permis de construire

Le service a pris position sur plus de 900 demandes de permis de construire et plans d'aménagement. Il a établi en outre des décisions spéciales dans ses différents domaines d'activité.

La migration de la gestion des permis vers le système tout-informatique SATAC 2 est en cours.

Chantiers et déchets de chantier

Dans le cadre des activités de suivi des chantiers, le service a effectué environ 320 inspections de chantiers en cours. Elles visaient en priorité la gestion des déchets, mais également la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

Suite à l'introduction de l'obligation de joindre un diagnostic bâtiment avec le dossier de demande de permis de construire, toutes les entreprises des domaines de la construction et du génie civil, y compris les architectes et les ingénieurs, ont reçu la directive du SENE qui définit les conditions à respecter pour l'élaboration du diagnostic bâtiment avant travaux.

La mise en œuvre du suivi de chantier nécessite encore de nombreuses interventions de notre service auprès des entreprises de la construction active dans le canton.

Décharges et sites pollués

Après une vacance de quinze mois, un nouvel ingénieur sites pollués a repris en 2015 les études initiées dès 2008 sur les anciennes décharges. Une quinzaine d'études d'investigation ou de surveillance sur les décharges prioritaires ont été menées en 2015.

Le service a également contribué et évalué diverses investigations engagées par les détenteurs de sites pollués liés à l'activité d'entreprises. L'entrée en vigueur de l'art. 32d bis de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) en août 2014, ayant pour objet de garantir la couverture de frais lors de la vente de biens immobiliers, a eu pour conséquence d'augmenter le volume de demandes d'informations du public et de dossiers à traiter pour de tels sites pollués.

Déchets

Décharges contrôlées

Le SENE a fait mener une étude prévue par le plan cantonal de gestion des déchets consistant à identifier les secteurs propices à l'accueil de nouvelles décharges pour matériaux inertes (DCMI) sur le territoire du canton, en tenant compte de divers critères réglementaires.

Durant l'année, dix inspections de décharges contrôlées actuelles ou anciennes ont été menées.

Gestion des déchets urbains

Après trois ans d'application du système de taxes causales, les chiffres montrent que la production de déchets incinérés augmente à nouveau et que le taux de tri baisse. Avec un taux de valorisation des déchets urbains de 51.4%, le canton de Neuchâtel reste néanmoins dans la moyenne nationale et atteint l'objectif fixé par le Plan cantonal de gestion des déchets de 2008.

En 2015, la problématique de la collecte des plastiques mélangés a refait surface. En effet, les réflexions au niveau national, la généralisation de la collecte des flacons plastiques par les grands distributeurs et la perspective de l'ouverture d'une installation de tri à Grandson en 2016 ont conduit à revoir les pratiques des communes neuchâteloises qui ne respectaient pas la loi et le principe du pollueur-payeur, appliqué par le biais d'une taxe causale, pour les déchets urbains incinérables. Le SENE a proposé une nouvelle directive cantonale limitant la collecte des déchets plastiques au flaconnage. Cette dernière a été unanimement adoptée par la commission cantonale de la gestion des déchets (CCGD) et mise en œuvre par le département au 1^{er} janvier 2016.

Déchets industriels (déchets spéciaux)

Environ 30'000 tonnes de déchets spéciaux (28'000 en 2014) ont été générés par les activités des entreprises du canton. Le SENE contrôle et valide ces mouvements de déchets avant de les transférer dans une banque de données de la Confédération, notamment à des fins de statistiques. Le canton compte 40 entreprises au bénéfice d'une autorisation de preneur de déchets spéciaux ou de déchets soumis à contrôle. Le SENE contrôle régulièrement les entreprises d'élimination, notamment dans le cadre du renouvellement de leur autorisation d'exploiter. Le SENE a octroyé 87 nouveaux numéros d'identification pour des entreprises remettantes de déchets (dans le cadre de la création de nouvelles entreprises, de changement de raison sociale, etc.).

Déchets spéciaux des ménages

Afin d'éliminer les déchets spéciaux des ménages (DSM) au prix le plus avantageux, un nouvel appel d'offres auprès de repreneurs agréés a été réalisé fin 2014 et a débouché sur l'attribution du mandat de collecte et d'élimination des DSM du canton à un nouveau repreneur, soit l'entreprise Cridec SA à Éclépens. La transition en janvier 2015 n'a pas posé de problème et donne satisfaction à tous les exploitants des centres de collecte des DSM.

Les quantités collectées varient en fonction de nombreux facteurs ; la situation économique exerce l'impact le plus important au niveau de la consommation et de la production de déchets.

	2011 total kg	2012 total kg	2013 total kg	2014 total kg	2015 total kg
Quantité de DSM récupérés	109'531	138'122	129'616	141'839	131'239

Les coûts d'élimination des DSM sont restés sous la barre du franc par habitant.

Élimination de véhicules

Sept cent tonnes de ferraille ont été évacuées sur les places officielles. Le tonnage des carrosseries éliminées, qui était en forte baisse, a pratiquement triplé (146 tonnes en 2014 et 380 tonnes en 2015). Ceci est la conséquence de la forte réduction de la demande de métal sur le marché mondial, ainsi que de la décision de la banque nationale concernant l'Euro qui a provoqué un renchérissement des prix et a réduit l'attractivité de ce commerce. Les efforts pour le tri et la séparation des matières recyclables, ainsi que de celles ayant une valeur marchande intéressante ont permis de valoriser les batteries, les catalyseurs et plus de 163 tonnes de métaux (aluminium, cuivre, acier, etc.). Nous avons également éliminé 25 bateaux pour un total de 20 tonnes et plus de 30 remorques et caravanes pour plus de 24 tonnes. La Société des ciments et bétons (Holcim) à Éclépens a éliminé 1'040 tonnes de pneus et les récupérateurs encore 350 tonnes.

Des factures sont envoyées aux personnes qui abandonnent leur véhicule sur le domaine public ou privé. Sur demande des communes et/ou de la gendarmerie, le service a traité plus de 80 dossiers et a pris en charge l'évacuation d'environ 35 véhicules abandonnés, dont la moitié était des véhicules étrangers. Les propriétaires retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs.

Protection des eaux et du sol

Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Le suivi qualitatif semestriel des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua), ainsi que la surveillance mensuelle du programme de diminution de nitrates à Valangin (programme selon art. 62a de la loi sur la protection des eaux) se sont poursuivis.

Zones et périmètres de protection des eaux

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux, ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Le plan et le règlement d'utilisation des biens-fonds des zones S de protection du captage de la ville du Locle (sur le territoire de la ville du Locle) ont été sanctionnés.

Lac de Neuchâtel

En collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne qui effectuent la surveillance des lacs de Bienne et Morat, 11 profils ont été réalisés au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multiparamètres comprenant la température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes ont été réalisées lors des sorties de février et d'octobre. Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.les3Lacs.ch/>. La qualité des eaux du lac est bonne depuis plusieurs années et les normes légales fixées pour l'ensemble des paramètres sont respectées.

Doubs

Depuis 2012 des prélèvements d'eau mensuels sont effectués pour analyses à Villers-le-Lac (entrée du Doubs sur territoire neuchâtelois) et un à l'usine du Refrain (sortie du Doubs du territoire neuchâtelois). Ces deux points font partie du réseau de surveillance international mis sur pied par le "Groupe de travail technique binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse". Dans le cadre du plan national Doubs, une étude sur les flux de polluants entrant dans le Doubs dans le bassin versant suisse a été lancée par la Confédération et son rendu est attendu début 2016.

Rivières

Cette année, c'est le bassin versant de La Béroche qui a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomées.

Les activités dans le cadre du réseau national de surveillance de la qualité des eaux de surface (réseau Nawa) se sont poursuivies conformément au contrat qui nous lie à la Confédération.

Sol

Les analyses, en collaboration avec la section des sites pollués, donnent une première approche et servent de compléments pour les alentours des sites pollués. En application des recommandations fédérales, des restrictions d'utilisation en terrains agricoles ou privés ont été prononcées.

Agriculture

Le purinage en hiver reste une problématique au niveau de la gestion des cas et de l'image. La réflexion se poursuit avec les services partenaires pour chercher des solutions aux cas récurrents de demandes de dérogations. Néanmoins, le système de dérogation fonctionne bien, les exploitants ont compris la procédure et jouent le jeu.

La mise en application de la nouvelle législation sur la protection des animaux a des conséquences plutôt positives sur les volumes de stockage qui sont réévalués et adaptés dans beaucoup d'exploitations.

Évacuation et traitement des eaux

Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration

Les 23 stations d'épuration (STEP) communales, intercommunales et une station industrielle ont fait l'objet de 115 contrôles. Pour l'épuration biologique, sur le paramètre de la demande biochimique en oxygène (DBO5), environ 95% des contrôles répondent à la norme. Pour les matières en suspension, le respect des normes atteint les 72%. Cela représente une légère amélioration par rapport à l'année précédente.

Des analyses de micropolluants ont été effectuées sur les 8 STEP, dont plusieurs susceptibles de devoir traiter ces substances selon la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des eaux.

Au total, ce sont 24 échantillons qui ont été analysés. Les résultats confirment la nécessité de traiter les micropolluants.

Le suivi de la mise en œuvre des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) reste la préoccupation prioritaire. La mise en séparatif des réseaux d'égouts joue un rôle prépondérant dans l'optimisation du fonctionnement des STEP et, grâce aux possibilités de subventionnement par le fonds des eaux, les communes sont incitées à réaliser ces mesures et à les accompagner.

Travaux et études en cours

Le dossier du déplacement de la STEP du Locle aux Brenets a été abandonné. La Ville du Locle se penche actuellement sur un projet de nouvelle STEP. Les investigations géotechniques et historiques (site pollué) sont en cours. La future STEP traitera les micropolluants.

Le projet de la nouvelle STEP de Noiraigue va démarrer suite à l'octroi du crédit de réalisation.

L'étude du PGEE de La Chaux-de-Fonds devrait se terminer à la fin de l'année 2016. S'ensuivra l'élaboration du règlement ainsi que la sanction du tout (prévue pour 2017).

La planification des STEP devant traiter les micropolluants (conformément à la révision de l'OEaux) est en cours au SENE. Elle y intégrera les Villes de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel qui préparent toutes deux une annonce d'avant-projet à l'OFEV.

Boues d'épuration

Les boues d'épuration du canton, bien qu'éliminées par incinération par VADEC et en très petites quantités en cimenteries, font toujours l'objet d'analyses (en particulier des métaux lourds). Ces analyses permettent d'avoir une image globale indirecte de la qualité des eaux déversées aux égouts.

Surveillance de la qualité de l'air

Le SENE surveille la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire du canton au moyen de trois stations fixes de mesures en villes du Locle, de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Une station complémentaire de la raffinerie de Cressier est installée dans le Grand Marais au Landeron. Une station du réseau national d'observation de la qualité de l'air (NABEL) est installée sur Chaumont au lieu dit "Les Trois-Cheminées".

La qualité de l'air s'est nettement améliorée depuis les années 1980. Toutefois, les objectifs fixés dans la loi en matière de protection de l'air ne sont pas entièrement atteints sur l'ensemble du territoire, principalement pour l'ozone, les oxydes d'azote, les poussières fines et certains polluants cancérigènes avec des risques pour la santé et les éco-systèmes. Selon la Commission fédérale de l'hygiène de l'air (CFHA), les mesures de suivi de la qualité de l'air doivent se développer avec des mesures supplémentaires de poussières fines (PM2.5, nombre de particules, suies, etc.). Les composés organiques volatiles doivent également faire l'objet d'une quantification.

Les autorités et le public peuvent s'informer, heure par heure, de l'évolution de la qualité de l'air soit : du dioxyde d'azote (NO₂), de l'ozone (O₃) et des poussières fines (PM10) sur le site Internet www.ne.ch/air et au travers d'une application nommée "airCHeck" pour Smartphone et iPhone.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à la caractérisation de la qualité de l'air, le SENE a engagé ses moyens de mesures complémentaires (stations mobiles ou fixes et capteurs passifs de dioxyde d'azote, d'ozone et d'ammoniac) :

- suivi de l'impact de l'A5 suite à la construction du tunnel de Serrières ;
- suivi de la concentration des polluants le long de l'A5 à Bevaix ;
- campagnes de mesure de l'ammoniac en collaboration avec la Confédération.

Sur la base des moyens mis en œuvre par le canton, le SENE a reçu une subvention de 93'877 francs de la Confédération.

Météorologie

Le SENE est l'interlocuteur privilégié de MétéoSuisse pour la mesure et la publication de paramètres météorologiques. Il regroupe toutes les mesures de météorologie réalisées dans le canton. Ces mesures permettent au SENE, entre autres, de publier hebdomadairement les degrés-jours très utilisés pour l'optimisation des installations de chauffage.

Plan des mesures

Le SENE est en phase d'élaboration finale de la révision du plan des mesures cantonales selon l'art. 31 de l'OPair.

Ordonnance fédérale sur les rayonnements non-ionisants

Le SENE traite les dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements non-ionisants (ordonnance contre les rayonnements non-ionisants – ORNI). La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile, le reste sur des installations à basses fréquences comme les transformateurs.

Les opérateurs de téléphonie mobile ont continué le déploiement de la technologie 4G sur les installations existantes. Le SENE doit vérifier la conformité de ces installations avec la législation, contrôler les rapports de mesure et gérer une partie des oppositions concernant les nouvelles installations. Ceci génère un surplus de travail considérable.

Bruit et radon

Lutte contre le bruit

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de l'assainissement de la ligne du pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. En 2012, l'Office fédéral des transports (OFT) a rendu toutes les décisions d'approbation des plans des 13 communes concernées et a chargé le canton de l'exécution. L'adjudication des projets concernant la réalisation des mesures d'isolation acoustique sur les bâtiments est terminée. Il s'agit plus précisément de la mise en œuvre des mesures complémentaires par la pose de fenêtres antibruit. Le dernier lot concernant la partie ouest de la commune de Neuchâtel a été attribué en automne 2013.

Pour l'ensemble des communes, le projet concerne au total 4'515 fenêtres, respectivement 367 bâtiments. L'investissement total pour changer ces fenêtres est estimé à 9,5 millions de francs. Les prestations d'ingénieurs correspondent entre 25% et 35% du montant total des mesures, ce qui est conforme au ratio de l'OFT. L'estimation des honoraires est de 2'750'000 francs. L'exécution est à la charge du canton, mais entièrement financée par la Confédération en ce qui concerne les prestations d'ingénieurs et d'architectes. Concernant la réalisation des mesures complémentaires par la pose de fenêtres antibruit, le cas de figure général est celui où le propriétaire est amené à couvrir les frais de réalisation à hauteur de 50% lorsque les nuisances sonores sont comprises entre la valeur limite d'immission (VLI) et la valeur d'alarme (VA) et qu'il décide de procéder à l'assainissement de son bâtiment (pas obligatoire dans ce cas). Le reste est pris en charge par la Confédération.

Le délai final d'assainissement était fixé, selon la législation fédérale, au 31 décembre 2015. A ce stade, les dossiers des communes de La Tène, Hauterive, Boudry, Bôle, Saint-Blaise, Cornaux, Gorgier, Auvier, Bevaix, Le Landeron, Cressier et Colombier sont terminés. Seule la commune de Neuchâtel sera encore en chantier au moins en 2016, voire jusqu'à mi-2017.

Vu l'ampleur du projet, le délai a été prolongé et le financement maintenu avec l'accord de l'OFT.

Ordonnance fédérale son et laser

Le SENE a effectué, comme à l'accoutumée, plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles, dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique trop intense. Il est aussi à relever que la présence de

rayons laser, notamment lors de manifestations occasionnelles, est toujours plus fréquente vu le faible coût d'une telle installation, et ceci sans aucune demande d'autorisation. Comme ces installations ne sont que rarement utilisées selon les règles de l'art, leurs immissions pourraient être nocives.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale en la matière, notamment le règlement d'exécution (RELPCoMEP), le service a pu constater des lacunes au niveau du traitement des autorisations de sonorisation dans le cadre des manifestations publiques de la part de certaines communes.

Ces constats tendent à démontrer qu'un travail important d'information et de sensibilisation reste à faire auprès des organisateurs notamment.

Cadastre cantonal du radon

Une révision de l'ordonnance sur la radioprotection est prévue, étant donné que la menace liée au radon a été réévaluée depuis son entrée en vigueur il y a vingt ans. Le projet de texte révisé a été mis en consultation en 2015. En réponse aux nouvelles normes internationales, il est prévu de remplacer la valeur limite actuelle de 1'000 becquerels par mètre cube (Bq/m³) par un niveau de référence de 300 Bq/m³. Le problème du radon va donc s'étendre à toute la Suisse, alors qu'il concernait jusqu'ici principalement les Alpes et l'Arc jurassien. Il s'agit maintenant de développer des solutions efficaces à un coût raisonnable et de les mettre en oeuvre dans un cadre pragmatique et interdisciplinaire.

Entreprises

Eaux usées

Installations de prétraitement des eaux usées industrielles

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux usées industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations.

Le SENE veille à alléger au maximum le travail des entreprises en n'exigeant que le strict nécessaire. Dans ce cadre, un rapport annuel (30 entreprises), respectivement mensuel (3 entreprises), est imposé aux installations de prétraitement dont le volume des rejets est supérieur à 600 m³/an. Notre service a reçu, étudié et pris position sur 30 rapports.

Rejets d'eaux usées industrielles

24 visites d'entreprises ont été effectuées. Celles-ci ont conduit à 2 assainissements, à 4 adaptations d'autorisations et à 1 autorisation de rejets. En plus, des prélèvements inopinés ont été menés dans 16 entreprises et un suivi des déchets spéciaux remis a été réalisé pour 28 industries.

Notre service tient à jour une liste des produits dangereux et susceptibles de se retrouver dans les eaux qui sont vendus aux industries. Cette liste, comptant 366 substances, contient les caractéristiques de ces produits et leurs principaux constituants.

Branche automobile

Les entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de 200 échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SENE. Cinq résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l). Plus de 160 entreprises ont conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. Il est décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles.

Rejets atmosphériques des installations fixes

Rejets atmosphériques des entreprises

Les entreprises rejetant les plus grandes quantités de polluants dans l'air sont tenues de mesurer en continu certains paramètres de leurs émissions. Des rapports sont envoyés au SENE permettant ainsi un contrôle continu de ces installations. Périodiquement, le SENE ou des entreprises spécialisées, vérifie que les instruments de mesures installés sur les sites déterminent

les mêmes grandeurs que celles mesurées par des méthodes standardisées. Toutes les vérifications ont constaté le bon fonctionnement des installations de mesures fixes des grands émetteurs dans l'air.

Les autres contrôles et suivis d'assainissement n'amènent pas de commentaires particuliers.

Rejets des chauffages

Le nombre de courriers générés par le contrôle administratif de toutes les installations de combustion varie entre 1'500 à 3'000 par an ces dernières années.

Un effort particulier de contrôle est mis sur les chauffages au bois de puissance supérieure à 70 kW, car les mesures des nouvelles installations ou des plus anciennes montrent assez régulièrement des dépassements des normes en matière de poussières fines ou de monoxyde de carbone. De manière globale un manque d'entretien régulier de ces installations est observé.

Risque biologique

Dans le canton, 27 sites utilisent actuellement des organismes pathogènes, génétiquement modifiés et/ou exotiques dont deux de niveau 3 (les deux sont soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs). Notre service s'est prononcé sur 2 notifications, a effectué 2 inspections et a validé un rapport succinct OPAM (nouveau dossier).

Registre des rejets de polluants

Ce registre ne concerne que les gros émetteurs de polluants. Dans le canton, 10 entreprises sont concernées, parmi lesquelles la raffinerie, les deux usines d'incinération des ordures ménagères. Notre service vérifie chaque année les données inscrites.

Ce registre est accessible au public.

Protection contre les accidents majeurs

L'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) a été révisée, entraînant un travail de mise à jour des informations en notre possession. Avec ce changement, une diminution du nombre d'entités soumises à l'OPAM devrait être observée ces prochaines années.

Taxe COV

L'ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) permet aux entreprises s'étant acquittées de la taxe à l'achat de solvants de se faire rembourser si l'élimination des solvants usagés n'a pas nui à l'environnement. 52 bilans ont été vérifiés et transmis à la direction générale des douanes pour remboursement, représentant un montant total d'environ 1,4 million de francs.

Stockage des hydrocarbures

On dénombre 11'392 installations de stockage d'hydrocarbures différenciées comme suit :

Réservoirs secteurs	Secteurs sensibles	Secteurs non sensibles
Grand (<250'000 l)	5	8
Moyen (de 2001 l à 250'000 l)	4'805	3'297
Petit (max. 2'000 l – év. en batterie)	2'272	1'005

Durant l'année, 31 dossiers pour des nouvelles installations ont été traités (autorisation / notification).

456 avis de révision ont été envoyés aux propriétaires ayant une installation située en secteur particulièrement menacé du point de vue de la protection des eaux (zones S et secteur A). On dénombre encore 189 installations dont le délai est échu au 31 décembre et 222 dont le délai est échu bien avant encore (retards).

Le suivi de la mise hors service ou de l'assainissement des réservoirs enterrés à simple paroi s'est poursuivi ; il reste encore 136 installations de ce type à assainir dont 105 pour lesquelles des commandes ont été passées auprès d'entreprises.

Depuis l'introduction de l'arrêté concernant les infractions pouvant être sanctionnées selon un tarif, 16 amendes ont été envoyées aux propriétaires.

Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement et de dépotage des carburants (prise des vapeurs d'essence)

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Plus de la moitié des stations-service ont un nouveau système autosurveillé qui se met automatiquement en alarme, puis en panne s'il n'est pas réparé dans les 72 heures ; il coupe les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être délivré. Ces nouveaux appareils sont contrôlés officiellement tous les trois ans.

Ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations 22 de Cercl'air et de l'OFEV. Une collaboration avec l'Office de métrologie qui effectue également des contrôles simples sont effectués par des collaborateurs du SCAV et du SENE. Cette année, seuls 3% des stations-service présentaient un problème lors du contrôle.

Le canton a mis sur pied un système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service efficace, preuve en est, l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a repris nos documents sous l'insistance des entreprises de contrôle et des autres cantons romands.

Le nombre de stations-service dans le canton diminue chaque année comme dans le reste du pays. Dans notre canton, au 31 décembre, il en reste encore 97 qui distribuent de l'essence (265 en 1990, 165 en 2006). Ce processus va se poursuivre, puisque les réservoirs enterrés à simple paroi ne peuvent plus être exploités depuis le 1^{er} janvier 2015.

Surveillance du marché des produits chimiques

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), 33 visites ont été effectuées dans les commerces et entreprises du canton. 15 contrôles ont été effectués dans les écoles secondaires dans le cadre d'une campagne nationale sur le nouvel étiquetage des produits chimiques organisée par l'Office fédéral de la santé publique. De manière générale, ce sont des contestations mineures qui ont été constatées dans le cadre de ces contrôles (problèmes d'étiquetage et d'entreposage).

Contrôles douaniers

Les avis de douane relatifs aux importations de produits chimiques sont mis à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les données se rapportant à 6'045 avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises qui ont été transmises au SENE pour vérification. 22 entreprises ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec la législation.

Laboratoire

Le laboratoire du SENE, réaccrédité avec succès en 2015, a enregistré 219 demandes d'analyses concernant 1'880 échantillons, dont une partie sous-traités selon la convention entre les cantons de VD et NE. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été confiées au laboratoire de la Direction générale de l'environnement (DGE), alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SENE.

À noter également les collaborations dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse avec principalement les laboratoires du Jura, de Fribourg, du Valais et de Bâle-Ville. En outre, le laboratoire du SENE participe aux analyses comparatives interlaboratoires organisées par le groupe méthodologie de la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

Collaborations intercantionales et transfrontalières

Le SENE poursuit ses collaborations :

- aux séances plénières et à divers groupes de travail concernant "les plans des mesures et le trafic" et "les émissions Off-Road" dans le cadre de la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cerc'l'air) ;
- aux séances du comité du Cercle Bruit suisse ;
- à la campagne suisse d'intercomparaison des mesures des immissions ;
- avec le canton du Jura, dans le cadre de la mesure de rejets atmosphériques d'installations de combustion de type industriel et de chauffages au bois ;
- la participation du SENE aux deux groupes binationaux "gestion des débits" et "amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse" qui réunissent les autorités françaises, jurassiennes ainsi que les exploitants des centrales hydroélectriques.

Le SENE est membre de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK). Il a participé à la commission du label Cité de l'énergie, aux groupes de travail EnFK "Contrôle des résultats" et "Gros consommateurs d'énergie". Il préside la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE). Il est également membre de la Conférence intercantonale romande pour le traitement des déchets (CIRTD) et participe à différents groupes de travail, ainsi qu'à la Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE).

Le SENE représente l'État aux Conseils d'administration des sociétés CADBAR (Chauffage à distance de la Basse-Areuse SA), CRIDEC SA (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux, ISDS SA (Installation de stockage des déchets stabilisés), et SFMC (Société des Forces Motrices du Châtelot).

5.6. Perspectives 2016

Les intentions de projets et activités principales prévues pour 2016 sont les suivantes :

- finaliser le rapport d'experts et rédiger le rapport politique sur la nouvelle conception directrice de l'énergie ;
- rédiger un projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et son règlement d'exécution ;
- mettre sur pied un nouveau programme de subvention compatible avec le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa) 2015 ;
- mener des investigations sur les sites industriels se trouvant dans le périmètre immédiat des captages d'eau potable ;
- mettre en consultation le plan des mesures OPair ;
- mettre en œuvre l'application des articles 39 et suivants LCEn concernant l'obligation de déterminer les performances énergétiques des bâtiments ;
- suivre la réalisation de l'étude régionale de l'approvisionnement en eau ;
- poursuivre la réalisation du rapport relatif aux mesures d'assainissement à mettre en œuvre en matière de maintien des débits résiduels ;
- élaborer la stratégie et planification du traitement des micropolluants dans les STEP ;
- établir la planification générale des assainissements des STEP existantes ;
- mener une concertation sur les priorités et ressources nécessaires dans la poursuite des investigations pour déterminer le besoin d'assainissement des décharges et autres sites pollués.

6. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE

6.1. Missions

- Le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) est chargé d'appliquer de manière coordonnée les législations dont il a la charge.
- Il assure la bonne gestion et la pérennité des espaces naturels et de la faune sauvage du canton et gère directement une partie du patrimoine forestier et écologique cantonal.
- Il est en charge de la conservation de la faune et de la flore, avec une attention particulière pour les espèces rares et menacées, ainsi que de la création d'un réseau cantonal pour la biodiversité.
- Il appuie, en collaboration avec les propriétaires, les exploitants et les autres parties prenantes, la gestion durable des ressources fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de services d'utilité publique que ces ressources procurent.
- Il veille à susciter la collaboration entre les différents acteurs concernés et à organiser des formations ciblées.
- Il assure enfin un rôle d'information du public et des autorités.

6.2. Objectifs annuels

L'année 2015 s'est déroulée conformément à la planification. Elle a cependant été marquée par une charge de travail relativement élevée pour certains collaborateurs en fonction d'absences de longue durée, de la clôture et nouvelle planification des phases quadriennales de conventions-programmes avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ainsi que des implications liées au processus de réforme de l'État. Plusieurs projets importants ont été poursuivis, notamment la gestion intégrée de la région du Creux du Van et la participation à l'élaboration du plan directeur des rives, pilotée par le service de l'aménagement du territoire.

Les axes de travail prioritaires ont été suivis et les objectifs du service, dont certains sont brièvement rappelés ci-dessous, ont été pour l'essentiel atteints. Les détails sont présentés sous le chapitre 6.5. *Activités / Réalisations* du présent rapport.

Clôture de la phase RPT12-15 et planification de la prochaine phase RPT 16-19

Les cinq conventions programmes conclues sur 4 ans avec l'OFEV ont été clôturées de manière tout à fait satisfaisante. En termes de montants octroyés, les négociations relatives aux programmes 2016-2019 ont abouti à des résultats comparables, voire légèrement plus élevés que durant la dernière phase, c'est-à-dire un peu plus de 12 millions de francs sur 4 ans provenant de la Confédération pour les domaines forêts, nature et faune. Dans le cas d'une convention programme, la négociation a abouti à une situation que le SFFN a jugé insatisfaisante avec une diminution du montant alloué par rapport à la période précédente et ce, malgré un second tour de négociation avec l'OFEV. Les contacts se poursuivent néanmoins en vue d'une augmentation pour 2017 pour ce qui concerne la biodiversité en forêt.

Développement d'une aide à l'exécution pour la gestion des pâturages boisés

Un projet permettant de fixer des principes de gestion qui seraient applicables de manière générale aux pâturages boisés du canton a été initié par le service, en collaboration avec le service de l'agriculture et le service de l'énergie et de l'environnement. Après une phase de consultation interne, le projet va pouvoir être soumis à l'appréciation des partenaires, en particulier agricoles.

Planification de la gestion intégrée de la zone du Creux du Van "Soliat-Baronne-Grand Vy"

Il était prévu de finaliser la planification technique des principes de gestion de la zone "Soliat-Baronne-Grand Vy" en 2015. Cependant la complexité du dossier, sa portée intercantonale et l'importance apportée à impliquer les exploitants les plus concernés a conduit au report du délai d'environ 6 mois. La consultation est cependant en bonne voie et la planification est approfondie pour répondre aux nombreux enjeux du site.

Inventaire et analyse des loisirs et sports individuels en nature

L'expansion de certaines activités et l'avènement de nouveaux loisirs ont fait l'objet d'une étude préliminaire du SFFN qui a abouti à une liste relativement exhaustive des loisirs et de leurs impacts potentiels (en termes écologiques comme de conflits d'usages). Un groupe de travail piloté par le chef de département et réunissant le SFFN et les services de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'économie ont élaboré, sur cette base, le cahier des charges d'une étude appelée à présenter un état des lieux d'une sélection d'activités de loisirs, dans le but d'en décrire la situation actuelle, l'évolution, les problèmes rencontrés et les solutions à apporter.

6.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2015	Situation fin 2015	Différence +/-
40.85	40.65	- 0.2
Engagement de cadres		
Chargée de la protection des espaces naturels	Description	
	Assurer l'application des législations dont le service est en charge, en particulier dans le cadre des préavis et évaluations techniques et des décisions administratives et juridiques du domaine forestier ; coordonner et contribuer aux préavis et évaluations liés à la protection des espaces naturels.	

2015 a vu le départ à la retraite d'un ingénieur forestier et d'une collaboratrice scientifique, remplacée par une ancienne apprentie du service. Le départ de deux autres collaborateurs en cours d'année est également à relever : une collaboratrice technique et un forestier-bûcheron.

En plus des 6 apprentis forestiers-bûcherons formés par les équipes forestières cantonales, le SFFN encadre depuis 2012 une apprentie de commerce au secrétariat du service. En outre, une demi-douzaine de stagiaires (gardes et ingénieurs forestiers, ingénieur(e)s en gestion de la nature) a collaboré avec le service en 2015.

Ressources financières

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Comptes de fonctionnement

De manière générale, le budget a été respecté et les dépenses bien maîtrisées. Plusieurs éléments ont permis des économies substantielles par rapport au budget adopté. Sur le plan des dépenses, un délai d'embauche, des travaux limités des forestiers communaux pour l'État et une diminution de la part cantonale obligatoire aux subventions à la promotion de la biodiversité ont notamment permis de limiter les charges. Sur le plan des recettes, les revenus moindres provenant des ventes de bois et des prestations de services ont été compensés par des augmentations de recettes en particulier issues des subventions RPT et d'une convention d'entretien passée avec l'OFROU pour la gestion des surfaces de compensation écologique des routes nationales.

Comptes d'investissement

Le SFFN a réalisé le chenal pour la faune sauvage prévu par le plan d'affectation cantonal (PAC) du Parc sauvage de la Vieille-Thielle et la convention-programme 2012-15. Un autre crédit d'investissement a permis de lancer la construction du centre forestier de l'Entre-deux-Lacs, réalisé en collaboration avec la commune du Landeron et au bénéfice de l'ensemble des propriétaires forestiers publics de cette région.

6.4. Événements principaux

Canicule et sécheresse estivale

L'été 2015 a été particulièrement chaud et sec. Cela a provoqué une situation de stress hydrique qui a touché les peuplements forestiers. Dans le cadre de la cellule ORCCAN, le SFFN a contribué à la gestion coordonnée du risque incendie en participant à la rédaction des recommandations et interdictions de feux en forêt et à proximité. Fort heureusement, aucun incendie majeur n'a été à déplorer quand bien même les sous-bois forestiers étaient exceptionnellement secs en juillet et au début du mois d'août. Il faut par contre signaler que de nombreux arbres forestiers ont perdu de manière anticipée leur feuillage vers la fin de l'été, ou n'ont pas survécu à ce climat particulier. Effet collatéral de l'affaiblissement général d'une partie des résineux, les dégâts liés aux bostryches ont sensiblement augmenté en fin de période de végétation.

Réunion d'automne de la Conférence suisse des délégués à la protection de la nature et du paysage

Le canton de Neuchâtel a accueilli la Conférence suisse des délégués à la protection de la nature et du paysage, les 3 et 4 septembre. Une cinquantaine de personnes provenant de tous les cantons suisses, de l'OFEV et d'associations de protection de l'environnement ont eu l'occasion de découvrir quelques-unes des mesures mises en œuvre pour assurer la préservation de la biodiversité. Le 3 septembre, les visiteurs ont pu prendre connaissance de la manière dont la protection de la nature est mise en place dans notre canton à l'exemple du plan cantonal de protection du Parc sauvage de la Vieille-Thielle sur le territoire de la commune de Cressier. Leur ont été présentés à cette occasion les aménagements qui y ont été réalisés en faveur de la cistude, la lutte qui est entreprise contre les néophytes et enfin l'effet de certaines mesures sur la flore et la faune invertébrée. Le lendemain, c'est la Vallée de La Brévine qui a accueilli ces hôtes avec son paysage marécageux d'importance nationale. La question de la protection des marais a été présentée, en mettant en avant les mesures de revitalisation menées dans ces tourbières, la mise en place d'une zone-tampon hydrique test et la dynamique qui a découlé de ces mesures au travers des réseaux écologiques et de qualité du paysage et le projet de syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de La Brévine.

Chenal à faune sauvage Vieille-Thielle

Dernière mesure d'aménagement d'importance à mettre en œuvre dans le PAC du Parc sauvage de la Vieille-Thielle, un chenal pour la faune a été réalisé en 2015, conformément à ce qui était prévu dans le catalogue de mesures. Financé par le biais d'un crédit d'investissement et d'une subvention de la Confédération dans le cadre de la RPT revitalisation des cours d'eau, la mise en œuvre de ce projet a nécessité une coordination étroite avec le bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux (BOAE) et l'OFEV. De nouveaux espaces sont ainsi mis à disposition des espèces floristiques et fauniques liées aux milieux humides, tout en assurant la prévention contre les crues de la zone industrielle voisine et des terres agricoles.

Syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine

Le 4 février 2015, la constitution du Syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine a été acceptée lors de l'assemblée constitutive. Un comité composé de sept propriétaires a été nommé. Le syndicat a pour but des échanges de terrains agricoles qui visent à mettre en mains publiques et de Pro Natura les zones-tampon autour des marais, afin de faciliter l'application du plan cantonal de protection des marais (zones-tampon hydriques en particulier), la réfection et l'adaptation des drainages et des chemins et le remaniement parcellaire.

Finalisation du projet "Points T"

Le projet "Points T" a permis de mettre en place un réseau de lieux de ralliement lorsqu'une intervention d'urgence est nécessaire suite à un accident en forêt. Ce réseau a été élaboré en étroite collaboration avec les forestiers de cantonnement et le service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Neuchâtel. Au final, un classeur composé de fiches terrain a été remis à tous les acteurs de la filière forestière actifs dans le canton et présenté lors de trois séances organisées dans le nouveau centre forestier de la Montagne de Boudry vers la fin de l'été. Les données contenues dans ce classeur sont aussi disponibles sur internet. Le projet a également permis de fournir aux services d'urgence régionaux et à la REGA les données indispensables à une intervention rapide et précise sur les points de ralliement qui leur seront indiqués lors des appels en cas d'accident.

Activités d'information

Le SFFN dispense de nombreuses informations au public et accueille également des cercles professionnels intéressés par les expériences et réalisations neuchâteloises en matière de gestion des ressources naturelles et de la faune. Quelques exemples sont donnés ci-dessous.

Le 13 mars, une conférence sur la régénération et les résultats des suivis scientifiques menés dans les tourbières neuchâteloises a été donnée lors de l'assemblée générale de la société neuchâteloise des forestiers (SNF). A la demande de cette dernière, une excursion sur le même thème a eu lieu dans les tourbières le 12 juin.

Le 31 mars, la séance annuelle de la commission consultative Energie-bois Suisse antenne romande a eu lieu à la Villa Lardy à Neuchâtel. Le concept du centre d'approvisionnement en bois du CAD du Mail a été présenté et la chaufferie visitée.

Le 22 avril, les collaborateurs de l'administration forestière du canton de Nidwald ont visité les forêts du Val-de-Travers, de même que, le 18 juin, les collaborateurs des programmes "changements climatiques" et "sécurité alimentaire" de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Le 11 juin, un cours de formation continue a été organisé au centre forestier de la Montagne de Boudry, portant sur la thématique des soins à la jeune forêt et du martelage. Le 23 juin les collaborateurs de l'administration forestière du canton de Schaffhouse ont également visité l'arrondissement de Boudry.

Le 8 juillet, ProSilva Suisse a visité les forêts de la Joux-Pélichet au Locle dans le but d'étudier sa structure pérenne.

Le 16 septembre, une délégation d'étudiants en Masters de la haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a effectué une visite d'une journée dans la région du Creux du Van pour une formation théorique et un exemple complexe pratique des questions de gestion du paysage intégrant de nombreux enjeux et parties prenantes. Les étudiants de la HAFL ont également eu l'occasion de réaliser des exercices de sylviculture (chêne et douglas) dans l'arrondissement de Boudry les 30 septembre et 14 octobre.

Le 17 septembre, une demi-journée d'information sur les tourbières et leur protection a eu lieu dans la tourbière du Bois-des-Lattes avec les sections Prévôtoises et de Tavannes du Club Alpin Suisse (CAS).

Le 10 décembre une présentation des métiers forestiers a été organisée à la demande de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). Le but de cet événement était de montrer, en situation, en quoi consiste le travail en forêt pour un forestier-bûcheron, un garde forestier ou un ingénieur forestier. Suivie par plus de 30 collaborateurs de l'OCOSP, cette journée qui s'est déroulée en partie au centre forestier de la Montagne de Boudry et en partie en forêt a été très largement appréciée par les participants qui sont désormais à même de renseigner parfaitement une personne qui s'intéresse à un avenir professionnel dans les branches forestières.

En outre, diverses activités ont été mises sur pied pour accueillir des classes d'école et des groupes de jeunes intéressés par la nature (graine de Belette, passeport vacances, graine de chercheur) ou désireux de mener des actions d'utilité publique (Up with people).

6.5. Activités / réalisations

Modification du cadre légal, dossiers d'évaluations techniques et juridiques

Le service a préparé à la signature du Conseil d'État la réponse aux consultations fédérales suivantes :

- Modification de l'ordonnance sur la chasse (OChP).
- Pré-consultation - Mesures du plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse.
- Révision du Plan Castor.
- Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes.
- Modification de l'ordonnance sur les forêts (OFo) dans le cadre de la modification de la loi sur les forêts.

Le SFFN a évalué plus de 380 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. 244 dossiers concernaient des demandes de permis de construire. La durée de traitement interne moyenne a été de 13 jours en 2015. La moitié des dossiers restent moins de 10 jours dans le service.

Le SFFN a délivré dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage :

- une trentaine d'autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991 (nettoyage, entretien des cours d'eau, stabilisation des berges, curage de lits ou d'étangs, dragage de ports, etc.) ;
- une cinquantaine de décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995 (capture d'animaux, piégeage, baguage d'oiseaux, détention d'animaux: cerfs, furets, oiseaux de compagnie, entraînement de chiens, concours, stations de soins, etc.).

Une vingtaine de dossiers juridiques (divagation de chiens, application des législations sur la chasse et la pêche dans le lac de Neuchâtel) ont été traités.

En matière de législation forestière, les décisions suivantes ont été délivrées :

- 15 décisions pour l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de construire dans la limite des 30 mètres par rapport à la lisière forestière (pavillon de vignes, couvert à voiture, poulailler et couvert à fourrage et à machines, agrandissement d'un bâtiment d'habitation, agrandissement d'une construction agricole, abri de jardin, pavillon d'information du public) ;
- une décision pour l'autorisation d'une construction de minime importance en forêt (place de rebroussement de bus) ;
- cinq décisions relatives à l'autorisation pour le partage de forêts privées ;
- deux décisions relatives à l'autorisation pour le partage de forêts publiques ;
- une décision pour exploitation préjudiciable ;
- une décision pour une dérogation à l'autorisation de défricher.

Gestion des espaces et ressources naturels

Coordination intercantonale dans la région du Creux du Van

Le travail de planification s'est poursuivi durant l'année 2015 comme prévu au niveau du Plateau du Soliat, en coordination avec les collaborateurs de la direction générale de l'environnement du canton de Vaud. Un mandat commun a été lancé afin de rédiger un projet de plan d'affectation cantonal pour le périmètre appelé "Soliat-Baronne-Grand Vy", comprenant tout le plateau sommital de l'objet à mettre sous protection "Creux du Van – Gorges de l'Areuse".

Faune aquatique et terrestre

Pêche dans le lac de Neuchâtel

Au moment de l'établissement de ce rapport, les résultats de 2015 ne sont pas connus car les carnets de pêche n'ont pas encore tous été retournés par les pêcheurs. Avec 341,5 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats de 2014 sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente.

Entre mi-novembre 2015 et mi-janvier 2016, plus de 280 truites de lac, dont une centaine de mâles, ont été capturées à la pêcherie de Cortaillod pour la reproduction.

Pêche en rivière

Comme pour la pêche dans le lac, le service n'est pas encore en possession de tous les carnets, ce qui ne permet pas encore de donner une statistique des prises 2015. 1'053 permis de pêche annuels ont été vendus, ce qui représente une légère diminution, compensée par une meilleure vente de permis temporaires.

Pour comparaison :

- en 2014, 1'063 permis vendus et 9'203 truites pêchées,
- en 2013, 1'084 permis vendus et 10'739 truites pêchées,
- en 2012, 1'078 permis vendus et 13'870 truites pêchées,
- en 2011, 1'068 permis vendus et 11'302 truites pêchées.

Depuis quelques années maintenant, les résultats sont en dents de scie, une année en hausse, la suivante en baisse. Ces deux dernières années n'ont pas été très favorables. L'Areuse se calque parfaitement sur la situation générale de ces dernières années. Plusieurs causes ont été avancées : le manque de caches en Basse-Areuse, une mauvaise reproduction en Haute-Areuse, avec des crues au mauvais moment. Les pêches ont par contre été meilleures sur le Seyon, le Bied des Ponts et les petits cours d'eau.

En 2015, lors de neuf journées de pêche, entre mi-novembre et mi-décembre, plus de 1'080 truites fario, dont un tiers de mâles, ont été prélevées pour la pisciculture.

Lièvre

Les comptages effectués au printemps 2015 montrent encore une fois une forte diminution de la population de lièvres dans le canton. De ce fait, la chasse a été maintenue, réduite à trois jours comme l'année précédente. Vingt-huit individus ont été prélevés.

Chevreuil

Les comptages printaniers ont montré une stabilité de la population de chevreuils. Il a donc été décidé de poursuivre sa chasse comme par le passé : possibilité de tirer deux adultes, un mâle et une femelle, plus un jeune pendant les quinze premiers jours. Au total, 229 mâles et 219 femelles ont été prélevés. La proportion de jeunes tirés est de 26%, ce qui est préconisé par le concept visant au maintien de l'équilibre sylvocynétique.

Chamois

Les populations de chamois sont en baisse sur toute la Suisse. Le canton de Neuchâtel ne fait pas exception. Le système de tirage au sort pour permettre à la moitié des chasseurs inscrits de tirer un animal a donc été reconduit, après une pause de deux ans où chaque chasseur pouvait tirer une bête. Ce sont ainsi quatorze mâles et autant de femelles qui ont été tués.

Sangliers

Un prélèvement important a eu lieu en 2015 et début 2016 : 153 sangliers ont été tirés par les chasseurs et une septantaine par les gardes-faune professionnels, principalement dans le district franc et réserve du Creux du Van.

Sur le front des dégâts, la situation s'est péjorée en fin d'année. La somme de 160'000 francs prévue au budget n'a pas suffi à indemniser les dégâts aux cultures, puisqu'il a finalement fallu déboursier presque 173'000 francs.

Sites de reproduction des batraciens

Des plans d'affectation cantonaux sont terminés et seront prochainement mis à l'enquête publique. Des études complémentaires sont en outre en cours et des travaux de revitalisation entrepris sur le site des Eplatures à La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la Ville.

Gestion des forêts

Pour les forêts publiques du canton, le taux d'exploitation se situe pratiquement au niveau des possibilités prévues (108% en tenant compte des forêts de la Confédération) qui sont généralement établies avec retenue dans les plans de gestion.

Forêts publiques : volume exploité

	Forêts de l'État		Forêts communales et des corporations		Forêts de la Confédération		Total forêts publiques		Différence	Taux d'exploitation
Arrondissements	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	(sv)	(%)
NE	2'340	2'415	19'720	22'293	0	0	22'060	24'709	2'649	112
BY	5'860	7'135	9'005	8'376	0	0	14'865	15'511	646	104
VdR	3'400	2'825	15'850	16'068	0	0	19'250	18'892	-358	98
MNE	760	788	19'490	23'796	435	484	20'685	25'068	4'383	121
VdT	2'470	1'984	17'640	18'374	0	0	20'110	20'358	248	101
Total	14'830	15'147	81'705	88'907	435	484	96'970	104'538	7'568	108

Forêts publiques : assortiments

Assortiments	Résineux (m ³)	Feuillus (m ³)	Total	
			(m ³)	(%)
Bois d'œuvre	51'562	3'563	55'125	60
Bois d'industrie	2'346	10'329	12'675	14
Bois d'énergie	7'389	16'070	23'459	26
Totaux	61'297	29'962	91'259	100
en %	67	33		100

Au total 104'538 sylves (sv) ont été martelées par les ingénieurs forestiers d'arrondissement et les forestiers de cantonnement dans 257 divisions de forêts publiques (1 en forêt de la Confédération, 45 en forêts de l'État et 211 en forêts communales). Dans les forêts de l'État et des communes, ce volume une fois façonné a donné 91'257 m³ de bois qui ont été commercialisés de la manière suivante : 55'124 m³ de bois de service, 12'675 m³ de bois d'industrie et 23'459 m³ de bois d'énergie, dont 16'266 m³ ont servi à la préparation d'environ 45'544 m³ de plaquettes forestières. Le prix moyen des grumes résineuses saines vendues en écorce rapporté par l'Association forestière neuchâteloise (AFN) s'est élevé à 84 francs par m³.

Dans les forêts privées, les 452 autorisations de coupe délivrées portent sur 61'061 sylves martelées par les agents du service, volume bien inférieur à celui de l'exercice précédent. Les incertitudes sur le marché des bois et la problématique du franc fort ont sans aucun doute amené les propriétaires privés à renoncer à effectuer certaines coupes malgré les incitations à respecter leur programme RPT en cette dernière année de période quadriennale.

L'exportation de cette matière première sous forme de grumes a diminué en 2015 (36'655 m³ exportés sur la base des certificats d'origine). Les produits sont toujours principalement acheminés vers des scieries françaises et pour les bois précieux, en fin d'année, également vers l'Allemagne.

Avec l'abandon du taux plancher par la BNS, l'exploitation forestière est mise très fortement sous pression vu l'importance du marché d'exportation. Le bilan financier est donc notablement en diminution. Socio-économiquement, il reste intéressant pour les régions périphériques puisqu'il représente un chiffre d'affaires qui avoisine les 15 millions de francs¹ uniquement en ce qui concerne le revenu de la vente des bois, montant auquel il convient d'ajouter celui généré par la filière de deuxième transformation du bois, ainsi que les bénéfices des services environnementaux, sociaux et de maintien de la biodiversité rendus par la forêt. De manière générale, de nouvelles mesures de promotion du bois indigène et de soutien aux dessertes forestières seront nécessaires pour appuyer une branche économique sous forte pression.

Entretien de forêts multifonctionnelles

Dans le cadre des conventions-programmes pour l'entretien de forêts multifonctionnelles, les subventions relatives à la quatrième tranche de la période 2012-2015 ont pu être versées. Pour rappel, ce sont 69 propriétaires de forêts publiques et 151 propriétaires privés qui ont conclu un accord de prestations avec l'État de Neuchâtel pour l'entretien de leurs forêts. Au total, les contributions fédérales 2015 se sont élevées à 2'700'011 francs et les contributions cantonales à 950'217 francs. Elles sont destinées à promouvoir le rôle protecteur de la forêt, à établir et entretenir les infrastructures forestières, à rédiger des plans de gestion ou leur révision, à assurer les soins aux jeunes peuplements et à promouvoir la diversité biologique de la forêt. Cette quatrième année constituait la dernière de la période 2012-2015. Les propriétaires forestiers ont d'une manière générale réalisé les travaux pour lesquels ils avaient conclu un contrat. Si certaines constructions ou réfections de desserte n'ont pas pu être achevées dans les temps, d'autres travaux ont été réalisés plus largement que ce qui avait été contractualisé. Au final, les soldes disponibles pour certaines réalisations abandonnées ont pu être redistribués aux propriétaires qui ont fait des travaux supplémentaires. Dans le domaine de la gestion des forêts pourtant, environ 2% de l'enveloppe globale de 2'100'000 francs attribuée au canton pour 2012-2015 n'ont pas pu être utilisés. Ce montant, grâce à l'implication des propriétaires forestiers à réaliser des travaux supplémentaires et à l'effort du service à faire avancer le plan d'aménagement forestier, est inférieur au reliquat laissé par la période 2008-2011.

En 2015, le canton a eu la visite du responsable de la Confédération en matière de forêts protectrices dans le cadre d'un contrôle par sondage. Le bilan de cette visite peut être résumé par une des conclusions du procès-verbal de visite de la Confédération qui stipule que *"La volonté d'améliorer la fonction protectrice de la forêt permet d'obtenir de très bons résultats sylvicoles et de se rapprocher du profil minimal ou idéal (...)"*.

2015 a parallèlement vu la mise en place de la nouvelle période RPT (2016-2019). Cette mise en place s'est concrétisée par la rédaction d'un nouveau règlement, la proposition par les propriétaires forestiers de prestations prévues pour les 4 prochaines années à venir, la négociation de nouvelles

¹ Chiffre d'affaires calculé sur la base des recommandations de prix de l'AFN, donnant une indication de prix, mais le service ne peut garantir que ces tarifs aient été effectivement appliqués.

enveloppes avec la Confédération et la mise en place de l'ensemble de la procédure de contractualisation, de contrôle et d'enregistrement des futures interventions en milieu forestier. Le nombre de propriétaires forestiers privés qui se sont montrés intéressés par le programme est passé de 151 lors de la période précédente à 231 pour la nouvelle période. Cet intérêt montre que ce soutien est apprécié par les propriétaires désireux de gérer leur patrimoine forestier, et ce malgré une situation économique particulièrement difficile sur le marché des bois.

Gestion des milieux naturels prioritaires

Travaux de gestion dans les marais d'importance nationale

Le SFFN a poursuivi les importants travaux de régénération débutés en 2010 dans la tourbière du Bois-des-Lattes (commune des Ponts-de-Martel). Après une mise à l'enquête publique, ces travaux ont été réalisés d'octobre à novembre 2015 sur une parcelle propriété de l'État de Neuchâtel. Les constructions de deux digues en tourbe et de deux palissades en bois ont permis de remettre en eau une ancienne exploitation de tourbe sur une surface d'environ 3'600 m².

A mi-juillet, un kilomètre et demi de barrière ceinturant le Marais Rouge (commune des Ponts-de-Martel) a été supprimé. Suite à ces travaux, l'équipe forestière de l'arrondissement des Montagnes a effectué une coupe pour étager les lisières des secteurs nord et sud du marais.

Au Marais de Brot, le curage de 4 plans d'eau a été effectué début décembre. Ceux-ci offriront à futur de nouveaux sites de reproduction à la leucorrhine à gros thorax, espèce de libellule très rare dont la population du Marais de Brot est l'une des plus importantes de Suisse.

Du 19 au 23 octobre 2015, 9 civilistes ont été engagés par le biais de la Fondation action en faveur de l'environnement pour effectuer entre autres des travaux de débroussaillage dans plusieurs marais d'importance nationale du canton.

Suivi de l'effet des mesures dans les milieux naturels

Le programme de suivi des mesures de gestion des milieux naturels a été poursuivi en 2015. Le PAC Les Joûmes – Les Escaberts et les prairies sèches des Rièdes (Cornaux/St-Blaise) ont fait l'objet de relevés biologiques. Dans les secteurs réouverts (Chanet, Escaberts), la végétation évolue vers la garide, pour autant que la fréquence des interventions de contrôle des recrûs soit suffisante. Quelques ajustements sont encore nécessaires. Aux Rièdes, l'effet de la pâture par les chèvres, complétée cette année par des moutons, est globalement positif, mais nécessite un suivi et une gestion fine du troupeau. Des interventions de débroussaillage régulières par des bûcherons restent toutefois nécessaires en complément de l'action du bétail.

Dans les marais, les mesures de gestion réalisées au Cachot (Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu), à Rond-Buisson (La Brévine), au marais des Saignes-Jeanne (Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu) et au Marais-Rouge (Les Ponts-de-Martel) font l'objet de suivis scientifiques ciblés. Les résultats obtenus montrent toujours un rehaussement général de la nappe d'eau dans les masses de tourbe, une augmentation de la couverture des sphaignes dans les secteurs nouvellement inondés et une stabilisation, voire une augmentation, des populations d'espèces végétales et animales typiques des tourbières.

Mise en œuvre des volets qualité 2 et réseau de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)

Comme chaque année, de nouvelles surfaces de promotion de la biodiversité ont été expertisées, ainsi que des surfaces de renouvellement. Au total, 282 ha ont été expertisés, dont 193 ha pour la première fois. Les nouvelles surfaces au bénéfice de la qualité couvrent 128 ha au total, dont 34 hectares de prairies, 2,9 hectares de haies, 24 hectares de pâturages extensifs, 61 hectares de pâturages boisés et 4 hectares de vignes. 66% des nouvelles surfaces expertisées ont pu bénéficier de la qualité 2. Pour les renouvellements, les surfaces de qualité sont stables, voire à la hausse. Une diminution des nouvelles annonces est attendue pour les prochaines années.

La mise en place des réseaux écologiques s'est poursuivie à un rythme soutenu en 2015 : avec trois nouveaux dossiers de demande de contributions qui ont été déposés et validés par le chef du département, la totalité du canton est désormais couverte.

Plan d'action flore

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action flore réalisés par la coordination romande pour la flore, diverses actions ont été entreprises en 2015 :

- *Vicia orobus* : la seule station de Suisse de cette espèce à bénéficier d'une mesure de protection par le biais du plan de gestion intégrée (PGI) de l'estivage de La Petite Ronde. La barrière existante en lisière forestière a été repoussée de 8 mètres côté pâturage afin de soustraire la population de la vesce orobe de l'abrouissement par le bétail.
- *Saxifraga hirculus* : le Marais des Verrières, site pressenti pour la réintroduction de cette espèce a été visité en compagnie de M. Guyonneau, animateur du PNA Saxifrage oeil-de-bouc pour le Conservatoire botanique national de Franche-Comté. Cette visite a confirmé le potentiel de ce site, qui devra être encore vérifié dans le cadre d'une étude du fonctionnement hydrologique de ce marais. Cette étude sera effectuée en 2016 par le CHYN (Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel).
- *Cypripedium calceolus* : Le relevé annuel 2015 des sabots-de-Vénus a permis de recenser 93% des plantes adultes répertoriées. Un taux nettement moins encourageant pour les plantules puisque seules 30% d'entre elles ont été relevées cette année. Deux nouveaux sites, situés à l'est des stations actuelles, ont accueilli cet automne 20 nouvelles plantules. La population neuchâteloise compte à ce jour 172 plantes et plantules qui ont été répertoriées au moins une fois depuis 2007 dans le canton de Neuchâtel.

Espèces exotiques envahissantes

Les efforts de lutte contre les néophytes se sont poursuivis cette année dans le canton et en particulier dans les secteurs à haute valeur biologique (Pôlière et Sagnettes, Joûmes, Gorges de l'Areuse, etc.). L'information sur cette thématique a continué de circuler par la distribution de dépliants, la parution d'articles dans la presse locale ou l'envoi de courriers personnalisés. Un mandat a été octroyé avec comme objectif d'établir un bilan de l'organisation de la lutte contre les néobiontes dans le canton de Neuchâtel.

6.6. Perspectives 2016

Les priorités du service pour l'année 2016, inscrites dans le mandat de prestations signé entre le département et le service dans le cadre de "Qualité NE", porteront en particulier sur les domaines suivants :

Consolidation du concept de régulation de la population et de prévention des dégâts de sangliers

Le processus de récolte et d'analyse d'informations relatives aux populations de sangliers a été évalué l'an passé et un processus itératif proposé. Au vu des importants dégâts observés depuis l'automne passé, le concept sera finalisé, consolidé et mis en œuvre, entre autres après consultations des services fédéraux, des représentants agricoles et de la chasse.

Mise à jour des principes sylviculturaux du plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier cantonal contient un chapitre dédié aux principes sylvicoles neuchâtelois rédigé il y a une dizaine d'années. Il faut adapter – et si possible aussi simplifier – les documents (destinés à la fois aux professionnels et aux autorités) qui le forment, en tenant compte de la terminologie et surtout des pratiques actuelles.

Finalisation du projet de plan d'affectation cantonal de la zone du Creux du Van "Soliat-Baronne-Grand Vy"

La planification technique des principes de gestion de la zone "Soliat-Baronne-Grand Vy" a été prolongée. Le processus de pré-consultation et de validation des mesures proposées sera mené durant le deuxième semestre.

Adaptation de la fiche du plan directeur cantonal relative aux loisirs dans les espaces naturels

Alors que la question des manifestations sportives a été largement traitée, l'expansion de certaines activités et l'avènement de nouveaux loisirs sont tels qu'il a été nécessaire d'établir, en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, un inventaire de ces activités et des problèmes éventuels qu'elles engendreraient.

7. SERVICE DE L'AGRICULTURE

7.1. Missions

Le service de l'agriculture a pour missions, d'une part, l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.) et, d'autre part, la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales).

Par son action, le service a pour objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture.

Le service gère et administre Évolugia, pôle de développement voué à la formation, à l'intégration socio-professionnelle, à la culture et à la sensibilisation à la terre et à la nature. Ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI), de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire qui concernent le secteur primaire et environnemental. De plus, il assure l'intendance complète du site d'Évolugia à Cernier (entretien des bâtiments du site, entretien des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprentis.

7.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés sous le chapitre 7.5. *Activités/Réalisations* du présent rapport. Les objectifs n'ayant pas été réalisés totalement y figurent également.

7.3. Ressources (personnel, finances)

Ressources humaines

L'effectif moyen du personnel a été de 32.70 EPT.

Ressources financières

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Comptes de fonctionnement : le niveau d'activités du service a été en adéquation avec les prévisions budgétaires. Globalement, le résultat est amélioré de 683'000 francs en raison de ventes supérieures, de subventions accordées inférieures et d'économies réalisées au chapitre "Biens, Services et Marchandises".

Compte d'investissement : les dépenses du service montrent une sous-utilisation de 611'000 francs en raison de l'octroi tardif du crédit pour les améliorations structurelles et du report des travaux de la Granges aux concerts en 2016.

7.4. Événements principaux

Politique agricole fédérale

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA 14-17 a mobilisé d'importantes ressources, au-delà de ce qui était prévu, afin de verser, encore avant la fin de l'année, les contributions fédérales aux agriculteurs. Cette mise en œuvre a nécessité une réforme complète du système des paiements directs, une adaptation du système informatique et l'introduction du recensement des données des exploitations agricoles par Internet.

Le montant des subventions versées par la Confédération au canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 76,13 millions de francs en 2015.

Politique agricole cantonale

L'application des mesures d'encouragement prévues par la législation fédérale pour la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés (PA 14-17) est cofinancée par une participation cantonale et communale de 10%. La part cantonale de ce nouveau cofinancement cantonal est compensée par la suppression des aides au logement et au tourisme rural.

Une demande de crédit de 23,1 millions de francs pour des travaux d'améliorations foncières et de constructions rurales a été acceptée en automne 2015, dont 11,7 millions à charge du canton.

La concrétisation de ces divers projets s'inscrit dans le renforcement de l'espace rural, contribuant ainsi à un développement économique harmonieux et à l'occupation décentralisée du territoire.

Le fonds viticole, qui sert à la promotion des vins et produits du terroir, devient le fonds agricole et viticole et sera alimenté, en plus des contributions viticoles et d'encavage, d'une contribution agricole de 2 francs par hectare, dès le 1^{er} janvier 2015.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole), qui a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture, a été poursuivie.

7.5. Activités / Réalisations

En 2015, les principaux objectifs du service ont été :

- La mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale 2014-2017, en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole ;
- Le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologiques en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature ;
- La mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale ;
- L'engagement d'un groupe de travail et d'un groupe de pilotage pour la sélection de sites potentiels d'extension de la zone viticole dans le cadre de la révision du plan d'affectation cantonal viticole ;
- L'étude de mesures d'économie dans le cadre du programme d'assainissement des finances 2017-2019 ;
- La gestion du service par enveloppe budgétaire et accord de prestations (GEM-light).

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'État.

Des travaux de mise en place des compensations écologiques ont été réalisés à La Côte-aux-Fées. Le travail d'analyse pour le dossier des servitudes s'est poursuivi en 2015 et aboutira à une enquête publique en 2016. L'abornement des nouvelles parcelles est pratiquement terminé.

À Bevaix, après avoir réglé ses dernières opérations administratives, le syndicat devrait finalement être dissout en 2016.

À Gorgier, le nouvel état parcellaire a été déposé à fin 2015 au registre foncier.

À Engollon, la procédure pour réaliser des travaux supplémentaires de revêtement de quatre chemins, travaux rendus nécessaires par l'arrivée de grandes quantités d'eau en surface, n'est pas terminée. Les travaux d'abornement et de mensuration officielle se poursuivent.

À Savagnier, les travaux de construction des chemins et des assainissements (réfection des drainages et pose de nouveaux collecteurs) se sont poursuivis en 2015, tout comme des travaux de revitalisation d'un cours d'eau et d'aménagement d'un plan d'eau temporaire. Le secteur Est est maintenant terminé ; il reste localement quelques travaux de drainage et le bétonnage des chemins du secteur Ouest.

À La Côtière (territoires de Fenin, Villars et Saules), le nouvel état parcellaire est entré en jouissance le 1^{er} octobre 2015. Le bureau d'ingénieurs mandataire a poursuivi ses études pour réaliser le projet d'exécution des travaux de construction des chemins et des assainissements. Une étroite collaboration avec le service des ponts et chaussées a eu lieu pour le projet de la nouvelle route cantonale RC 2171 couplée à la construction de deux nouveaux giratoires.

Le syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine s'est constitué le 4 février 2015, à la grande majorité des propriétaires concernés. La commission d'experts a parcouru tout le territoire durant un automne clément pour procéder à la taxation des terres. Cette taxation se poursuivra en 2016, avant sa mise à l'enquête publique avec le périmètre définitif du syndicat.

Dans les travaux de drainages, notre office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution de plus d'une trentaine de dossiers, en majeure partie au Val-de-Ruz et dans l'Entre-deux-Lacs.

Dans le domaine des mesures individuelles bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurelles, différents projets ont été soutenus. Une adduction d'eau a été réalisée aux Ponts-de-Martel et des réfections de drainages ont eu lieu à Cornaux et aux Ponts-de-Martel.

Sur la base des travaux effectués cette année, les subventions suivantes ont été versées par la Confédération et le Canton :

	Subventions fédérales [Fr.]	Subventions cantonales [Fr.]
Syndicats AF	870'000.–	903'000.–
Adduction d'eau	84'711.–	91'579.–
Drainages	30'177.–	29'685.–
Total	984'888.–	1'024'264.–

Propriétés foncières agricoles de l'État : conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État.

Durant l'exercice 2015, 342'400 francs de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10'070 francs ont été rétrocédés aux établissements et installations militaires de Colombier, 8'538 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 4'631 francs au service de l'économie, 28'351 fr. 70 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 6'304 fr. 95 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 177'000 francs.

Les fermes du Basset et de la Croix-Blanche, propriétés de l'État de Neuchâtel, ont été vendues aux fermiers pour un montant total de 769'540 francs.

Perspectives : les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagnier, La Côtière et du site marécageux de la Vallée de La Brévine continueront d'être soutenus ces prochaines années avec des contributions d'améliorations foncières, en fonction de l'avancement de leurs travaux.

Avec le nouveau crédit pour les travaux d'améliorations foncières voté par le Grand Conseil en septembre 2015 (rapport 15.022 du Conseil d'État), il est prévu en outre de soutenir diverses mesures, tant collectives qu'individuelles.

Des réfections de chemins de dévestiture agricole devraient notamment se réaliser à La Brévine et à Lignièrès.

Sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, dans la région de La Sombailie, un projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable et eau de secours devra être finalisé et mis à l'enquête publique, en collaboration étroite avec Viteos et l'ECAP.

Au niveau des drainages, la commune de Val-de-Ruz souhaite trouver des solutions aux problèmes récurrents de drainage sur le territoire de Chézard-Saint-Martin et Cernier. Un groupe d'étude, soutenu par l'office, a commencé à plancher sur les travaux indispensables à réaliser.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La Confédération, par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), définit annuellement de nouveaux objectifs à atteindre par les cantons, en matière de préparation de l'approvisionnement économique (AEP) en cas de crise, soit lorsque l'économie ne peut plus pourvoir, par ses propres moyens, à l'approvisionnement en biens essentiels pour la population et l'économie. La conférence annuelle 2014 de l'OFAE ayant été annulée, il n'a pas été fixé d'objectifs pour 2015. En effet, les questions en suspens concernant la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants n'étant pas encore réglées, l'organisation des séances d'information destinées aux communes a été reportée.

Les cadres de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE) se sont toutefois réunis en séance de travail le 7 avril 2015. A cette occasion, le bilan des activités 2014 et de l'exercice du réseau national de sécurité ERNS 14 a été dressé.

La nouvelle loi sur l'approvisionnement économique du pays, qui vise notamment à renforcer la résilience, devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017, pour autant que le Conseil national l'approuve ce printemps. La révision de la loi, actuellement en cours, n'a pas de répercussions fondamentales sur les cantons : leurs tâches restent les mêmes au sein de l'AEP. Certains cantons devront cependant adapter leur législation aux nouvelles règles procédurales.

Commission foncière agricole

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDJR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

Baux à ferme

7 cas concernant des entreprises agricoles ont été soumis à examen pour approbation et 2 décisions relatives à l'affermage par parcelles ont été rendues.

Droit foncier rural

La loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 141 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et 93 attestations de charge maximale (mesures destinées à prévenir le surendettement, art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 7 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en œuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au Département du développement territorial et de l'environnement et à la commission foncière agricole de rendre 40 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de la LDFR par l'inscription d'une mention « immeuble non agricole » au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

Office de l'équipement agricole

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants en matière technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 95 contre 85 en 2014 et à 100 à fin 2013. En 2015, l'office de l'équipement agricole a enregistré 17 demandes d'aides financières. Sur 9 requêtes examinées, enregistrées entre 2010 et 2015, 4 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière et 5 requêtes sont en suspens pour investigations complémentaires. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 27, dont plusieurs sont à compléter par divers documents manquants.

L'office a présenté 15 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 2'728'300 francs de subventions et 19'994'500 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 14 demandes de subventions au secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 2'822'754 francs.

En 2015, il a été versé un montant total de 2'854'500 francs de subventions cantonales pour 31 ruraux, 4 fromageries et 1 hangar.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 97 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédit d'investissement

Cette année, 54 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées. 36 crédits ont été accordés pour des demandes enregistrées entre 2013 et 2015 à des personnes physiques et 9 à des personnes morales, pour un montant total de 10'886'790 francs. 1 crédit de construction pour

un montant de 2 millions de francs a également été octroyé dans le cadre d'un remaniement parcellaire.

En 2015, 37 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 9 à des personnes morales pour un montant total de 10'692'490 francs. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à 3'516'245 fr. 25, pour 5 crédits de construction.

39 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 3 de moins qu'en 2014. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire du contentieux général de l'État.

La Confédération a versé 5 millions de francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération s'élève à environ 71,97 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2015, 3 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé durant l'année un prêt enregistré en 2015 pour un montant de 40'000 francs.

Au niveau des versements, seul le prêt accordé cette année a été versé, soit un montant de 40'000 francs.

8 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 2 de moins qu'en 2014. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire du contentieux général de l'État.

Le montant total des avances de la Confédération s'élève à 3,95 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,28 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture. Pour davantage de chiffres sur le nombre de demandes de prise en charge des intérêts, il faut se référer au chapitre du SCAT en page 13 du présent rapport.

Office des paiements directs (OPDI)

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales.

Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles, le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Voici les points marquants en 2015 :

- Consolidation du système informatique ACORDA et des procédures administratives suite à l'introduction de la nouvelle politique agricole PA 2014-17.
- Extension aux exploitations d'estivage du recensement intégral des données par Internet.
- Mise en oeuvre de trois projets de qualité du paysage : Le Locle - La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers - Vallon, Chasseral BE (Enges-Lignièrès).
- Élaboration et soumission à l'OFAG des quatre derniers projets de qualité du paysage : Val-de-Travers - Montagne, Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel, Chasseral NE (La Joux-du-Plâne – Le Pâquier – Chaumont), Littoral.

- Mise en oeuvre de quatre réseaux écologiques : Le Locle - Les Brenets, Vallées de La Sagne et des Ponts-de-Martel, Littoral ouest, Entre-deux-Lacs.
- Élaboration, avec validation du SFFN, des trois derniers réseaux écologiques : Brévine est, La Joux-du-Plâne, La Côte-aux-Fées et Monts.
- Poursuite de l'élaboration des plans d'exploitation des estivages.

Paiements directs 2015 :

Dans le tableau ci-dessous figurent les montants versés pour les différents types de contributions.

Type de contribution (programmes volontaires : V)	Nombre de bénéficiaires	Montant (en francs)
Contributions au paysage cultivé :		13'354'116
• Maintien d'un paysage ouvert	628	7'786'371
• Surfaces en pente	500	1'370'130
• Surfaces viticoles en pente	59	158'795
• Contributions de mise à l'alpage	332	1'813'121
• Contributions d'estivage	154	2'225'699
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement :		35'233'503
• Contribution de base	727	25'255'899
• Production dans des conditions difficiles	622	8'119'424
• Terres ouvertes et cultures pérennes	331	1'858'180
Contributions à la biodiversité :		7'456'455
• Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité I et II (V)	ND	5'002'891
• Réseaux écologiques (V)	587	2'357'698
• Surfaces riches en espèces en région d'estivage (V)	91	95'866
Contributions au système de production :		12'519'235
• Agriculture biologique (V)	67	753'108
• Culture extensive de grandes cultures (V)	235	958'484
• Production de lait et de viande basée sur les herbages (V)	552	4'571'071
• SST : Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (V)	397	1'540'272
• SRPA : Sorties régulières en plein air (V)	601	4'696'300
Contributions à la qualité du paysage (V)	374	2'218'918
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (V) :		488'851
• Techniques d'épandage diminuant les émissions polluantes (V)	137	176'191
• Techniques culturales préservant le sol (V)	122	298'392
• Techniques précises d'application de produits phytosanitaires (V)	3	14'268
Contributions à la transition	ND	4'263'908
Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves...)	133	596'030
Total contributions 2015	731 (*)	76'131'016
Total contributions 2014	744 (*)	75'944'416

ND = non disponible

(*) Nombre de bénéficiaires sans les exploitations d'estivage

Si le total des contributions 2015 est resté stable par rapport à 2014, les variations pour les exploitations individuelles peuvent être considérables. Notamment les exploitations intensives de plaine, dont la contribution de transition représente une part importante des paiements directs, ont été fortement touchées par la réduction massive du fonds mis à disposition par la Confédération pour la transition. Ce fonds représente le solde de l'enveloppe globale des paiements directs non utilisé par les différents programmes et diminue donc suite à l'augmentation de la participation aux programmes volontaires.

Grâce à l'extension des projets de qualité du paysage et des réseaux écologiques ainsi qu'à la forte participation des exploitations neuchâteloises aux autres programmes volontaires tels que l'efficience des ressources, la diminution importante de la contribution de transition de 3 millions de francs a pu être compensée et le montant global des paiements directs même légèrement

augmenté. Mais le potentiel de compensation est dorénavant presque épuisé et il faut s'attendre à une diminution des paiements directs avec une nouvelle réduction prévisible de la transition en 2016.

La participation importante des agriculteurs aux programmes volontaires a augmenté la charge de travail administratif de l'OPDI, malgré le passage au recensement des données par Internet.

Pour les contributions aux réseaux écologiques et à la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10%, ce qui a représenté une charge de 457'662 francs. Le 40% de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, conformément au partage des charges décidé par le Grand Conseil.

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs continue à diminuer, avec 13 unités en moins par rapport à 2014.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En plus, ce marché a un rôle important pour favoriser l'économie locale, notamment en synergie avec l'abattoir régional tout proche. Avec 3'136 animaux commercialisés (131 par marché), dont 2'663 avec contribution, la fréquentation était en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. Elle s'est réunie à deux reprises. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs et d'aides fédérales et cantonales.

CASEi

CASEi, qui assure la consultation dans la branche laitière et fromagère, est une structure sans personnalité juridique mise en place conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel. Son rayon d'activités s'étend aussi aux cantons du Jura et de Soleure. Le siège est à Grangeneuve (FR), avec des antennes régionales à Zollikofen (BE) et au service de l'agriculture, à Cernier.

Toutes les fromageries artisanales neuchâteloises (17) sont sous contrat avec CASEi, alors que globalement, 90% des établissements du rayon d'activités sont sous contrat.

En 2015, les conseils en faveur des entreprises neuchâteloises ont porté en particulier sur :

- la mise en service des nouvelles installations de la fromagerie des Bayards,
- le changement de fromager aux Jordans et à La Brévine,
- le projet de nouvelle fromagerie de La Sagne,
- la mise en service de la nouvelle fromagerie des Sagnettes,
- le conseil pour le projet de construction de la fromagerie de La Brévine,
- La mise en place du nouveau système de paiement du lait à la qualité de l'Interprofession du Gruyère appliqué dès le 1^{er} janvier 2015.

Les prestations fournies correspondent aux attentes de la branche, si bien que la qualité de fabrication du Gruyère est à nouveau restée très élevée, grâce notamment aux appuis et conseils prodigués par les consultants de l'institution.

Office phytosanitaire

La protection des végétaux, son organisation et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques (Agroscope).

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 22 et englobent 86,6 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (33 et 67% des surfaces concernées).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et conseils

Les bulletins d'avertissements pour les grandes cultures (17) et l'arboriculture (3) informent les exploitants de l'évolution des cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures et d'essais et de nombreux conseils aux demandes par téléphone complètent ces recommandations. 32 avertissements par sms ont été envoyés à une centaine de personnes. L'office a participé à une vingtaine de conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri. Il participe aussi à la rédaction d'articles divers et des fiches techniques grandes cultures d'AGRIDEA (vulgarisation agricole romande).

Arboriculture

Aucun cas de feu bactérien n'est signalé sur les espèces fruitières sensibles. Par contre, 23 foyers de plantes ornementales ont été éradiqués, dont 22 cotonéasters salicifolius et 1 cotonéaster dammeri.

Grandes cultures

L'année 2015 restera dans les mémoires pour ses températures estivales record. Heureusement, le printemps pluvieux a permis aux cultures de supporter un été chaud et sec. En général, les récoltes ont été de bonne qualité grâce à la faible pression des maladies et ravageurs en cours de saison, mais les quantités ont été réduites en raison du manque d'eau.

L'année céréalière a été bonne et très peu de céréales panifiables ont dû être déclassées dans la filière fourragère. Cependant, la variété triticale Tarzan, attaquée par la rouille jaune, accuse de fortes baisses de rendement. Le rendement du colza a été en-dessus de la moyenne, tandis que celui des pommes de terre a été inférieur de 25% à la moyenne des cinq dernières années. La météo a également diminué les quantités de betteraves sucrières récoltées, mais les teneurs en sucre ont été exceptionnelles.

Pour la deuxième fois, l'ambrosie, plante allergène et invasive dont l'éradication est obligatoire, a été éliminée dans une parcelle agricole. L'office collabore au groupe de travail neuchâtelois de lutte contre les plantes invasives GRINE. Trente foyers d'espèces invasives ont été annoncés en dehors des surfaces agricoles pour l'ensemble du canton (<https://sitnssl.ne.ch/theme/neophytes>).

Herbages de montagne

De manière générale les foin ont été abondants et de qualité ce qui a rarement été le cas des coupes suivantes.

Les populations de campagnols terrestres sont en phase de basse densité sur tout le territoire cantonal. Toutefois les populations ont commencé une nouvelle phase de croissance et le prochain pic de pullulation est attendu pour 2019.

Station viticole cantonale et encavage de l'État

L'activité principale de la station viticole cantonale demeure le soutien technique à la branche viti-vinicole neuchâteloise. Elle assure également la surveillance phytosanitaire du vignoble, la

rédaction de bulletins d'information tout au long de la saison, des séances de vulgarisation, des conseils personnalisés, mais aussi la réalisation d'analyses et suivis œnologiques. La vulgarisation viti-vinicole dans les vignobles fribourgeois du Vully et de Cheyres lui est confiée par un mandat.

Développement de la vigne, climat et bilan phytosanitaire

Le début d'année a été globalement assez doux. Durant la période de réveil de la vigne, en avril, le soleil a très largement brillé avec près de 65 heures d'ensoleillement en plus que la moyenne.

Le mois de mai a connu des pluies intenses (141 mm) et des alternances entre pics de chaleur (28,1°C le 13) et chutes brutales des températures (5,5°C enregistrés le matin du 21). Ce climat quelque peu chaotique n'a cependant pas perturbé le bon développement de la vigne qui a vu ses toutes premières fleurs s'ouvrir le 21 mai (sur treille de Chardonnay).

Dès la mi-mai nous sommes entrés dans une période de sécheresse très marquée qui a perduré jusqu'au 12 août. Ce manque cruel d'eau était corrélé à des températures très élevées. Nous avons relevé pas moins de 28 jours à plus de 30°C entre fin juin et début septembre. Juillet restera le mois de tous les extrêmes avec 18 jours caniculaires (+ de 30°C), 85 heures de soleil en plus et à peine 40 litres d'eau au mètre carré. Bien que le début du mois de septembre ait été relativement chaud, la température moyenne a été inférieure à la norme de près d'un degré. La pluviométrie est quant à elle restée modeste, permettant aux vignerons de vendanger dans de très bonnes conditions.

La vigne a débourré aux alentours du 21 avril. La pleine floraison a été atteinte le 7 juin sur Pinot noir, ce qui fait de 2015 l'une des plus précoces de ces 25 dernières années (avec 2003, 2007 et 2011). La grande sécheresse estivale a mis à rude épreuve les parcelles situées sur des sols drainants ainsi que les plus jeunes ceps. Ce stress hydrique marqué, survenu très tôt durant le développement de la plante, a littéralement figé le développement des baies sans pour autant retarder la maturité.

La saison a été très calme au niveau des maladies, même si l'oïdium a posé quelques problèmes çà et là, avec parfois des niveaux d'attaque soutenus. Contrairement au millésime précédent, *Drosophila Suzukii* n'a pas posé de problème cette année. Le suivi précis des vols durant l'été a montré des populations très nettement inférieures à 2014, ce qui au final s'est confirmé sur raisin avec une absence totale de perforations. L'absence de pourriture acétique, couplée à l'absence de botrytis et d'autres maladies cryptogamiques, nous ont permis de récolter des raisins d'un niveau qualitatif exceptionnel.

Évolution des surfaces

Le vignoble neuchâtelois couvre 604,4 hectares en 2015. Les cépages rouges, à présent nettement majoritaires, représentent 60,2% de la surface totale. Le Pinot noir a vu sa surface augmenter de 6 hectares en 2015 (328 hectares) alors que celle du Chasselas s'érode année après année pour arriver à 172,7 hectares. La surface des cépages hors AOC reste relativement stable avec un peu plus de 20 hectares.

Vendanges et rendement financier

Les vendanges ont débuté entre le 14 et le 18 septembre. Le rendement moyen, tous cépages confondus, arrive à 609 grammes/m² soit un petit peu moins qu'en 2014. Si l'on ne peut que regretter ces quantités modestes, on doit en revanche se réjouir de la qualité du raisin récolté. Le Chasselas affiche un degré record de 77,4°Oe pour 771 g/m² de rendement. Le Pinot noir n'est pas en reste et culmine à 96,1°Oe (degré sensiblement identique aux millésimes 2003 et 2011) pour un rendement moyen de 537 g/m².

Avec 16,5 millions de francs, soit 2 fr.73 par m², le rendement brut du millésime 2015 est légèrement inférieur à la norme (2 fr. 92). Les frais de culture restent relativement stables avec une moyenne de 3 fr. 20 par m².

Évologia

Évologia a été rattaché au SAGR dès 2013. En 2014, le Conseil d'État a confirmé le statut et les missions d'Évologia, a validé les perspectives de développement, ainsi que son rattachement au SAGR. La phase de transition étant terminée, il y a lieu de consolider cet ancrage. Un premier bilan sera réalisé en 2017.

Programmation culturelle

Elle concernait essentiellement la réalisation des Jardins extraordinaires sur le thème du voyage de Gulliver, d'une exposition de chapeaux et de sculptures d'un couple d'artistes vaudruzien ainsi qu'une exposition sur les ÉcoRéseaux et paysages du Val-de-Ruz en collaboration l'association PRO-ÉVOLOGIA, le SAGR, la CNAV et IP-Suisse. Il convient de mentionner également Fête La Terre, avec son spectacle "Ballet mécanique" qui a réuni plus de 5'000 spectateurs, le festival de Poésie en Arrosoir et Les Jardins musicaux qui bénéficient d'un large soutien logistique d'Évologia et de ses collaborateurs. Un estivage d'animaux de basse-cour a aussi animé la vie d'Évologia durant l'été, toujours très appréciée des familles.

Bâtiments et infrastructures

Évologia est responsable de l'entretien de la plupart des bâtiments situés sur son territoire, des routes, chemins et accès et des espaces verts, ainsi que de l'exploitation du restaurant et des capacités d'hébergement. Ces bâtiments posent de gros problèmes d'assainissement énergétique. L'important budget des investissements consenti a déjà permis, durant l'année 2015, d'assainir la grande salle ainsi que la ferme "1891" en collaboration avec l'office du patrimoine et de l'archéologie et le SBAT. Le développement du tourisme et des séminaires au vert nécessite qu'Évologia puisse offrir quelques chambres d'hôtes en plus des dortoirs, ainsi qu'un restaurant répondant aux critères fonctionnels et architecturaux d'aujourd'hui. Des pré-études ont été réalisées de manière à inscrire ces améliorations au budget lorsque l'état des finances le permettra.

L'assainissement de La Grange aux concerts réalisé dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Val-de-Ruz et des privés a pris quelque retard en raison de nouvelles exigences en matière de protection du feu. Les travaux d'assainissement et d'isolation thermique et phonique débiteront au début 2016 pour se terminer juste avant l'été.

L'extension du chauffage à distance de Cernier et Fontainemelon, ainsi que les travaux de construction de la chaufferie à bois sur le site d'Évologia ont été réalisés cette année. L'inauguration a été faite le 26 novembre.

Accueil et restaurant

L'accueil et le restaurant d'Évologia ont été ouverts tous les jours de l'année, excepté quelques jours durant les fêtes de fin d'année.

Intendance

L'intendance est assurée jour et nuit, tous les jours de l'année, pour entretenir les voies routières d'Évologia, y compris le déneigement, et pour remédier aux multiples pannes techniques qui affectent un patrimoine immobilier souffrant d'une technique vieillissante. Pour assurer ces objectifs, une grande disponibilité est exigée du personnel.

Réinsertion sociale et professionnelle

145 personnes ont été placées en 2015 dans le cadre du Programme Spécifique d'Emplois Temporaires. En moyenne 50 personnes travaillent chaque jour dans les ateliers d'Évologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possibles de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. Évologia est certifié EduQua.

Perspectives

Dans le cadre des crédits d'investissements consentis, l'isolation thermique des parties ateliers sera entreprise durant l'année 2016.

Une mise en conformité de la partie réfrigérée du restaurant ainsi que la pose d'un séparateur devront être entrepris en 2016.

Les travaux pour donner une nouvelle vie au bâtiment du Mycorama se poursuivent avec des perspectives intéressantes.

7.6. Perspectives 2016

- Mise en œuvre de la politique agricole 14-17 (selon les axes principaux : sécurité d'approvisionnement, paysages cultivés, biodiversité, qualité du paysage et systèmes de production).
- Soutien aux structures et infrastructures (maintien des surfaces agricoles utiles et des surfaces d'assolement, soutien structurel dans les domaines des constructions rurales et des améliorations foncières) dans la perspective de promotion d'une agriculture de type familial.
- Intégration des productions agricoles dans des filières interprofessionnelles, afin d'assurer une meilleure stabilité du revenu agricole et de favoriser la création de valeur ajoutée par la transformation des produits agricoles.
- Assainissement de la Grange aux concerts avec la participation de la commune de Val-de-Ruz et de l'Opéra décentralisé Neuchâtel.
- Poursuite de la gestion du service par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM-light).

8. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

8.1. Missions

Le service est chargé des missions suivantes :

- **Protection des consommateurs contre les risques pour leur santé et contre la tromperie.** Cette tâche implique une surveillance de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires (y compris l'eau potable) et objets usuels, par des inspections d'entreprises et des analyses des produits. Le contrôle de la qualité des eaux de baignade (piscines et plages) est assuré par des campagnes régulières d'analyses. Le contrôle des poids et mesures et des indications de quantité et de prix permet d'assurer la loyauté des transactions commerciales.
- **Protection des animaux, de leur bien-être et de leur santé.** En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient. Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques.
- **Protection des entreprises contre la concurrence déloyale.** Par la surveillance qu'il exerce sur le respect de leurs obligations par les entreprises du secteur des denrées alimentaires et objets usuels ainsi que par celles qui sont soumises à autorisation selon la législation sur la police du commerce, le service pourvoit à la loyauté de la concurrence.
- **Perception des redevances dans le domaine commercial.** Diverses activités sont soumises à autorisation et redevance en vertu des législations sur la police du commerce et sur les établissements publics. Le service délivre les autorisations et collecte les redevances.
- **Protection de la population contre les chiens dangereux.** La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

8.2. Objectifs annuels

Les objectifs opérationnels suivants ont été définis par la direction du service pour 2015 :

- Réformer la police du commerce.
- Réaliser la gestion électronique des documents (GED).
- Renforcer la collaboration intercantonale romande pour optimiser le SCAV.
- Réorganiser les contrôles en agriculture.

8.3. Ressources

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2015	Situation fin 2015	Différence +/-
37.55	39.64	+2.09
Création de fonctions		
Néant; la différence ci-dessus découle de l'intégration des éducatrices PAM dans la dotation ordinaire du service (+0.94 EPT) et d'adaptations temporaires de postes en fin d'année.		

Deux collaborateurs ont obtenu leur diplôme d'assistant officiel en production primaire ou en protection des animaux. Le chimiste cantonal a donné sa démission en fin d'année.

Ressources financières

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Le service a été désigné service pilote pour l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM light) dès l'exercice comptable 2013. La comptabilité financière 2015 montre les résultats suivants :

SCAV	Charges/Revenus(-)	Réel 2015	Budget 2015	Ecart
30	Charges de personnel	4'787'016	4'876'904	-89'888
31	Biens, services et marchandises	2'138'681	2'275'000	-136'319
	Autres charges	1'800'874	1'854'404	-53'530
	Revenus	-10'572'688	-10'343'800	-228'888
	Résultat	-1'846'117	-1'337'492	-508'625

Les revenus dépassent largement les chiffres inscrits au budget, principalement au niveau de l'impôt sur les maisons de jeu et des redevances sur les établissements publics et les boissons alcooliques vu la nouvelle législation de 2014. Les charges ont été maîtrisées, notamment les deux enveloppes octroyées dans le cadre de GEM light, à savoir les charges de personnel et les biens, services et marchandises. Le résultat est le meilleur obtenu depuis la création du service. D'autre part, il a été investi 378'000 francs dans l'acquisition d'un équipement d'électrophorèse multicapillaires et d'un appareil HPLC.

8.4. Événements principaux

L'exercice 2015 a été marqué par les événements principaux suivants :

- Entrée en vigueur des lois sur la police du commerce et sur les établissements publics.
- Attribution de nouvelles autorisations à l'ensemble des établissements publics.
- Reprise de la facturation des taxes de séjour pour l'ensemble des hébergements.
- Introduction de l'examen des concepts d'autocontrôle avant l'ouverture des nouveaux établissements publics.
- Entrée en vigueur de l'accord entre les trois laboratoires d'analyses vétérinaires officiels de Suisse romande.

- Inauguration d'un centre de gestion des épizooties à Montmollin.
- Introduction des contrôles vétérinaires de base et délégation de leur réalisation à l'ANAPI.
- Gestion d'une contamination majeure de l'eau potable au Locle et dans la Vallée de la Brévine.

8.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 10 groupes de prestations pour lesquels le nombre d'heures consacrées est présenté dans le tableau suivant.

Groupe de prestations	Heures de travail		Part	
	2015	2014	2015	2014
Sécurité alimentaire	22'839	21'677	45%	42%
<i>inspections</i>	10'918	10'367		
<i>analyses officielles</i>	10'529	9'968		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	1'392	1'343		
Santé animale	4'303	5'046	8%	10%
<i>analyses</i>	1'054	1'944		
<i>élimination de sous-produits</i>	2'105	2'100		
<i>surveillance et interventions</i>	827	663		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	307	340		
Protection des animaux	4'221	3'542	8%	7%
<i>autorisations</i>	334	142		
<i>inspections</i>	3'552	2'834		
<i>animaux trouvés</i>	126	97		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	210	469		
Métrologie	2'698	2'723	5%	5%
<i>vérification des instruments</i>	2'060	2'228		
<i>surveillance du marché</i>	152	143		
<i>contrôles statistiques</i>	61	58		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	426	295		
Police des chiens	2'879	4'052	6%	8%
<i>gestion des morsures</i>	299	351		
<i>prévention</i>	2'580	3'701		
Eaux de baignade	1'632	1'184	3%	2%
<i>contrôle des piscines</i>	1'512	1'078		
<i>contrôle des plages</i>	120	106		
Affaires vétérinaires	25	34	<0,1%	<0,1%
<i>surveillance médicaments</i>	19	18		
<i>professions de santé animale</i>	7	17		
Prestations vétérinaires mixtes	1'400	1'321	3%	3%
<i>contrôles vétérinaires officiels</i>	330	681		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	1'071	640		
Mandats pour tiers	4'185	3'732	8%	7%
<i>analyses denrées et objets</i>	295	807		
<i>analyses de santé animale</i>	3'575	2'620		
<i>mandats divers</i>	315	305		
Police du commerce	8'478	7'842	17%	15%
<i>autorisations et annonces</i>	5'362	5'840		
<i>inspections</i>	69	112		
<i>gestion des redevances</i>	1'043	1'077		
<i>prestations autres ou mixtes</i>	2'005	814		
Non affectable	11'223	13'382		
TOTAL	63'883	64'535		

Sécurité alimentaire

Inspections

Les entreprises qui traitent des denrées alimentaires et objets usuels sont contrôlées selon un rythme déterminé en fonction des risques. Sur 894 inspections (902 en 2014), 127 ont révélé des infractions. Lorsque la marchandise est avariée ou a dépassé la date limite de consommation, elle est éliminée immédiatement ; ce fut le cas à 71 reprises, pour 405 kg de marchandises. En plus une vingtaine d'objets usuels (planches à découper, poêles en téflon) avec des revêtements fortement dégradés ont été éliminés. Par ailleurs, 6 alertes RASFF concernant des entreprises du canton nous ont amenés à prendre des mesures : 147 kg de mousse de sésame contaminée par des salmonelles et 191 kg de polenta contenant des alcaloïdes ont été retirés du marché. Une information intercantonale a permis de faire retirer 471 kg de brochettes de poulet contenant des salmonelles entreposées chez un importateur hors canton.

Notre service a prononcé l'interdiction d'utiliser de l'eau dans un établissement public, suite à une présence de chlore dépassant de 1000 fois la valeur autorisée.

Les cantons ont mené une campagne nationale d'inspection concernant le respect des désignations AOP/IGP, Montagne et Alpage. A Neuchâtel, 20 commerces ont été contrôlés et 6 ont été contestés pour tromperie.

Un audit de la confédération (UFAL) a été réalisé dans 10 cantons dont Neuchâtel portant sur la mise en place de l'autocontrôle dans les petits établissements. Dans notre canton, les auditeurs ont apprécié cette démarche, la sécurité alimentaire en sort renforcée et la compréhension de l'autocontrôle améliorée pour les personnes responsables.

Les salons de tatouage, piercing et maquillage permanent sont soumis à autorisation du service depuis janvier 2015 ; cette autorisation est accordée après un contrôle des locaux et la vérification de la mise en place d'un système d'assurance qualité. Ce milieu spécialisé a donné lieu à 23 contrôles et il a été délivré 23 autorisations.

Les prélèvements opérés lors de la Fête des Vendanges ont à nouveau montré une piètre qualité microbiologique de bien des denrées. 25 échantillons ont été prélevés dans 18 stands, 8 se sont révélés non conformes. 5 stands ont également été contestés lors de cette fête pour manquement important aux règles élémentaires de l'hygiène. Lors d'autres manifestations, 5 stands ont également été contestés et une interdiction de commercialiser des produits soumis à la chaîne du froid prononcée.

Dans une crèche, des vers vivants dans du riz cuit ont été signalés au service : une enquête sur place et chez le fournisseur a permis de prendre les mesures adéquates et de mettre en place des mesures préventives ; la formation et l'autocontrôle étaient lacunaires.

Six interdictions temporaires de livrer le lait ont été prononcées, dont 5 en raison de la présence de résidus d'antibiotiques dans le lait.

L'inspecteur cantonal des eaux a eu des contacts avec tous les distributeurs, au cours d'une centaine de visites. 2015 aura été marquée par une importante pollution du réseau de la ville du Locle. A part ce grave accident, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales. Une dizaine de mesures immédiates ont été prises sur le terrain en collaboration avec les distributeurs lors de contaminations ou de non conformités révélées par l'autocontrôle.

Analyses officielles

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 41 campagnes d'analyses. Les contrôles ont été réalisés sur des échantillons prélevés dans les six cantons et analysés dans un seul. Dans ce cadre, le service a prélevé 290 échantillons dont il en a analysé 118. S'y ajoutent 222 échantillons prélevés dans les autres cantons et analysés par le service.

Les campagnes organisées par le service se résument ainsi :

- Allergènes dans les cosmétiques : 26 substances parfumantes peuvent provoquer des allergies et doivent être déclarées si la concentration dépasse 0.01 ou 0.001%. Sur 46 échantillons (crèmes, gels ou lotions), 6 (13%) ne répondaient pas à cette exigence légale.

- Allergènes dans les liquides pour cigarettes électroniques : les liquides pour cigarettes électroniques contiennent des substances classées comme allergènes par la réglementation sur les cosmétiques. Ces substances doivent être déclarées si leur teneur dépasse 0.001%. Sur 47 échantillons analysés, 17 (36%) n'étaient pas conformes.
- Nicotine dans les liquides pour cigarettes électroniques : les liquides pour cigarettes électroniques vendus "sans nicotine" ont été contrôlés pour vérifier que la teneur en nicotine est inférieure ou égale à 0.02 mg/ml. Les 47 échantillons analysés étaient tous conformes.
- Toxines marines amnésiantes (ASP) et diarrhéiques (DSP) dans les mollusques bivalves vivants ou congelés : les mollusques bivalves peuvent accumuler des toxines naturellement présentes dans le phytoplancton. Ces toxines se retrouvent notamment dans les moules, coquilles St-Jacques ou coques à des teneurs pouvant induire un risque important pour la santé des consommateurs. 3 échantillons de moules provenant d'Espagne ont présenté des teneurs en toxines DSP à des teneurs cependant inférieures à la valeur maximale tolérée. 1 échantillon de moules provenant des Pays-Bas a présenté une teneur en toxines ASP à une concentration inférieure à la valeur maximale tolérée. Les 34 échantillons prélevés étaient conformes.
- Identification d'espèces de poissons : sur 32 échantillons, 4 (13%) étaient non conformes en raison d'une désignation erronée au niveau de l'étiquetage.
- Qualité et composition des cervelas : une analyse histologique de composition a été effectuée sur 51 cervelas, dont 19 (37%) n'étaient pas conformes. La présence de cœur, d'allergène, d'amidon, de couenne, de peau de volaille et de dérivés celluloseux non déclarés a été constatée.
- Authenticité du safran : l'analyse de l'espèce *Crocus sativus* (vrai safran) a été menée sur un total de 29 échantillons. Des 3 échantillons (10%) non conformes, 2 présentaient des problèmes d'étiquetage. Dans le troisième échantillon, le safran a été remplacé par une espèce fraude, le carthame des teinturiers (*Carthamus tinctorius*).
- Qualité de la viande (sélection des tissus) et identification des espèces animales dans des viandes hachées et des préparations de viande hachée : sur 101 échantillons, 26 (26%) étaient non conformes. Concernant l'identification des espèces, du porc non déclaré sur l'étiquetage a été retrouvé dans 2 échantillons et un autre échantillon contenait du bœuf non déclaré. Du poulet a été identifié dans 4 échantillons tandis que du mouton/agneau a été retrouvé dans 6 échantillons. Du cheval a été mis en évidence dans 2 échantillons supposés ne contenir que du bœuf. L'analyse histologique a permis de constater la présence d'ingrédients non déclarés, tel le cœur, le gésier, un allergène, de l'amidon, la levure, la peau de volaille, les dérivés celluloseux, les fibres de type pois et les isolats protéiques d'origine animale.

Pour les échantillons neuchâtelois analysés par les autres laboratoires du réseau, les résultats disponibles au bouclage du présent rapport sont les suivants :

- Migration de nickel et teneur en plomb et cadmium dans les bijoux : les 16 échantillons prélevés étaient tous conformes.
- Mycotoxines, colorants et teneur en sel dans les épices: sur 31 échantillons prélevés, 1 était non conforme en raison d'une déclaration inadéquate de la teneur en sel, 2 étaient non conformes en raison de la présence d'un colorant interdit (Sudan IV) et 1 était non conforme en raison de la présence d'aflatoxines supérieure à la valeur maximale autorisée.
- Delta-9-Tétrahydrocannabinol (THC) dans l'absinthe : 1 absinthe avec ajout de THC a été contestée en raison d'une teneur en THC supérieure de 3 fois à la valeur maximale autorisée.
- Authenticité des abricots : l'échantillon prélevé était conforme.
- Colorants et espèces animales dans les merguez et saucisses colorées : sur 22 échantillons analysés, 2 merguez étaient non conformes en raison de la présence de porc non déclaré dans une proportion supérieure à 1%.
- Colorants artificiels hydrosolubles dans les confiseries, pâtisseries et glaces : sur 18 échantillons prélevés, 1 glace était non conforme en raison de l'utilisation d'un colorant interdit (jaune orangé S).

- Pesticides dans les fruits à pépins : sur 24 échantillons analysés, 1 coing frais était non conforme en raison de la présence de fenhexamide.
- Sucrage du vin après fermentation : sur 20 échantillons prélevés, 1 vin rouge et 1 vin blanc présentaient un rapport glucose/fructose laissant supposer un sucrage après fermentation. La législation cantonale n'interdisant pas le sucrage après fermentation par du moût concentré et le sucrage par du sucre raffiné étant peu probable (coût plus élevé que l'ajout de moût concentré), aucun échantillon n'a été contesté.
- Taux d'alcool dans les vins : sur 20 échantillons prélevés, 2 vins rouges étaient non conformes en raison d'une déclaration du % volume d'alcool différant de plus de 0.5% par rapport à la valeur mesurée.
- Métaux lourds dans le sel : les 10 échantillons prélevés étaient conformes.
- Nitrosamines et conservateurs dans les maquillages : les 36 échantillons analysés étaient conformes.
- Diméthylfumarate et chrome (VI) dans les objets usuels en cuir en contact avec la peau : sur 10 échantillons prélevés, 1 paire de chaussures tennis produite au Vietnam était non conforme en raison d'une teneur en chrome (VI) supérieure à la valeur maximale tolérée.

Le service a également organisé des campagnes exclusivement neuchâteloises :

- Antimicrobiens dans les cosmétiques: le méthylisothiazolinone et le méthylchlorisothiazolinone sont des antimicrobiens fréquemment ajoutés aux cosmétiques et très allergènes. Les savons liquides, les gels liquides pour la douche et le bain ainsi que les shampoings liquides à disposition dans les hôtels ont été ciblés. Sur 24 échantillons, 7 (29%) ne répondaient pas aux exigences légales.
- Authenticité du riz basmati : 9 échantillons, tous étaient conformes.

Le service a aussi participé aux campagnes nationales suivantes :

- Authenticité du miel : les 2 échantillons de miel prélevés ont été considérés comme conformes même si l'un des échantillons a présenté des résultats contradictoires lors des analyses du rapport isotopique effectué par deux laboratoires différents.
- Identification d'espèces de poissons : sur 45 échantillons prélevés, 3 (6%) étaient non conformes quant à leur dénomination.
- Résistance aux antimicrobiens par recherche de bactéries productrices de bêta-lactamase dans la viande de bœuf et porc : sur 12 échantillons prélevés dont 6 de porc et 6 de bœuf, aucune bactérie résistante aux antibiotiques n'a été décelée.

Dans le cadre des contrôles à la frontière, les analyses suivantes ont été confiées au service :

- Toxines marines amnésiantes (ASP) et diarrhéiques (DSP) dans les mollusques bivalves vivants : sur 11 échantillons de coquilles St-Jacques prélevés dans les aéroports de Cointrin et Zurich, tous étaient conformes aux exigences légales.

L'étiquetage de 61 produits a été examiné. Le taux de non-conformité est comme toujours élevé (84%), le prélèvement en fonction de suspicions étant particulièrement efficace dans ce domaine.

Les analyses microbiologiques ne sont pas organisées à l'échelle romande. La qualité microbiologique de 547 (622 en 2014) échantillons a été déterminée. Le taux de non conformités reste élevé (22%) et proche de celui des années précédentes (2014 : 27%, 2013 : 22%, 2012 : 23%, 2011 : 26%, 2010 : 25%). Les résultats se présentent comme suit:

Secteur	Echantillons		
	Prélevés	Conformes	Non-conformes
Boulangeries-pâtisseries	50	44	6
Fromageries	0	0	0
Restauration	479	373	106
Boucheries, poissonneries	18	10	8

La section d'analyses vétérinaires et microbiologiques a de plus procédé à 60 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir (45 en 2014).

Le contrôle de la vendange a été pratiqué sur le principe de l'autocontrôle, par une application du Guichet unique qui permet la saisie par lots et la gestion des déclassements. Le rapport de vendange, téléchargeable, présente les statistiques du millésime.

Voies de droit et suites pénales

Sur 324 décisions prononcées pour des infractions au droit alimentaire, 11 ont fait l'objet d'oppositions, dont 3 ont été acceptées, 1 partiellement et 7 rejetées. Un recours au département a été formé et est en cours de traitement à l'écriture de ce rapport. Dans 167 cas, les infractions constatées n'étaient pas de peu de gravité et ont donné lieu à une ordonnance pénale du service. Le total des amendes se monte à un peu plus de 94'000 francs (120'000 francs en 2014). Les montants s'étagent de 100 à 3'000 francs. Les plus fortes sanctions ont été infligées pour commercialisation de denrées fortement altérées ou pour des cosmétiques contenant des allergènes non déclarés ou encore pour le transport de denrées à risque dans des conditions contraires à la législation. Trois fois, le prévenu a formé opposition, entraînant la transmission de la cause à la justice (1 fois), une annulation de la part du SCAV et un retrait du prévenu lui-même.

Santé animale

Analyses

Les vétérinaires cantonaux romands ont créé par convention le réseau des laboratoires vétérinaires officiels romands. Depuis le 1^{er} janvier 2015, toutes les campagnes de surveillance des épizooties sont réparties entre les trois laboratoires formant le réseau, dont celui de Neuchâtel. 2'780 analyses portant sur la détection de l'ESB et 1'299 analyses portant sur la maladie d'Aujeszky et le PRRS ont été effectuées. En outre, 1'414 analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes : brucellose, coxiellose, leucose bovine enzootique, IBR/IPV, arthrite/encéphalite caprine, brucellose caprine, brucellose ovine, salmonellose et BVD/ MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline. S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative.

Élimination de sous-produits

Les deux centres de ramassage ont collecté 545 (533) tonnes de sous-produits animaux, dont 495 (470) tonnes de cadavres au centre cantonal de Montmollin et 9 (19) tonnes de cadavres au centre régional de St-Sulpice (Môtiers a fermé ses portes en septembre 2014). A Montmollin, 6'565 (6'157) cadavres d'animaux, dont 2'998 (2'868) bovins, 1'754 (1'542) porcs, 57 (35) chevaux, 248 (251) ovins et caprins, 268 (251) chiens, 670 (676) chats, 250 (262) renards, 174 (151) chevreuils, 76 (103) blaireaux et fouines et 43 (18) sangliers, ont été pris en charge. Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss se sont montés à 122'729 francs (133'951 francs en 2014).

Surveillance et interventions

Le concordat intercantonal sur le commerce de bétail, du 13 décembre 1943, a été abrogé par décision de l'ensemble des cantons suisses et de la Principauté du Liechtenstein. Un centre de gestion des épizooties a été inauguré dans les locaux du service à Montmollin.

Les programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (BVD, IBR/IPV, leucose bovine, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable. Cette année, 4 cas de BVD (épizootie à éradiquer), 1 cas de salmonellose (avortements à *Salmonella* Dublin - épizootie à combattre), 1 cas de coxiellose, 4 cas de campylobactériose, 1 cas de paratuberculose et 2 cas de cryptosporidiose (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués et gérés conformément à la législation fédérale sur les épizooties.

Les importations d'animaux sont particulièrement surveillées. 5 surveillances vétérinaires officielles pour 7 bovins, 1 ovin et 1 lot d'abeilles ainsi que 8 mises en quarantaine pour 15 chiens et 2 chats ont été ordonnées.

Protection des animaux

Autorisations

3 (1 en 2014) autorisations de détention d'animaux sauvages par des particuliers ont été délivrées, 13 (3) renouvelées. 4 (10) nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées et 4 demandes intercantionales ont été accordées. 22 expériences soumises à autorisation étaient en cours en 2015 (sans compter les intercantionales).

Inspections

La commission consultative en matière de protection des animaux dans les exploitations agricoles a traité 15 (14 en 2014) dossiers, dont 6 (9) ont fait l'objet de décisions administratives pour des dimensions de couchers insuffisantes et 9 (5) sont en cours de traitement. Les dossiers (5) qui étaient en cours de traitement en 2014 ont tous fait l'objet, en 2015, de décisions administratives pour des dimensions de couchers insuffisantes. Aucun recours n'a été déposé.

198 contrôles vétérinaires de base dans les exploitations agricoles (118 en 2014) ont été effectués par l'ANAPI sur mandat du service, dont 123 (62%) ont révélé au moins un manquement.

130 enquêtes (134 en 2014) ont été diligentées suite à des dénonciations, dont 68 concernaient des chiens, 22 des chats, 38 des animaux de rente et 25 d'autres animaux. 1 interdiction de détenir des animaux et 9 séquestres d'animaux (5 chiens, 1 chat, 40 rongeurs, 1 tortue, 32 oiseaux, 2 hérissons, 2 rats) ont été prononcés.

Animaux trouvés

185 animaux trouvés ont été recensés (159 en 2014), dont 139 chats (75%), 36 chiens (19%), 3 reptiles, 3 oiseaux et 4 petits mammifères.

Autres prestations

38 (41 en 2014) plans de construction ont été préavisés.

L'obligation de suivre des cours pratiques d'éducation pour chiens est mal respectée. Le service poursuit ses efforts en la matière. 968 (186 en 2014) courriers ont été envoyés aux détenteurs concernés. 404 (109) délais supplémentaires ont été accordés, de même que 47 (22) dérogations. 239 (77) décisions administratives chargées d'un émolument et 94 (24) ordonnances pénales dont les montants se sont échelonnés de 230 francs à 430 francs ont été rendues.

Métrologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types :

- Vérification des instruments de mesure utilisés lors de transactions commerciales : dans 851 entreprises, 1'641 instruments ont été vérifiés sur les 1'644 prévus. Pour 131 instruments qui ne remplissaient pas les exigences légales, 37 entreprises ont reçu un ordre de réparation. Les autres instruments ont pu être réglés sur place (mise à niveau, réglage du zéro, etc.).
- Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées : 22 des 90 entreprises concernées ont été contrôlées, soit 25%. Sur 42 lots, un était hors tolérances. L'entreprise a reçu un avertissement et des émoluments lui ont été facturés.
- Surveillance du marché et inspection générale : 214 commerces et stands ont fait l'objet de contrôle de la véracité des déclarations de quantité. Sur 613 préemballages aléatoires contrôlés, 50 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché; 32 achats-tests de vente au poids net dans la vente en vrac ont été réalisés avec la collaboration de la FRC de Neuchâtel. Suite à ces divers contrôles, 14 commerces (12 pour les achats-tests) ont reçu un avertissement et des émoluments leur ont été facturés.

Vu le nombre élevé de contestations (37.5%) lors des achats-tests dans la vente en vrac, ces contrôles sont bien ciblés et il reste du travail dans ce domaine. Les émoluments du domaine réglementé se montent à 147'481 francs, auxquels s'ajoutent les émoluments du domaine non

réglementé, les débours et les frais de déplacements de 121'292 francs, pour un montant total de 268'773 francs. Une diminution des recettes par rapport à 2014 est constatée, due notamment à la suppression d'une centaine d'instruments soumis au contrôle.

Police des chiens

Gestion des morsures

Les médecins ont annoncé 50 cas (70 cas en 2014) de morsures. 2 (6) morsures graves sont à déplorer, l'une lors d'une tentative de caresse et l'autre alors que le chien était blessé ; les chiens concernés étaient de race border collie et Rottweiler. 9 (12) enfants âgés de 0 à 9 ans ont été mordus dont la moitié lorsqu'ils ont tenté de caresser le chien. 10 (17) cas ont fait l'objet de mesures, notamment l'obligation du port de la muselière, la tenue en laisse et l'expertise comportementale. 2 cas ont fait l'objet d'un avertissement. 2 chiens ont été séquestrés par le service, 3 chiens ont été euthanasiés sur décision de leurs propriétaires et 1 chien a été euthanasié sur ordre du service.

36 (34) cas de morsures de chiens sur d'autres animaux ont été signalées, dont une récurrence. A noter que dans 5 cas l'animal agressé (chien ou chat) a été tué sur le coup ou a été euthanasié des suites de ses graves blessures. Dans 3 cas, des mesures ont été ordonnées (port de la muselière, tenue en laisse obligatoire, etc.).

Prévention

Le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) continue de rencontrer un important succès auprès des enseignants. Considérant que les cours ne sont dispensés qu'aux élèves de 3^{ème} année et que le taux d'activité des éducatrices a été annualisé, 95 classes sur 125 (76%) et 1'680 élèves sur 2'227 (75%) ont reçu la visite des éducatrices PAM.

Cette année, 9'741 chiens (9'845 en 2014) ont été soumis à la taxe. 292'230 francs ont été encaissés, dont 48'705 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'État et des communes.

Eaux de baignade

Les 46 piscines soumises au contrôle ont été inspectées 2 fois durant l'année. Concernant les trihalométhanes (sous-produits de la chloration classés « cancérigène probable pour l'homme » et altérant la fertilité masculine), 24 échantillons d'eaux de bassins couverts ont été analysés, 10 (41%) dépassaient la norme, ainsi que 7 bassins de plein air (20%) sur 35. Des assainissements sont exigés. Sur 76 échantillons, 40 (52%) dépassaient la valeur de tolérance en chlorate et 36 (47%) celle en bromate.

Une campagne d'analyse de *Legionella pneumophila* a été menée sur 62 eaux de douches de vestiaires de piscines publiques. 7 dépassaient la recommandation de l'OFSP (1'000 UFC/l). Ces dépassements ont impliqué la fermeture momentanée des vestiaires. Pour l'assainissement des conduites d'eau chaude, l'établissement a appliqué la procédure décrite par l'OFSP (choc thermique). Des prélèvements analytiques ont été effectués ensuite par un laboratoire accrédité pour vérifier le retour à la norme de l'installation. La recherche de *Legionella* spp a été effectuée sur 4 eaux de bassins à bulles : les 4 prélèvements dépassaient la norme du règlement cantonal. Des consignes immédiates ont été transmises (vidange du bassin et nettoyages divers).

La qualité de l'eau des 27 plages neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel a été analysée à quatre reprises. Toutes les plages se sont classées en catégorie A ou B, propices à la baignade. Suite au constat de pollutions temporaires récurrentes occasionnées par les rejets des STEP lors de fortes précipitations, l'appréciation de la qualité de l'eau a été complétée pour les plages concernées: "*dégradation temporaire de la qualité possible après un épisode de pluie en raison de déversement d'eaux non épurées*".

Affaires vétérinaires

Le service vétérinaire cantonal bernois a effectué 6 inspections de pharmacies vétérinaires sur mandat du service. 3 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées cette année, à Mmes Birgit Harrer, Ophélie Colliard et Kathrin Kühni Boghenbor.

Prestations vétérinaires mixtes

Un nouveau contrat a été signé avec l'ANAPI qui reprend ainsi l'intégralité des contrôles dans le domaine des animaux de rente. Ce nouveau contrôle vétérinaire de base permet de regrouper en un seul contrôle, au lieu de 3 précédemment, les domaines suivants : protection des animaux, santé animale, médicaments, trafic des animaux, hygiène en production laitière et production primaire animale. La coordination dans le secteur des contrôles agricoles s'en trouve ainsi grandement facilitée. Avec un contrôle de base tous les 4 ans, les exploitants bénéficient dorénavant d'une réduction drastique du nombre de contrôles dans le domaine vétérinaire.

Le nouveau contrôle de base a également permis de professionnaliser le secteur en fixant des exigences plus pointues quant à la formation. Les contrôleurs doivent avoir suivi et réussi la formation et les examens d'assistant officiel selon les exigences de l'ordonnance fédérale sur la formation dans le secteur vétérinaire public. Les 3 nouveaux assistants officiels ont brillamment terminé leur formation par un examen pratique au printemps 2015 et ainsi obtenu leur diplôme fédéral.

198 contrôles vétérinaires de base ont été effectués par les 3 assistants officiels de l'ANAPI dans les exploitations agricoles du canton. 123 (62%) ont montré au moins une non-conformité. Dans ce cas, un courrier a été envoyé avec la possibilité de se mettre en règle et de renvoyer au service un engagement signé attestant de la mise en conformité. Les exploitants qui n'ont pas répondu dans les délais sont recontrôlés par le service à leurs frais.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Notre service a effectué pour des tiers l'analyse de toxines marines dans 6 échantillons de mollusques bivalves et la calibration de 2 réfractomètres utilisés pour le contrôle de la vendange. Le service de l'énergie et de l'environnement nous a transmis 86 échantillons d'eaux pour des analyses de la teneur en sulfate et fluorure.

Le service a été sollicité pour l'analyse de 27 échantillons de tabac (parasite *Lasioderma serricorne*). Le service de l'énergie et de l'environnement a soumis 79 échantillons pour des analyses microbiologiques. Environ 10'500 recherches de trichinelles ont été effectuées à la demande des abattoirs qui se sont toutes révélées négatives; 306 échantillons en provenance du canton du Jura ont également été analysés.

Analyses de santé animale

285 analyses ont été effectuées, notamment pour le canton du Jura, portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail. Dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires, 1'185 analyses ESB ont été effectuées pour le canton de Berne.

Autres expertises

Sur mandat de la Commission fédérale des maisons de jeu, 9 inspections du casino de Neuchâtel et une journée de formation ont été effectuées par les deux inspecteurs. Le montant facturé est de 19'940 francs pour les 133 heures de travail occasionnées.

Police du commerce

Législation

La nouvelle législation sur les établissements publics et la police du commerce est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Problématiques par certains aspects, notamment au sujet des coûts à supporter par une partie des assujettis, ses règlements d'application ont fait l'objet de modifications à plusieurs reprises. Un bilan de la première année d'application de la législation est en cours.

Contrôle de l'indication des prix

Durant l'année, 98 commerces ont fait l'objet d'un contrôle de l'indication des prix.

Redevances et émoluments

Il a été encaissé 1'371'398 francs de redevances sur les établissements publics, 1'985'621 francs de taxes sur la vente de boissons alcooliques, 291'090 francs d'émoluments administratifs, 15'800 francs au titre des amendes émises par le service et 3'350 francs de recettes diverses.

Le service a repris la gestion des taxes de séjour pour l'ensemble des hébergements du canton. Il a été encaissé 1'017'732 francs de taxes pour l'exercice 2015.

Une part majeure des redevances encaissées est reversée, comme suit : 1'004'929 francs à Tourisme Neuchâtelois et 334'976 francs à la Commission professionnelle neuchâteloise des métiers de l'hôtellerie et de la restauration pour ses prestations de formation. De plus, 1'017'732 francs ont été versés à Tourisme Neuchâtelois au titre de la taxe de séjour.

Activités soumises à autorisation

L'émission des autorisations prévues par la nouvelle législation s'est poursuivie tout au long de l'année, pour les établissements publics, les manifestations publiques (environ 550 en 2015) et les autres activités soumises à autorisation (automates à tabac, commerces itinérants, forains, détectives, tatoueurs, engins pyrotechniques, etc.).

8.6. Perspectives 2016

Pour l'exercice 2016, les objectifs stratégiques du service sont :

- **Restructurer le service** (proposer des réductions de coûts et les mettre en œuvre).
- **Réaliser la gestion électronique des documents** (digitaliser l'ensemble des dossiers des entreprises et exploitations, digitaliser tous les dossiers de la police du commerce).
- **Renforcer la collaboration intercantonale avec le Jura** (analyses de denrées alimentaires et d'eau, chimiste cantonal, vérifications métrologiques).
- **Réformer la police du commerce** (tirer le bilan de l'introduction de la nouvelle législation et proposer les modifications requises, terminer l'adaptation des procédures administratives, délivrer les nouvelles autorisations).

9. SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER

9.1. Missions

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes :

- assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal ;
- contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique ;
- gérer le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) ;
- assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles ;
- conduire l'introduction du registre foncier fédéral ;
- assurer le secrétariat de plusieurs commissions (CVAL et Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières.

9.2. Objectifs annuels

Les objectifs annuels sont présentés dans le chapitre 9.5. *Activités/Réalisations* du présent rapport.

9.3. Ressources (personnel, finances, informatique)

Ressources humaines

Situation EPT		
Situation début 2015	Situation fin 2015	Différence +/-
50.4	50.4	0

Le SGRF a maintenu son effectif en 2015, soit 55 collaboratrices et collaborateurs (ou 50.4 EPT), qui représente un effectif réduit de 14% par rapport à 2006 avec des missions de gestion, juridique, scientifique, technique et administrative. Dans le cadre du regroupement des offices du registre foncier sur le site de Tivoli 22, une nouvelle organisation de travail a été mise en place et un guichet/réception unique répondant aux besoins des clients a été créé. 8 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 20 au domaine de la mensuration officielle et 27 au domaine du registre foncier.

Le service assure la formation de trois apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

Il y a eu deux départs en 2015 (un poste de conservateur et un poste de collaborateur spécialisé).

Finances

Finalisé en mars, notons que le rapport de gestion présente des données comptables qui ne sont pas encore définitives pour l'exercice 2015.

Les efforts de réorganisation, de regroupement et d'amélioration des processus réalisés ces neuf dernières années au SGRF produisent des résultats financiers réjouissants puisque le budget du

service est passé d'une charge nette de 1,3 million de francs en 2006 à une charge nette de 112'569 francs en 2015, soit une amélioration de plus d'un million de francs.

Il est intéressant de noter que pendant la même période, les prestations aux citoyens et aux professionnels ont non seulement été maintenues mais rendues plus performantes (notamment guichet cartographique internet, guichet mobile, Geoshop, accueil-clients, etc.), de nombreux projets ont été lancés et un effort soutenu a été réalisé dans le domaine de la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs.

Les résultats des comptes 2015 pour le service présentent même une amélioration de quelque 173'000 francs par rapport au budget 2015. Le service devrait boucler l'exercice 2015 avec un excédent de revenus proche de 62'000 francs alors que le budget 2015 prévoyait un excédent de charges de 112'569 francs. Cela s'explique notamment par une diminution des charges de personnel (respect du délai de carence) et par une diminution des dépenses de biens, services et marchandises (BSM).

Comme service pilote retenu au sein du DDTE, le SGRF participe activement à la phase pilote du projet "GEM-light" qui vise à une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations. L'accord sur les objectifs et les prestations entre le DDTE et le SGRF a été signé le 24 avril 2015.

Informatique

Le service dispose d'un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs. Les applications de gestion géomatiques sont gérées par l'équipe du SITN et sont décrites dans le chapitre correspondant.

9.4. Événements principaux

Les événements principaux ont été les suivants :

- le 24 avril 2015, le DDTE, en tant que mandant, et le SGRF, en tant que mandataire, ont conclu un accord sur les objectifs et les prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;
- l'accord de prestation 2015 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 630'000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre ;
- une surface supérieure à 8'000 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2015, portant la surface approuvée du canton à plus de 50% ;
- la phase pilote en lien avec l'introduction du nouveau cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) a pu être terminée avec succès ;
- les derniers périmètres restants de la mensuration officielle ont pu être transformés dans le nouveau cadre de référence MN95 et le mandat a ainsi pu être finalisé. Les travaux pour la migration du solde de l'infrastructure cantonale de géodonnées ont été lancés ;
- l'année 2015 fut une année charnière pour le registre foncier ; en effet, le projet de regroupement des offices du registre foncier s'est concrétisé en octobre 2015 par le déménagement de l'office des Montagnes et du Val-de-Ruz sur le site de Tivoli 22 ;
- la conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des collaboratrices et collaborateurs du registre foncier ont entraîné, pour la septième année consécutive, des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier ;
- le SITN en 2015, c'est 40 applications touchant l'ensemble des départements, 650 types de données, 1'500 commandes de géodonnées ;
- les projets marquants du SITN pour 2015 ont été le développement de la cartographie interactive du site internet de la mobilité 2030, le développement d'une cartographie du domaine de la santé et un thème sécurisé pour l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN) ;

- le projet de numérisation des plans d'archives du registre foncier et du cadastre a avancé de manière significative et s'est concrétisé par la finalisation de la numérisation de 120'000 pièces ;
- le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) a avancé de manière significative avec la signature de conventions avec les principaux gestionnaires de réseaux et la publication des premières données ;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

9.5. Activités / Réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

En 2015, le SITN a poursuivi ses développements pour faire évoluer l'infrastructure cantonale de géodonnées. La cartographie et les applications géomatiques proposées permettent de représenter le territoire avec ses contraintes (légales, topographiques, risques), ses opportunités et de faciliter la gestion des ressources naturelles (eau, air, énergie, forêts, agriculture) et des infrastructures (routes, réseaux souterrains). Le SITN a fait évoluer ses solutions pour répondre aux enjeux croissants de la géolocalisation et de la cartographie embarquée pour ses utilisateurs.

En 2015, le SITN c'est 40 applications géomatiques touchant l'ensemble des départements et la chancellerie, 650 types de géodonnées, 1'500 commandes de géodonnées, environ 1'000 utilisateurs internes (intranet) et plus de 10'000 utilisateurs externes. Les principaux développements sont résumés ci-dessous par domaines d'application. Les projets marquants de 2015 ont été le développement de la cartographie interactive du site internet de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030, le développement d'une cartographie du domaine de la santé et un thème sécurisé pour l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN).

Cartographie pour le projet Neuchâtel Mobilité 2030

Le DDTE a mandaté la société de communication INOX pour réaliser les brochures et le site internet présentant le projet Neuchâtel mobilité 2030. Lors des discussions préliminaires, il a été décidé que le site internet proposerait une solution de cartographie interactive. Le SITN a été approché pour fournir une contribution à ce projet stratégique de la législature. Après analyse des besoins et de l'existant, le SITN a dû créer une base de données cartographique et une application spécifique pour répondre aux exigences d'une communication moderne et efficace. L'ensemble des réseaux (transports publics, routes nationales, routes cantonales, mobilité douce) et les projets prévus d'ici 2030 ont été cartographiés en collaboration avec les services métiers (SPCH, SCTR). Le SITN a ensuite développé la solution de cartographie interactive et travaillé étroitement avec Inox pour l'intégrer sur le site internet <http://www.nemobilite2030.ch>. Le site internet a pu être mis en production comme prévu le jeudi 10 décembre.

Cartographie des données liées à la santé

Le SITN a été approché à la fin septembre par le service de la santé pour mettre en œuvre un observatoire cartographique des acteurs de la santé. L'objectif était d'avoir aussi rapidement que possible une vision globale servant d'aide à la décision pour la mise en œuvre de la politique sanitaire 2015-2022. En un peu moins de trois mois, le SITN a pu mettre en ligne un nouveau thème sur la santé répondant aux attentes du service de la santé. Ce thème comprend les informations suivantes qui ont toutes été géoréférencées : ambulances, SMUR, pharmacies, médecins selon âge et discipline, polycliniques, hôpitaux (somatique et psychiatriques), centres d'imagerie, EMS, association de promotion et de prévention de la santé, etc. Il sera progressivement enrichi en termes de données et de fonctionnalités. Ce travail a pu être réalisé grâce à des données de qualité et de référence sur les adresses et des algorithmes performants de géocodage qui ont permis d'automatiser une bonne partie du processus. Ces mêmes principes ont été utilisés pour l'analyse de l'épidémie de gastro-entérites qui a eu lieu au Locle en été 2015.

Les 1'000 cas recensés ont pu être géocodés et rapidement fournis au service de la santé pour établir son rapport pour le Conseil d'État.

Géoportail statistique

Le géoportail statistique ou atlas statistique permet de présenter plusieurs centaines d'indicateurs statistiques, de combiner des données statistiques et cartographiques. En février 2015, une nouvelle version de l'application mise en production afin de permettre une consultation sur des périphériques mobiles (tablettes et smartphones), répondant ainsi aux demandes croissantes des utilisateurs de pouvoir consulter les cartes et données statistiques sur ces plateformes. L'application <http://atlas.ne.ch>, qui reprend la plupart des données de l'annuaire statistique cantonal, est donc accessible de manière efficace et conviviale, avec une nouvelle interface conçue spécifiquement pour le mobile. Dans le même ordre d'idées, <http://crimstat.ne.ch> répond à un besoin d'informations destiné tant aux mondes politique que citoyen ou encore policier, afin de percevoir l'intensité de la criminalité, ses enjeux, son évolution, ses particularités, que ce soit dans le domaine des infractions au patrimoine (les types de vols, les cambriolages, etc.) que dans celui des infractions de violence (les lésions corporelles, les violences conjugales, etc.). Chacun peut ainsi, avec une grande liberté et au temps T, mesurer, évaluer et comparer son exposition aux risques dans son environnement, se forger une opinion sur son sentiment de bien-être ou de sécurité, de manière intra ou inter-communale ou, plus simplement, par rapport au canton.

SIT pour la police

La collaboration entre la police et le service de la géomatique et du registre foncier neuchâtelois date d'une dizaine d'années déjà. Celle-ci résulte historiquement de l'identification de divers besoins par la Direction de la police neuchâteloise qui voulait, d'une part, augmenter le potentiel d'exploitation de sa base de données de police lui offrant un nouvel outil d'information en trois dimensions (type d'infraction, lieu, temporalité), permettant ainsi une meilleure perception ou connaissance de la criminalité et, d'autre part, soutenir la hiérarchie dans la fixation d'objectifs et de missions reposant sur des critères compréhensibles et objectivables. Il s'est vite révélé évident qu'une représentation d'un large set de données, sous la forme cartographique, représentait un gain en efficacité incontestable en matière de compréhension et d'appréhension de la criminalité, que se sont rapidement approprié tant les policiers de terrain que les managers de la sécurité. Dans le cadre de la campagne de prévention contre les cambriolages <http://meteocrime.ne.ch> a été imaginé, développé et mis à disposition du grand public en été 2015. Il permet de communiquer, en ligne, des informations relatives à un phénomène criminel touchant particulièrement le canton de Neuchâtel et identifié comme étant en augmentation : le cambriolage d'habitations, notamment les appartements et les villas, par effraction ou par introduction clandestine.

Une version plus complète (météocrime pro) répondant aux exigences des policiers sera développée en 2016. Celle-ci leur offrira la possibilité de savoir de manière extrêmement conviviale et simple, sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone, si un lieu de cambriolage sur lequel ils se rendent pour effectuer un constat a déjà été la cible d'un autre cambriolage, si un suspect a déjà été soupçonné ou identifié, si d'autres cambriolages ont eu lieu dans le même secteur, etc.

SIT pour les services d'intervention

Le SITN avait participé en novembre 2014 à l'exercice d'envergure nationale du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14). Cet exercice a mobilisé les organisations en cas de catastrophe de tous les cantons. Lors de cet entraînement, le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) s'est vite rendu compte de la difficulté de mettre à disposition de tous les partenaires des données géographiques nécessaires à la gestion de leur domaine. La création de cartes à la demande prend du temps, ce qui constitue un réel handicap en cas de crise. Le SSCM a donc pris contact avec le SITN pour développer un thème ORCCAN sur le géoportail sécurisé. L'application a pu être mise en ligne à la fin 2015. Elle intègre de nombreuses données : alarmes à la population (sirènes), réseau de communication polycom, position des systèmes de communications (antennes, émetteurs radio, etc.), ouvrages de la protection civile, forces d'intervention, etc.

Pour les pompiers, en collaboration avec l'ECAP, le SITN poursuit la gestion de la base de données cantonale des hydrants : mises à jour au fur et à mesure des annonces reçues de l'ECAP et des différents partenaires (Viteos, services des eaux, installateurs de BH).

Géoportail intranet, internet et mobile

Le géoportail du SITN reste l'application la plus stratégique du SITN. Une majorité des applications du SITN est basée sur cette infrastructure, ce qui induit une grande pression sur sa disponibilité (24h/24 et 7j/7) et ses performances. Sa maintenance et son évolution technologique nécessitent un investissement important. De nombreux travaux ont été réalisés en 2015 pour maintenir ces objectifs avec le plus haut niveau d'exigence. En plus de maintenir l'existant, il est indispensable de prévoir déjà la prochaine version. La large communauté active en Suisse sur la même plateforme que le SITN a lancé en 2015, les bases du développement de la future version (GeoMapfish v2) qui sera essentiellement développée en 2016 avec une mise en service prévue en 2017. Le SITN a un rôle de leadership dans cette communauté open source. Le financement de la future version a pu être assuré grâce à une participation active de tous (huit cantons, la Confédération, une dizaine de grandes villes). La nouvelle version apportera des nouveautés importantes, notamment une version responsive (adaptation automatique au périphérique utilisé) et des fonctions de visualisation 3D.

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF)

En tant que canton pilote, le SITN a poursuivi le développement informatique du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, nouvel instrument introduit dans les législations sur la géoinformation. En 2015, une version généralisée a été finalisée afin de permettre à d'autres cantons de reprendre et adapter la solution neuchâteloise. Le canton du Jura a choisi cette option. Parmi les autres développements en cours, on peut mentionner : le modèle de l'extrait en format Interlis, l'intégration des documents validés, la mise en œuvre de la directive fédérale pour l'extrait PDF et les légendes, l'évolution de la gestion des données par les services compétents (gestion des mutations, contrôle de qualité des données, certificat).

SIT pour la mensuration officielle

Le système d'information pour la mensuration officielle (SIMO) est l'application informatique stratégique du domaine de la mensuration gérant l'ensemble du cadastre du canton. Il s'agit de l'outil de base indispensable de 15 utilisateurs du service et dont le fonctionnement doit donc être assuré à 100%. Son utilisation dans le cadre de la mise à jour de la mensuration permet un chiffre d'affaire annuel de plus de 1 million de francs. De nombreuses opérations et processus ont été développés et améliorés en 2015 autour de cet environnement performant mais de plus en plus complexe et exigeant. L'optimisation des performances du système est un défi permanent qui a monopolisé de nombreuses ressources. D'importants travaux sont encore planifiés en 2016 pour améliorer ce point.

SIT pour l'énergie et l'environnement

Le SITN a poursuivi la gestion du système d'information sur les eaux : chargement des données 2015 de la qualité des eaux, intégration des nouvelles données sur les concessions du lac, mise à jour du réseau hydrographique et des zones de protection des eaux, mise à jour des ouvrages du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), etc. Le SITN a collaboré pour une importante mise à jour des entreprises du service de l'énergie et de l'environnement (SENE) (passage de 2'500 à 3'500).

En collaboration avec le service informatique de l'État de Neuchâtel (SIEN), le SITN contribue au développement de la nouvelle application de gestion des citernes et des brûleurs (HESTIA). Il a pour objectif de développer la nouvelle composante cartographique du produit.

SIT pour les forêts, faune et nature

Le développement du projet SelvansGeo s'est poursuivi de façon régulière avec la validation d'une série d'analyses et l'ajout de nouvelles. Un gros travail a été effectué afin de regrouper et standardiser les données du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).

Une nouvelle application, AliCAD, destinée à simplifier et à améliorer la gestion de piles de bois en vue de leur déchetage, a été développée à la fin de l'année. La collaboration avec M. Romain Blanc, du SFFN, a été excellente et a permis de réaliser l'essentiel des développements dans des

délais particulièrement courts. Le prototype est actuellement en phase d'évaluation auprès des gardes et ingénieurs forestiers.

SIT pour la gestion du patrimoine

Une personne a été engagée en 2015 pour construire la cellule de gestion foncière du patrimoine de l'État. Ayant réalisé un inventaire des propriétés de l'État il y a quelques années, le SITN a été intégré dans le projet afin de fournir un soutien pour l'analyse des besoins, l'analyse de l'existant et mettre à disposition les solutions cartographiques nécessaires à cette thématique.

SIT pour les routes

En collaboration avec le service des ponts et chaussées (SPCH), les données cartographiques liées aux routes ont été mises à jour sur les guichets cartographiques (trafic, accidents, revêtement, perturbations du trafic).

Le SPCH et le SCAN ont décidé de développer une application informatique pour la gestion des demandes des transports exceptionnels TE-NE. Le développement confié à une entreprise privée a été réalisé en 2015 et l'application mise en service. Le SITN a développé les géoservices permettant à l'application TE-NE d'accéder à toutes les données cartographiques nécessaires (réseaux routiers, accidents, orthophotos et autres fonds cartographiques).

Le SITN a intégré de nouvelles versions des données du cadastre du bruit.

SIT pour les archives de la mensuration officielle et du registre foncier

Le projet de numérisation des plans d'archives du registre foncier et du cadastre a avancé de manière significative et s'est concrétisé par la finalisation de la numérisation de 120'000 pièces (plans et documents). Initialement prévu pour fin 2015, cet objectif a été atteint en septembre 2015 déjà. Ceci correspond aux plans de mutation avec leurs désignations de 1850 à 1995. Ce projet a nécessité l'organisation des ressources techniques et organisationnelles : gestion et formation des ressources humaines, gestion et traitement des données, gestion des ressources informatiques, etc. Un travail est en cours pour contrôler et valider les documents, puis saisir les attributs avant de pouvoir les publier sur le géoportail.

SIT pour le cadastre souterrain

Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) a avancé de manière significative en 2015. C'est un projet très ambitieux qui a pour objectif de fédérer sur les géoportails du SITN l'ensemble des données des réseaux souterrains : eaux usées, eau potable, gaz, chauffage à distance, électricité, TV-câble, téléphone).

Plusieurs conventions d'échange de données ont été signées. Les tracés du Groupe E au complet ainsi qu'une bonne partie de ceux qui sont la propriété de Viteos sont maintenant disponibles. Ainsi, le degré de couverture du réseau gaz et du réseau électrique a fortement progressé. Concernant le réseau des eaux usées, quelques communes supplémentaires sont maintenant disponibles. À ce stade, le cadastre souterrain cantonal représente plus de 9'500 km de conduites et tracés. La convention d'échange des données du réseau d'eau potable est en consultation auprès des 3 villes. Les données disponibles peuvent être consultées sur le géoportail :

https://sitnitra.ne.ch/theme/cadastre_souterrain

À la demande du SENE, en vue de la perception de la taxe fédérale devant servir au traitement des micropolluants, la numérisation des périmètres des PGEE originaux a été effectuée par une étudiante engagée avec un statut d'occasionnel. Ce travail doit encore être validé par le SENE.

SIT dangers naturels

Le SITN a mis en ligne les nouvelles cartes établies en 2015 par l'ISSKA pour la cartographie des effondrements. Cette cartographie comprend les événements observés, les phénomènes, le contexte karstique, les facteurs locaux et les prédispositions aux effondrements et les cartes de dangers.

Evolution de la base de géodonnées du SITN

La base de données du SITN composée de plus de 600 catégories de géodonnées s'enrichit continuellement. En 2015, elle contient près d'une centaine de nouvelles données disponibles, issues notamment des projets cités auparavant (santé, ORCCAN, Mobilité 2030, etc).

LIDAR 2015-2016

Les relevés laser aéroportés (LIDAR) permettent une modélisation 3D très précise du territoire. En 2014, une décision a été prise au niveau suisse de refaire un relevé de tout le pays (maître d'ouvrage Swisstopo). Le SITN a participé comme expert au groupe technique définissant la stratégie et les produits de ce relevé qui devrait débuter en 2015 et durer 6 ans. Le premier bloc qui devait être survolé en 2015 contient le canton de Neuchâtel. L'appel d'offres de Swisstopo lancé en 2015 a malheureusement fait l'objet d'un recours. L'avenir du projet à fin 2015 est donc très incertain. Le SITN est dans l'attente des décisions du tribunal et de Swisstopo.

Orthophoto historiques 1981 et 1990

En 2015, le SITN a finalisé ce mandat et publié les données sur le géoportail <http://sitn.ne.ch/theme/ortho>. Une brochure de présentation de ces archives photographiques a été élaborée et peut être consultée :

http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SGRF/SITN/Documents/Brochures/orthophotos_historiques.pdf

Bâtiments 3D

Le SGRF souhaite faire évoluer le cadastre vers la 3D conformément à la stratégie nationale établie sur l'évolution de la mensuration officielle. En 2015, un appel d'offres a été envoyé et un mandataire choisi pour réaliser le relevé de 30'000 bâtiments couvrant le Littoral et les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. D'importants moyens techniques et organisationnels ont été mis en œuvre pour réaliser ce projet important. Concernant le financement, le canton a obtenu une contribution de 50% de la Confédération pour la réalisation de ce mandat d'acquisition de données.

Nouveaux plans de ville version 2015

Orthophotos 2014

Le SITN a publié en 2015 les orthophotos Swissimage 2014 à 25 cm pour tout le canton. Une analyse détaillée de ces données a été effectuée et un rapport a été soumis à Swisstopo faisant part de ses souhaits d'amélioration du produit en termes de qualité de rapidité de mise à disposition.

Orthophotos 2015 des rives

Pour établir un diagnostic des inondations de début mai 2015, les sociétés Helimap et SD ingénierie ont été mandatées par les cantons de Vaud et Fribourg pour établir une orthophoto des rives des lacs de Neuchâtel et Morat. Le SITN a fait l'acquisition de ces données : orthophotos de 10 cm de résolution réalisées par hélicoptère. Le vol a été réalisé le samedi 9 mai 2015 en période des hautes eaux. Les données ont été publiées sur le géoportail : <https://sitnitra.ne.ch/theme/ortho>

Diffusion des géodonnées

En 2015, le SITN a consolidé les processus d'automatisation de la diffusion des géodonnées et continué la valorisation des géodonnées existantes. La solution geoshop permet de diffuser la quasi-totalité des données du SITN de manière automatisée sur les principes du commerce électronique. En 2015, 1'430 sur un total de 1'506 commandes, soit 95% des commandes ont pu être traitées par cette solution. Près de 99% des commandes ont pu être traitées le jour même, contre 91% en 2014. Le montant total des recettes pour 2015 est de 313'377 francs.

Ci-dessous, les chiffres-clés de la diffusion des données pour 2015 :

- nombre de commandes de données traitées par Geoshop : 1'406 ;
- montant de la recette de la diffusion des données numériques : 313'377 francs ;
- montant de la recette de la diffusion des données graphiques (plans papier) : 9'957 francs.

Renouvellement du cadastre neuchâtelois

En tant que service pilote GestionNE, le SGRF a lancé une enquête de satisfaction sur les prestations liées à la mise à l'enquête publique de nouvelles mensurations. Les buts principaux du questionnaire anonyme ont été de voir si/s'

- les propriétaires comprennent le contenu de l'avis de mise à l'enquête ;
- ils connaissaient déjà le géoportail du service avant l'avis de mise à l'enquête ;
- le passage auprès du service s'est déroulé d'une manière convenable.

Afin d'avoir un nombre suffisant de retour, le choix s'est porté sur le mandat de Neuchâtel, lot 10, pour lequel 600 propriétaires ont reçu une convocation. Sur les quelque 80 propriétaires qui se sont déplacés pour la mise à l'enquête, 53 ont répondu aux questionnaires.

Sur une échelle de 1 (minimum) à 6 (maximum), les résultats sont les suivants :

Question posée	Appréciation (moyenne)	Réponses 5 et 6 [en %]	Réponses 4, 5 et 6 [en %]
Qualité de l'information fournie dans la lettre de mise à l'enquête	5.25	84	92
Accueil au sein du SGRF	5.73	96	98
Accessibilité et local	5.61	93	98
Temps d'attente	5.51	94	94
Durée et horaire de la mise à l'enquête	5.63	93	97
Qualité des réponses données	5.81	98	98
Compétences professionnelles des collaborateurs	5.83	98	98
Image générale du service	5.38	90	92

En plus, nous avons pu voir que 52% des propriétaires ayant répondu au questionnaire ne connaissent pas le géoportail du service et uniquement 37% des propriétaires ont visité le géoportail suite à la lettre. Il existe donc encore des utilisateurs potentiels.

Convention-programme 2012-2015 et accord de prestation 2015 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2014, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après D+M) et le chef du département le 12 mai 2015, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2012-2015 signée par le Conseil d'État le 14 mars 2012.

Convention-programme 2012-2015

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes :

- la réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 2'300 ha ;
- la mise à jour périodique des couches d'information "Couverture du sol" et "Objets divers" couvrant une surface de 15'050 ha ;
- le passage au cadre de référence MN95 des données de la mensuration officielle ;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération étant de 2'509'000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestation 2015

Les priorités en 2015 pour le canton de Neuchâtel ont été les suivantes :

- finaliser le changement de cadre de référence pour les données de la mensuration officielle ;
- lancer l'appel d'offre pour la saisie des bâtiments 3D pour la moitié du canton ;
- analyser l'utilité du drone pour la mise à jour périodique ;
- initier les réflexions autour du nouveau concept des points fixes ;
- progresser dans la vérification des travaux de nouvelles mensurations livrés ;
- poursuivre le contrôle des renouvellements lancés en 2011 ;
- mener une réflexion en vue de renforcer la collaboration entre swisstopo et le SGRF.

Les prestations de la D+M sont les suivantes :

- paiement d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2001, 2003, 2004, 2008, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 ainsi que pour les travaux d'introduction du cadastre RDPPF en tant que canton pilote pour un montant de 630'057 fr. 70.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2015, la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations.

Premiers relevés et renouvellements**Entreprises en cours**

Au 31 décembre 2015, 28 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 32'000 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle de plus de 19,3 millions de francs. 26 mandats couvrant plus de 30'500 ha nous ont déjà été livrés ; parmi ceux-ci, 6 mandats couvrant une surface de plus de 11'300 ha ont été vérifiés par le service et sont en cours de traitement auprès des adjudicataires.

Lancement de travaux en 2015

Le canton a lancé en 2015 un appel d'offre international pour la saisie de bâtiments 3D basée sur les données de la mensuration officielle 2D pour la moitié des bâtiments du canton. Le résultat créera le socle pour le cadastre 3D du canton. Le mandat adjugé représente un volume d'investissement de 190'000 francs. Ces travaux sont coordonnés avec swisstopo qui participe aussi financièrement aux coûts.

En ce qui concerne la convention-programme 2012-2015, l'objectif prévoit la réalisation de nouvelles entreprises planifiées pour une surface totale de 2'300 ha. A fin 2013, 2'739 ha ont été réalisés. Ainsi donc, l'objectif a déjà pu être atteint en 2013.

Entreprises de MO mises à l'enquête en 2015

En 2015, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes :

- Neuchâtel, lot 10 (92 ha)
- La Brévine, lot 2, Le Cerneux-Péquignot, lot 3 (3'856 ha)
- Les Ponts-de-Martel, lot 2 (1'335 ha)
- Bevaix, lot 6, Cortaillod, lot 4 (259 ha)

Entreprises de MO finalisées en 2015

Les travaux en lien avec le changement du cadre de référence ainsi que des entreprises de nouvelles mensurations couvrant une surface de 8'031 ha ont pu être finalisées. Ces travaux ont eu une valeur contractuelle de 7'117'208 fr. 05 dont 5'476'381 fr. 95 de participation de la Confédération.

Changement du cadre de référence / Points fixes

Dans le cadre de la finalisation du changement du cadre de référence, le canton a pu transformer les derniers périmètres restants en MN95, il a contrôlé les travaux effectués d'une manière globale et a revu les processus de diffusion.

Les travaux préparatoires en lien avec la stratégie des points fixes ont pu être effectués en définissant les éléments des protocoles des PFP2 sur FPDS, en contrôlant les coordonnées MN95 des PFP2 issues des calculs et en complétant les informations concernant les PFA1 (coordonnées planimétriques) et PFA2 (répertoire pour archivage).

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens à un seul endroit toutes les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique.

D'autres travaux en collaboration avec les services compétents (surtout le SFFN et le SCAT) et le SGRF concernant les restrictions de droit public, ont été réalisés. Les limites légales ont été saisies et approuvées sous forme numérique et des travaux de numérisation des règlements d'aménagement ainsi que le contrôle des géodonnées du plan d'aménagement ont été poursuivis avec entre autres l'envoi pour contrôle du règlement du plan d'aménagement saisi sous forme numérique.

Le guichet cartographique du cadastre RDPPF a nécessité différents développements en interne pour améliorer le fonctionnement et la reprise de la même technologie par le canton de Jura.

Mise à jour de la mensuration officielle

Mise à jour de la mensuration parcellaire

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour.

Le système de mise à jour permanente de la MO s'est à nouveau révélé très performant en 2015.

Avec un effectif réduit et un volume d'affaires identique à 2014, 94% des demandes de morcellement ont été livrées dans le délai d'un mois, ce qui est supérieur à l'objectif fixé dans le contrat de prestations GestionNE; les 6% restants présentent des délais justifiés, car indépendants du SGRF (mutations complexes).

De plus, même si les montants des prestations du service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations et GestionNE, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en termes de qualité et de délais, et de vérifier chaque année si les objectifs ont été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

En tant que service pilote GestionNE, le SGRF a lancé une enquête de satisfaction sur les prestations liées à l'abornement et à la production des documents de mutations cadastrales auprès de ses clients en novembre 2015. L'objectif du questionnaire anonyme était d'avoir une appréciation générale des prestations liées aux commandes faites au SGRF dans le cadre d'abornements, de morcellements de biens-fonds, de plans de servitudes et de cadastrations de bâtiments.

La participation à cette enquête s'est élevée à 45% sur un total de 200 questionnaires envoyés.

Sur le nombre des réponses reçues, la proportion par profession est la suivante : 18% notaires, 36% architectes et urbanistes, 3% ingénieurs, 4% entrepreneurs, 4% gérants d'immeubles, 20% administrateurs communaux, 15% autres professions.

2/3 des réponses proviennent du secteur privé, 1/3 du secteur public.

Sur une échelle de 1 (minimum) à 6 (maximum), les résultats sont les suivants :

Question posée	Appréciation (moyenne)	réponses 5 et 6 en %	réponses 4, 5 et 6 en %
Qualité des conseils donnés pour une réalisation efficiente :	5.15	88	96
Qualité de la gestion du mandat	5.07	84	93
Qualité des réponses données	5.22	88	96
Qualité des documents livrés	5.5	94	96
Qualité du travail réalisé lors de l'intervention sur le terrain	5.14	84	93
Délais d'exécution et réactivité	4.83	68	90
Compétences professionnelles des collaborateurs	5.27	92	97
Disponibilité des collaborateurs	5.21	85	95
Coût des prestations du SGRF	4.33	47	82
Prestations offertes	5.13	88	96

Ces résultats ainsi que les commentaires et remarques formulés (nous tenons à disposition de la D+M les résultats détaillés de l'enquête) sont très encourageants et sont la conséquence d'efforts continus dans la recherche de l'excellence dans ce domaine d'activité.

Il est intéressant de constater que malgré des émoluments calculés au plus juste, le critère du coût vient en dernière position, même si 82% des réponses sont entre 4 et 6. Cela provient du fait que les clients ne se rendent pas bien compte du nombre d'opérations à réaliser lors d'une demande de morcellements. Aussi, nous avons jugé utile à l'avenir que chaque futur notaire accomplissant un stage au registre foncier participe également à un stage de quelques jours consacré au traitement d'une demande de morcellement de biens-fonds.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2015 s'élève à 1'072'410 fr. 53 (1'076'007 fr. 26 en 2014) qui se répartit selon les groupes de produits suivants :

	Fr.	Fr. (2014)
Diffusion sous forme graphique	9'956.71	(12'314.94)
Production des dossiers de mutation	1'059'801.52	(1'058'326.63)
Travaux spéciaux	1'676.23	(4'180.01)
Autres travaux	976.07	(1'185.68)

Le service a réalisé 843 dossiers de mutations (875 en 2014) soit :

- 2 plans spéciaux
- 183 dossiers de division
- 326 plans de cadastration
- 6 plans de réunion
- 2 plans d'exmatriculation
- 18 plans de constitution de DDP
- 26 plans de servitude
- 107 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
- 59 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
- 25 révisions d'abornement

- 25 dossiers de rétablissement de points fixes
- 59 réactualisations de plans
- 5 duplicatas plans de mutation

Les travaux relatifs au transfert de la route nationale 5 à la Confédération se sont poursuivis en 2015, notamment dans le secteur à l'est de la Ville de Neuchâtel jusqu'à la frontière bernoise.

Tout en assurant le traitement des demandes de morcellement et des plans de cadastration, le service a pu mettre la priorité sur le rétablissement de nombreux points fixes et ainsi assurer un bon niveau d'entretien de la mensuration officielle.

Il est toujours préoccupant de constater que le nombre de plans de mutation établis par le service et qui font l'objet d'une demande de réactualisation est important (entre 25 et 30% du nombre de plans réalisés par année pour les sept dernières années). Cela signifie que si les demandes de morcellement ont souvent un caractère d'urgence, la signature des actes notariés et le dépôt des documents au registre foncier ne peuvent pas toujours se faire dans le délai d'une année.

Les dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts :

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	196	(211)	295'548.61	(258'106.41)
Boudry	250	(269)	289'378.90	(321'643.64)
Val-de-Travers	95	(69)	124'646.44	(126'398.88)
Val-de-Ruz	121	(100)	129'467.48	(102'231.87)
Le Locle	80	(85)	94'551.51	(96'194.75)
La Chaux-de-Fonds	101	(141)	126'208.58	(153'751.08)

De plus, le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, de mise en œuvre du cadastre RDPPF et du cadastre 3D pour un montant de 653'000 francs (604'000 francs en 2014).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 9'956 fr. 71 (12'314 fr. 94 en 2014).

66 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (66 en 2014). 41 dossiers ont été modifiés (17 en 2014). Ces recettes s'élèvent à 122'219 fr. 34 (92'758 fr. 89 en 2014).

9 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (22 en 2014).

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes :

- modification naturelle (p.ex. cours d'eau) ;
- non-existence d'un système d'annonce efficace : le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées ;
- constructions non annoncées ;
- considération économique : de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente pour des raisons de coûts engendrés ;
- modifications du cadre normatif.

Considérant les améliorations des processus de mise à jour permanente déjà en place (par exemple SATAC V2) ainsi que l'avancement des travaux de renouvellement du cadastre au niveau cantonal, la mise à jour périodique est devenue une priorité. Ce sont plus de 1'643 heures de travail couvrant une surface de 1'500 ha qui ont été consacrées à cette activité qui représente un montant de 170'000 francs.

En 2015, un collaborateur a étudié la thématique de l'utilisation du drone pour la mise à jour périodique dans le cadre de son travail personnel en vue de l'obtention du brevet fédéral de technicien en géomatique. Un résumé du travail a été publié dans la revue "cadastre".

Mise à jour du cadastre viticole

Le système d'annonce automatisé informant le service de toute modification touchant la nature de vigne, a permis la mise à jour de la mensuration officielle et du registre foncier tout au long de l'année.

Inspectorat du registre foncier

L'année 2015 fut une année charnière pour le registre foncier. Le projet de regroupement des offices du registre foncier s'est concrétisé en octobre 2015 par le déménagement de l'office des Montagnes et du Val-de-Ruz sur le site de Tivoli 22.

Le projet s'est composé de quatre facettes :

- réorganisation du registre foncier (organigramme, tableau des fonctions...) permettant d'effectuer les diverses prestations de la façon la plus rationnelle et efficiente possible ;
- réaménagement des locaux du SGRF à Tivoli 22 et déménagement du RFMV en assurant des places de travail et des locaux d'archives fonctionnels ;
- création d'un guichet/réception unique répondant aux besoins actuels et futurs des clients ;
- mise en œuvre d'un programme de numérisation des archives "vivantes" du registre foncier permettant un accès facilité à ces informations.

Les avantages résultant de ce regroupement sont les suivants :

- finalisation de la fusion décidée en 2007 des services du cadastre et de la géomatique avec le service du registre foncier, avec un site unique à Tivoli ;
- relations entre les domaines du registre foncier et de la géomatique encore plus étroites ;
- facilitation de la délivrance d'extraits cadastraux et extraits du registre foncier, souvent liée ;
- possibilité offerte au client d'obtenir certains renseignements qui le concernent sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- unification des méthodes de travail ;
- meilleure répartition de la charge de travail en cas d'absence prolongée d'un-e collaborateur-trice ;
- diminution à moyen terme des délais de restitution des actes notariés ;
- économie annuelle prévue de 140'000 francs (location de locaux et charge salariale).

En 2015, l'inspectorat et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs décrits ci-dessous.

Autorité de surveillance et législation

Un recours a été déposé auprès du département concernant une décision de facturation d'émoluments (application de l'art. 9 de la loi concernant le tarif des émoluments du registre foncier). Le traitement est en cours.

126 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspectorat du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

L'arrêté portant modification de divers règlements et arrêtés (réorganisation du registre foncier) a été adopté par le Conseil d'État le 21 octobre 2015.

L'arrêté déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués, du 22 mars 1989, a été adopté par le Conseil d'État le 16 décembre 2015, après consultation des communes et des milieux intéressés.

Consultation en ligne – Guichet unique

Comme les années précédentes, la consultation en ligne à la base de données du registre foncier, par le Guichet unique de l'État, est utilisée par les principaux bénéficiaires d'accès que sont les notaires, les avocats, les géomètres privés, les banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. Cette prestation suscite toujours un grand intérêt puisque l'on compte plus de 70 entités inscrites, représentant plusieurs centaines d'utilisateurs. Les émoluments perçus se montent à 219'244 francs (augmentation de 3.69%).

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 339 plans de mutation (365 en 2014) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 2'988 servitudes et mentions. Il s'agit principalement de plans de division ou réunions cadastrales, constitutions ou suppressions de DDP, réactualisations ou duplicatas (cf. Mise à jour de la mensuration officielle, chapitre relatif aux dossiers de mutations).

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées et La Côtère ont été tenus à jour. Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes du syndicat d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées se poursuivent. L'enquête aura lieu au printemps 2016. Le syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine a été constitué en date du 4 février 2015. Depuis, l'état de propriété est tenu à jour.

Le nouvel état du syndicat de Gorgier-Saint-Aubin a été immatriculé au registre foncier le 22 décembre 2015.

Plan du registre foncier : numérisation des servitudes

Les travaux de numérisation des servitudes ont été validés sur les cadastres de Hauterive, La Coudre, Boudry, Coffrane, Montmollin, Rochefort, Les Geneveys-sur-Coffrane et Noiraigue.

Secrétariat des commissions

L'inspectorat du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes :

- pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)
10 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission ;
- pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)
316 décisions d'autorisations ont été rendues par la commission (30 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 60 selon l'art. 6 al. 2b et 225 selon l'art. 6 al. 2c).

Offices du registre foncier

Gestion et statistiques

Le nombre de réquisitions d'inscription est en légère diminution (-3.69%) par rapport à l'exercice précédent. Cependant cela ne concerne que peu le nombre de transferts de propriété, qui reste stable, et le volume global des opérations immobilières à traiter par le registre foncier. Les constitutions de cédules hypothécaires sont également en légère diminution, et le nombre de transformations de cédules papier en cédules de registre reste important (1'749). Enfin, les émoluments facturés sont aussi en légère baisse, ceci s'expliquant également par plusieurs absences de personnel non compensées à l'office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz.

	Arrondissements				Totaux	
	Littoral et Val-de-Travers		Montagnes et Val-de-Ruz		2015	(2014)
	2015	(2014)	2015	(2014)	2015	(2014)
Nombre d'opérations	16'347	(15'014)	12'874	(14'910)	29'221	(29'924)
Nombre de réquisitions	5'467	(5'458)	3'514	(3'867)	8'981	(9'325)
Transferts de propriété	1'607	(1'563)	960	(1'095)	2'567	(2'658)
Extraits	4'099	(3'643)	1'718	(2'140)	5'817	(5'783)
Gages immobiliers :						
Cédules hypothécaires	389	(457)	218	(249)	607	(706)
Transf. céd. papier/registre	1'116	(1'101)	633	(779)	1'749	(1'880)
Hypothèques	2	(6)	4	(6)	6	(12)
Hypothèques légales	53	(50)	39	(51)	92	(101)
Augmentation de capital	684	(700)	406	(484)	1'090	(1'184)
Mutations-plans	437	(540)	281	(261)	718	(801)
Émoluments [Fr.]*	(3'036'110)		(1'793'060)		4'688'083	(4'829'171)

(*En raison du regroupement des offices du registre foncier au mois d'octobre 2015, nous indiquons pour 2015 seulement le montant total des émoluments)

67 propriétés par étage (+17) représentant 682 unités d'étages (+160) ont été immatriculées en 2015. La répartition de ces PPE est la suivante :

	Arrondissements				Totaux	
	Littoral et Val-de-Travers		Montagnes et Val-de-Ruz		2015	(2014)
	2015	(2014)	2015	(2014)	2015	(2014)
Nombre de PPE en 2015	48	(30)	19	(20)	67	(50)
Nombre d'unités en 2015	489	(304)	193	(218)	682	(522)
Total global des PPE	1'156	(1108)	809	(790)	1'965	(1898)

Les 1'965 PPE représentent 19'202 unités d'étages, soit les 20.57% du nombre total d'immeubles du canton (93'300).

Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)

Le registre est tenu par l'office du Littoral et du Val-de-Travers. Aucune réquisition n'a été déposée en 2015.

9.6. Perspectives 2016

Pour 2016, le service entend poursuivre son effort en vue de réaliser les objectifs du contrat de prestations signé avec le DDTE. Il va mettre en œuvre les mesures d'amélioration décidées à l'issue de l'exercice 2015.

Dans le domaine du SITN et pour les années 2015-2020, plusieurs axes de développement seront poursuivis : évolution vers la 3D (amélioration du modèle numérique de terrain, bâtiments, ouvrages, arbres, lignes aériennes, routes), intégration de la composante temporelle (4D), meilleure connaissance du sous-sol, amélioration des fréquences de mises à jour, intégration de données en temps réel, développement de nouveaux domaines (santé, scolaire, paiements directs, etc.), intégration d'autres systèmes d'information, intégration de certaines prestations avec le guichet unique.

La réalisation du cadastre des restrictions de droit public va se poursuivre conformément à la convention-programme 2016–2019 qui sera signée entre le chef du DDPS et le Conseil d'État.

Dans le domaine de la mensuration officielle, il est prévu de procéder à la vérification de quatre entreprises, de mettre à l'enquête publique cinq entreprises et de procéder à l'approbation de douze entreprises. La convention-programme 2016–2019 sera signée entre la Confédération et le Conseil d'État.

Dans le domaine du registre foncier, une phase de consolidation est prévue en 2016 suite à la restructuration réalisée en 2015. L'uniformisation, la simplification et l'automatisation de certains processus de travail vont se poursuivre. De plus, l'application liée à la consultation de certaines archives "vivantes" du registre foncier sera mise en production au premier semestre 2016.

Neuchâtel, le 31 mars 2016

Le conseiller d'État, chef du
Département du développement
territorial et de l'environnement
Laurent Favre

TABLE DES MATIÈRES

1.	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	7
1.1.	Missions.....	7
1.2.	Objectifs annuels	7
1.3.	Ressources (personnel, finances, informatique).....	7
1.4.	Événements principaux	8
1.5.	Activités / Réalisations.....	9
1.6.	Perspectives 2016	10
2.	SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	11
2.1.	Missions.....	11
2.2.	Objectifs annuels	11
2.3.	Ressources (personnel, finances, contacts, informatique)	11
2.4.	Événements principaux	13
2.5.	Activités / Réalisations	13
2.6.	Perspectives 2016	21
3.	SERVICE DES TRANSPORTS.....	23
3.1.	Missions.....	23
3.2.	Objectifs annuels	23
3.3.	Ressources (personnel, finances)	23
3.4.	Événements principaux	27
3.5.	Activités / Réalisations.....	28
3.6.	Perspectives 2016	31
4.	SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES.....	33
4.1.	Missions.....	33
4.2.	Objectifs annuels	33
4.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation)	34
4.4.	Événements principaux	36
4.5.	Activités / Réalisations.....	37
4.6.	Perspectives 2016	50
5.	SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	57
5.1.	Missions.....	57
5.2.	Objectifs annuels	57
5.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication)	57
5.4.	Événements principaux	57
5.5.	Activités / Réalisations.....	58
5.6.	Perspectives 2016	70
6.	SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE.....	71
6.1.	Missions.....	71
6.2.	Objectifs annuels	71
6.3.	Ressources (personnel, finances)	72
6.4.	Événements principaux	73
6.5.	Activités / réalisations	75
6.6.	Perspectives 2016	80
7.	SERVICE DE L'AGRICULTURE.....	82
7.1.	Missions.....	82
7.2.	Objectifs annuels	82
7.3.	Ressources (personnel, finances)	82
7.4.	Événements principaux	83
7.5.	Activités / Réalisations.....	83
7.6.	Perspectives 2016	93
8.	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	94
8.1.	Missions.....	94
8.2.	Objectifs annuels	94
8.3.	Ressources.....	95
8.4.	Événements principaux	95
8.5.	Activités / Réalisations.....	96
8.6.	Perspectives 2016	104

9.	SERVICE DE LA GÉOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER	105
9.1.	Missions	105
9.2.	Objectifs annuels.....	105
9.3.	Ressources (personnel, finances, informatique)	105
9.4.	Événements principaux	106
9.5.	Activités / Réalisations.....	107
9.6.	Perspectives 2016	119